

# HANDELINGEN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

## GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

---

# A N N A L E S

DE LA

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

---

DEEL XVII. — TOME XVII.

1<sup>ste</sup> aflevering. — 1<sup>er</sup> fascicule.

CHANOINE VANDEN GHEYN. — L'autobiographie  
de Maurice, prince de Broglie, XIX<sup>e</sup> évêque de Gand.

---

GENT,

W. SIEFER, DRUKKER.

---

1923.

19/1844

Geschied. M. E.

CHANOINE VAN DEN GHEYN

**MAURICE**  
prince de Broglie

XIX Evêque de Gand



**AUTOBIOGRAPHIE**

**1766 - 1812**



## AVANT-PROPOS

---

Au mois de novembre 1922, M. l'abbé Coulon, curé de Mont d'Halluin, faisait à l'Évêché de Gand un généreux et important envoi de documents intéressant l'épiscopat de Mgr de Broglie (XIX<sup>e</sup> évêque de Gand). Parmi ceux-ci notre attention se porta tout spécialement sur celui qui avait pour titre : *Ma vie, c'est-à-dire mes malheurs*. Cette autobiographie qui compte 257 feuillets (0,32 cm. de haut sur 0,20 cm. de large) écrite toute entière de la main du prélat, va de l'année de sa naissance, 1766, jusqu'à 1812, année de son exil en l'île Ste-Marguerite.

Ces mémoires offrent non seulement de l'intérêt au point de l'histoire du diocèse de Gand, mais de plus les détails anecdotiques qu'ils renferment sur les événements qui se sont déroulés en France à cette époque, comme les appréciations émises sur les personnages qui y ont joué les premiers rôles, leur prêtent une valeur d'une portée plus générale.

Pour en faire ressortir l'importance, pas n'est besoin de publier ce document *in extenso*. Nous nous contentons d'en faire l'analyse très détaillée, en l'appuyant de nombreux extraits. Nous en tirerons ainsi tout le profit voulu.

Afin de mieux faire saisir la suite de l'exposé, nous divisons la matière en sept chapitres, auxquels nous donnons les titres que voici :

CHAPITRE I. — *L'enfance de Maurice de Broglie. — La révolution de 1789.*

CHAPITRE II. — *Retour de de Broglie en France. — Son aumônerie à la cour Impériale.*

- CHAPITRE III. — *Mgr de Broglie, évêque d'Acqui.*  
CHAPITRE IV. — *Mgr de Broglie, évêque de Gand.*  
CHAPITRE V. — *Le Concile national de Paris en 1811.*  
CHAPITRE VI. — *La prison de Vincennes.*  
CHAPITRE VII. — *Le bannissement de Mgr de Broglie à  
Beaune et à l'île Ste-Marguerite.*

Mgr de Broglie date son autobiographie de l'île Ste-Marguerite, car lorsqu'il nous dit en finissant : « Telle est ma vie depuis 14 mois » il précise l'époque de la composition de son mémoire. Le début de ces 14 mois se rapporte évidemment au 12 juillet 1811, jour de son arrestation et de son incarcération à Vincennes. La vie à laquelle il fait allusion, est sa vie d'épreuves et de tristesse, sa vie sevrée de liberté.

Pour juger des dispositions morales dans lesquelles il rédigea cet écrit, il suffit de lire les phrases qui l'achèvent et sont pour ainsi dire la conclusion. L'oisiveté et le désœuvrement auxquels il est bien malgré lui condamné, en rendant inutile sa vie, ont engendré en lui un cruel ennui; mais d'autre part soutenu par une piété aussi vive que sincère, il veut supporter son triste sort avec la grâce de Dieu, et dans l'union à Jésus souffrant.

---

## CHAPITRE I.

---

### L'enfance de Maurice de Broglie et la Révolution de 1789.

1766-1801.

---

#### § 1. — *Ses premières années.*

Maurice, prince de Broglie, naquit le 5 septembre 1766 au château de Broglie en Normandie. « Je suis né à 7 mois si faible et si chétif que l'on craignit de ne pouvoir me porter au baptême ; mon enfance se passa dans une langueur qui fut l'apanage de ma triste existence. » L'autobiographie commence par ces lignes, et à plusieurs reprises l'auteur insistera sur sa santé débile. Cette maladie aura une influence sur son caractère naturellement vif et bouillant.

Son père, maréchal de France, le vainqueur de Bergen, « le général le plus estimé dans l'ancienne Monarchie, était gouverneur dans le charmant pays de Metz. » Sa mère, très pieuse « avait cette beauté grave et sérieuse des grandes Dames d'autrefois. Comme si l'un et l'autre avaient déjà prévu la ruine de la Monarchie, ils nous écartaient du luxe et des superfluités qu'on prodiguait dans Paris aux jeunes gens de notre classe.

« Vint l'époque de prendre une carrière : celle des armes était déjà ouverte pour mes frères. On a cru que l'influence de mes Parents m'entraîna dans l'état ecclésiastique. C'est une injustice et une erreur ».

On lui proposa au contraire soit la carrière des armes, soit celle de la diplomatie, mais il se décida pour l'état ecclésiastique, parce que d'après de bons conseils et son

penchant il se croyait appelé à cet état. « Il m'a coûté depuis des chagrins, il a été la source des malheurs dont je suis de plus en plus la proie, et je n'ai ni regret, ni repentir d'avoir pris ce parti ».

Il entra au séminaire de St-Sulpice. Au début de 1789 il eut une fluxion de poitrine qui mit ses jours dans le plus grand péril. En cette même année Louis XVI appelle le maréchal de Broglie « pour ne suivre aucun de ses conseils. » Il eut « l'exil et le bannissement pour prix de 60 années de services rendus à la patrie ».

Maurice de Broglie était resté au château de ses aïeux avec son frère, alors âgé de 12 ans. En juin 1790 il alla rejoindre son père à Trèves, où l'espoir d'une contre-révolution grâce à la coalition des puissances, fut bientôt déçu.

« Nous entendîmes dans les Ardennes le 6<sup>9</sup><sup>bre</sup> 1792 le canon de la bataille de Jemmapes à la distance de plus de 40 lieues ».

Un joli trait de mœurs que cite ici l'auteur. « Je ne tairai pas ce trait simple et chrétien d'un ouvrier de Vieilsalm, bourg des Ardennes. La voiture de mon père cassa dans les horribles chemins qui y conduisent. C'était la veille de la Toussaint au soir. Le lendemain on engage un charron à la racomoder, il y consent, et quand on veut le payer, il refuse en disant : La charité me faisait un devoir de travailler pour des voyageurs, un jour de fête ; mais l'Église me défend de travailler ce jour là pour de l'argent. Nous admirâmes cette religion saine et cette conscience timorée. Il fallut que le Curé l'assurât qu'il pouvait recevoir le prix de son travail, il ne l'accepta que par obéissance pour son pasteur ».

La famille de Broglie s'établit à Dusseldorf, et y apprend la mort d'un frère chéri, du Roi, de la Reine et de Madame Elisabeth de France.

La campagne de 1793 s'ouvrit sous de brillants auspices, mais ne se termina pas avec un égal succès. A propos de Dumouriez, de Broglie écrit ce qui suit :

« Dumouriez après la donquichoterie de Hollande, battu

à Neerwinden, à la montagne de fer, tenta vainement de tourner pour Louis XVI l'armée qu'il commandait et d'en faire l'avant-garde de celle du Prince de Cobourg. Dumouriez réduit à désertier, n'a plus fait que s'éteindre dans un oubli cruel pour son âme ardente et ambitieuse. Quand il fit arrêter les quatre députés de la Convention nationale qui venaient pour le prendre, Camus l'un d'eux lui dit : « Général, si vous êtes César, nous saurons être des Brutus, » à quoi Dumouriez gaiement : « Citoyen Camus, je ne suis point César, vous n'êtes point Brutus et si je ne dois mourir que de votre main, je suis immortel ».

Singulière mentalité que celle de ces nombreux émigrés fixés à Dusseldorf, « contraste étonnant de sagesse et de folie, de libertinage et de piété; c'est ce qui faisait dire à un religieux allemand : je ne puis m'expliquer ceci : ces Français sont des anges ou des diables, il n'y a pas de milieu.

« Parmi les singularités de cette réunion; ajoute encore de Broglie, je citerai cette misère : beaucoup d'émigrés prenaient des glaces payables en France. Cette idée ne pouvait venir que des Français, car de prendre nourriture, logement, ce qui est nécessaire à la vie de l'homme et de remettre à payer qu'en (quand) on pourrait, cela fait l'éloge de la bonne nation allemande; mais des glaces payables en France, et qu'il y eut des gens assez fous pour les taxer ainsi et des gens assez fous pour en fournir à ce prix, vraiment cela est merveilleux ».

Hélas, le bombardement de la ville le 6 octobre 1793 mit tout ce monde en fuite. Cette calamité avait été provoquée par le fait d'un fatal coup de canon tiré par les Palatins sur un arbre de la liberté, mais qui tua l'aide de camp d'un général Français. Il faut reprendre ici la description que fait de Broglie de l'incendie de la malheureuse cité.

« Imaginez des bombes et des obus en flammes qui rendent la nuit brillante comme le jour, affreux et magnifique spectacle. Le Palais de l'Electeur, ces écuries en flammes, un clocher à travers les ouvertures duquel le feu s'élançait, le

jardin public sillonné par des globes embrasés, une population de 30 milles âmes fuyant par les portes dans la campagne, des bombes qui incendient les maisons, éclatent dans les rues, répandent partout la terreur.

« En vain on avait averti mon père de ce malheur prochain, il ne pouvait y croire, de sorte qu'il fallut en un instant emballer les effets, atteler les voitures et partir au milieu d'une grêle de bombes qui éclataient à droite et à gauche... On se pressait pour passer une petite porte qui fermait le quartier où nous logions. Là nous attendait un péril plus grand que les obus, celui de plusieurs soldats palatins qui fuyaient à vau de route, la bayonnette en avant. Je le dis à mon Père, nous trouvâmes un recoin où retirer notre famille et laisser passer ces empressés déserteurs de la ville qu'ils devaient garder. Interim une de mes sœurs malade et couchée se lève en chemise au bruit d'une bombe tombée dans sa maison et s'enfuit à demi habillée; elle erra pendant une nuit froide, elle y prit une consommation qui l'emporta peu de mois après. Nous ne la revîmes que le lendemain au soir. Ma belle-sœur emmène ses enfants à pied. O force du sentiment maternel ! quand elle passa près du cimetière où l'un d'eux venait d'être enterré, elle ne pouvait quitter ces restes chéris, malgré le péril imminent des globes qui s'élançaient autour d'elles ».

On s'arrêta à Schwelm, petit bourg du comté de la Marck. Là mourut en janvier 1794 le Prince de Revel, second frère de Maurice de Broglie, à l'âge de 32 ans. Celui-ci conduisit la veuve et ses enfants à Paderborn, où il se fixa, bientôt rejoint par son père.

de Broglie rend hommage à la générosité de l'évêque de Paderborn, appartenant à l'illustre famille de Furstemberg, générosité qui s'exerçait sur les émigrés et principalement sur les prêtres français.

« Cette générosité du Prince-Evêque de Paderborn donna lieu à la comique aventure suivante. Il y avait à Pymont à la solde anglaise, un régiment dont le colonel était le

Comte de Nolstein, descendant du fameux guerrier de ce nom. Celui-ci, un des plus aimables hommes de son siècle, avait ses finances aussi à sec que son esprit était charmant. Ses officiers étaient tous émigrés français, qui lui avaient prêté leurs petits fonds, de sorte que l'ordre venu pour le départ de ce régiment, cette brave noblesse partait banqueroutière à ses hôtes. Cela me déchirait le cœur. Sans mission de personne, je vais trouver le Prince-Evêque de Paderborn, à qui j'expose cette situation lamentable de tous ces braves gentilshommes français. Il se laisse toucher et fournit les 12 mille livres qu'il fallait pour cela. Je les reçois chez son banquier M. Gleseker, dont la femme avait la fière beauté de Junon. On met cette somme tout en petit écus de France dans un tonneau, et je pars en cabriolet de poste pour la porter à Pymont. J'avais pour compagnon un officier de ce régiment, français de 30 ans et soigneux de sa toilette. En route le postillon nous mène sur un rédillon. Je lui crie qu'il va nous verser et aussitôt nous tombons dans une mare de boue, où se perd notre précieux tonneau. Mon premier mouvement, comme en tout péril, fut de voir si mon compagnon n'était pas blessé; je ne me le sentais pas non plus et quand le danger est fini, je ne manque pas de rire. Nous pensâmes bientôt au tonneau. Je regarde comme un miracle, qu'il ait passé dans une telle chute entre nos jambes sans nous les casser. Mais il pouvait avoir effondré et que de peine pour repêcher dans 3 pieds de boue ces fugitifs écus. Il avait résisté au choc et à la culbute. La voiture n'avait pas non plus de brisure. Tout cela me mettait déjà en gaieté, mais mon camarade d'infortune y mit le comble par ses jérémiades uniques sur la boue dont nous étions couverts. Ah! je vais arriver à Pymont, dans quel état. Ce muscadin ne pouvait s'en consoler ».

§ 2. — *Relations du prince de Broglie avec le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II.*

de Broglie fit à Pymont la connaissance du roi venu en villégiature pour rétablir sa santé. C'était en juillet 1796.

« Le jour de son arrivée tout ce qui était à Pymont, vint dans la grande salle pour voir le Roi. Il m'aperçut et demanda qui j'étais..... Le Roi me fait appeler, on me présente à lui, il me parle avec affabilité ».

de Broglie à son tour présente au roi divers compatriotes au grand étonnement des 300 personnes présentes, qui se demandent « quel est ce jeune homme que le Roi traite si bien ». Aussi peut-il conclure son récit en disant : « Jamais liaison ne fut plus promptement faite que la mienne avec ce Prince ».

Le Roi qui pendant le mois de son séjour à Pymont s'entretenait journellement avec de Broglie, lui demanda un jour quels étaient ses projets pour l'avenir, et comme de Broglie lui confia ses inquiétudes, il chercha à lui procurer un bénéfice ecclésiastique dans son royaume. de Broglie fréquenta l'hiver suivant la cour à Berlin, où le roi lui faisait toujours le plus affectueux accueil. Il lui arriva même d'y baptiser le fils du prince Radziwill, et dont le roi avait consenti d'être le parrain.

A la suite de l'érection de l'évêché de Varsovie, le roi désigna pour occuper le nouveau siège le prévôt de Posen, et à ce poste devenu vacant il nomma le prince de Broglie.

Celui-ci suit le roi, dont la santé déperissait, dans ses divers déplacements : à Postdam en mai, à Pymont en juin, « dans ses états » en août 1797. « On venait d'apprendre le 18 fructidor; la France se refermait pour les Emigrés, j'avais à suivre le projet d'attirer mon père en Prusse et de finir l'affaire de la Prévôté de Posen ».

Bientôt de Broglie ne quittera plus le roi, dont l'hydropisie faisait de rapides progrès, et qui avait dit en parlant de lui à un de ses courtisans : « jamais je n'ai aimé personne comme j'aime le prince Maurice de Broglie ». Le roi d'ailleurs réclamait de préférence la compagnie de Français, ce qui suscitait la jalousie de sa famille exclue de cet intérieur, quoique de Broglie affirme qu'il faisait ce qui était en lui « pour que le roi vit ses enfants, ses belles-filles toutes deux

charmantes et ses parents ». « On nous croyait, ajoute-t-il, les accapareurs de sa confiance, et nous ne cherchions qu'à la faire donner à son auguste maison ».

Quelques jours avant sa mort Frédéric-Guillaume s'intéressa au sort du maréchal de Broglie. Je lui ai promis, disait-il à Maurice, qu'aussitôt après la paix de l'Autriche, je le ferais venir à Postdam avec sa famille et que je leur donnerais un agréable établissement. Ecrivez vite au maréchal et qu'il vienne sans perdre de temps. Le Roi mourut le 16 novembre, « jour pour moi de deuil et regrets éternels, écrit de Broglie. Jamais, ajoute-t-il, il n'y eut de plus beau caractère, jamais on ne vit une plus belle âme, un aussi bon cœur... Je m'ensevelis dans ma douleur et je recueillis les souvenirs consacrés à ma reconnaissance. Ce fut le titre que je donnai à l'histoire des deux années que je passai avec Frédéric-Guillaume second ». Cet écrit étant perdu, de Broglie à cet endroit de ses mémoires consigne quelques traits à l'honneur de son royal ami, notamment sa générosité à l'égard d'une vertueuse famille française, victime de la campagne de 1792, sa conduite si paternelle vis-à-vis de ses deux fils aînés, sa bravoure, ses connaissances en histoire et son amour de la vérité.

Reprenons ce qui concerne ses fils aînés le Prince royal, et le Prince Louis, tous deux devenus amoureux de deux charmantes princesses. « Louis plus vif et plus ouvert dit le premier à son frère qu'il était amoureux d'une des deux princesses de Mecklembourg. L'aîné répond qu'il a aussi le cœur pris de l'une d'elles. Louis commence à s'inquiéter, craignant que son aîné n'aimât celle qu'il aimait et ne fût préféré. Ils s'expliquèrent et le bonheur voulut que chacun aimait sans se nuire. Il s'agissait d'en faire part au Roi. Le Prince royal d'un caractère réservé craignait cette confidence. Louis lui dit ; Papa est si bon pour nous que je me charge de l'aveu. Ils vont ensemble chez leur Père et lui disent qu'ils sont tous deux amoureux. Grand événement, dit-il à votre âge, nouvelle bien étonnante ! Et quels sont les objets de vos amours ? Ils le disent au Roi qui consent de suite à leur bonheur. J'ai entendu le

Roi raconter cette histoire avec attendrissement et jouir encore du souvenir de la joie de ses enfans, car ajoutait-il tristement, n'ayant été ni heureux ni libre dans le choix de ma première épouse, je savais trop, combien l'inclination contribue au bonheur des Mariages ».

Des détails très intéressants figurent ici sur la cour de Berlin, et les personnes qui la fréquentent, comme aussi sur le premier Tribunal de Berlin nommé le grand révisoire, et dont on ne cite aucun jugement qui « ait été blâmé par l'opinion publique ».

§ 3. — *La Prévôté de Posen.*

L'affaire restait pendante, parce que l'ancien prévôt de Posen, titulaire de l'évêché de Varsovie, n'avait pas encore donné sa démission. Enfin les choses finirent par s'arranger, et quoique malade de Broglie partit pour Posen en juin 1798. « Pendant trois ans je ne fis, dit-il, que lutter contre la maladie de langueur qui me consumait, et qu'un empyrique augmenta ». Son jugement sur la Pologne mérite d'être cité : « l'étourderie, écrit-il, est le caractère distinctif de cette nation vive, gentille, légère et incapable de réflexion ».

Cependant à cette appréciation générale il met un correctif. « J'y ai trouvé, dit-il à un autre endroit de ses mémoires, un assez grand nombre de personnes qui joignent de la moralité, de l'esprit, une société sûre, à des connaissances variées, au ton de la meilleure compagnie, à des grâces aimables, à la pureté du langage ». Après avoir souligné la facilité qu'ont les Polonais à parler les langues étrangères, surtout la française, il achève en ces termes son appréciation sur les dispositions morales des habitants : « La Pologne (du moins la partie où j'ai habité) a été démoralisée, corrompue par ce Voltaire, le plus habile empoisonneur qui ait existé. Ses ouvrages sont dans toutes les bibliothèques et les poisons qu'il broyait avec tant d'art, dont il connaissait si bien les doses, ont gâté là comme partout les esprits et les cœurs ».

Le climat est y fort rude, car « j'ai vu, dit-il, le ther-

momètre pendant tout le mois de janvier de 18 à 24 degrés au dessous de zéro. On n'a pas l'idée de l'hiver quand on n'a pas abordé cette frontière de la Russie. Là le ciel est d'un azur magnifique et mille vapeurs y brillent comme autant d'étoiles errantes, les étoiles mêmes incendient le ciel par leur éclat scintillant, la bise coupe le visage quelquefois à tirer le sang et les Polonais ne voyagent qu'à cheval ou en cabriolets ouverts ».

de Broglie signale encore la puissance d'ivrognerie chez les hommes. Il cite le cas d'un habitant de Posen gémissant sur son dépérissement. Il en donnait la preuve disant « qu'il ne pouvait plus boire que 12 bouteilles, alors qu'il en avait entonné jusqu'à 40, sans quitter la place ni perdre la tête ». Quant aux femmes « rien n'égale leur étourderie, si ce n'est leur amabilité; on change de mari quand on en est las. Ce n'est pas par divorce, puisqu'ils sont catholiques, mais par déclaration de l'officialité ecclésiastique qu'il n'y a pas eu de mariage à cause de quelque empêchement diriment. » Et à l'appui de cette assertion, de Broglie donne quelques exemples typiques, mais peu édifiants.

Il n'eut toutefois qu'à se louer des égards que les Polonais eurent pour lui, et de l'accueil que lui firent tous les Seigneurs. « L'hospitalité, observe-t-il, est une aimable vertu des Polonais. Dès qu'on est entré chez eux, on est regardé comme de la famille, on y jouit d'une entière et charmante liberté ».

Quant à l'état social on s'en fera une idée, en lisant ce qui suit : « Il n'y a point de tiers-état parmi eux, la noblesse est tout, le peuple rien. Un économe, le fouet en main, fait travailler pour le seigneur de malheureux esclaves, qu'il flagelle hommes et femmes, quand ils s'arrêtent dans leur labour. Les domestiques n'ont point de lits et couchent par terre à côté de celui de leur maître. Dans les plus beaux appartements même des châteaux, vous ne trouvez qu'un lit de bois et une chaise. On apporte derrière sa voiture dans un grand sac, ses matelas, ses draps et jusqu'au pot de chambre

d'étain.... J'ai vu les paysans d'un village que leur seigneur avait fait libres, venir le prier de les remettre en esclavage, se reconnaissant incapables de la liberté. C'est qu'alors personne n'a soin d'eux quand ils sont malades, ne remplace le bétail qu'ils ont perdu, ne rebâtit leurs maisons fréquemment brûlées, vu l'arbre résineux dont ils les construisent, la paille dont ils les couvrent et la négligence qu'ils ont dans leur manière de vivre ».

Nous terminerons ce rapide aperçu sur le séjour de Mgr de Broglie à Posen, en relatant une dernière anecdote, parce qu'elle peint bien son caractère.

« Je venais, dit-il, d'entrer dans ce pays et j'y-étais très malheureux, surtout par la santé alors entièrement détruite. Un Polonais sans religion, mais doué d'infiniment d'esprit me fit un jour des arguments contre cette religion même. Ennuyé de ses sophismes, je lui dis : Malheureux ! que vous ai-je fait pour que vous soyez aussi barbare envers moi. Lui tout confondu de l'assertion, m'en demande la preuve. Malheureux ! j'avais une patrie, c'était la France, le paradis terrestre. Je l'ai perdue. Une famille que je chérissais, et que je n'avais jamais quittée, j'en suis séparé maintenant. Une belle carrière à fournir en France, elle est fermée par la révolution. Pour protecteur, le roi de Prusse, il est mort. La santé elle est évanouie, et vous voulez encore m'ôter l'avenir, la perspective et l'espoir de cette éternité qui m'indemniserà de tous les maux de la vie. Malheureux que vous ai-je fait ? Tout impie qu'il était, ce discours l'attendrit ; oncques depuis il ne m'a parlé contre la religion ».

de Broglie ne put guère prolonger son séjour en Pologne, car comme lui-même l'écrit : « Après avoir lutté trois ans contre la consommation et le spleen qui me ravageait, affreuse maladie qui donne de la vie un dégoût extrême, dont le seul remède est la prière et la pratique de la religion, le vieux et habile médecin qui m'avait si longtemps empêché de mourir, me dit que le seul air natal pourrait peut-être me rétablir. »

Il n'hésita pas à suivre ce conseil, et partit pour Berlin

le 11 décembre 1801, où il obtint du Roi de Prusse un congé pour aller en France sauver si possible les débris de sa fortune. Il avait été prévenu par Bernier, évêque d'Orléans, que Bonaparte, alors 1<sup>er</sup> Consul, serait bien aise de son retour. Et c'est ici que de Broglie pour la première fois témoigne de son admiration pour Napoléon. « Ce sentiment datait en moi, déclare-t-il, de la première et triomphante campagne de Bonaparte en Italie. Le 18 Brumaire avait bien accru ce sentiment et lors de cette révolution je dis : quand le directoire remplaça la convention nationale, je trouvai que 5 valaient mieux pour gouverner que 1200, et maintenant je trouve qu'un vaut mieux que 5. Voilà la monarchie, car il m'était clair que Bonaparte n'était pas consul unius anni ».

---

## CHAPITRE II.

---

### Retour en France. Aumônerie à la Cour Impériale.

1802-1806.

---

#### § 1. — *Voyage de retour et séjour en France.*

Le voyage à travers la Saxe et l'Allemagne jusque Francfort se passe sans incident, mais arrivé près de cette ville, quoiqu'on était à la fin de décembre, éclate un orage épouvantable qui fit prendre aux chevaux le mors aux dents. On passe la douane sans difficulté à Mayence. A Strasbourg de Broglie paya d'audace, et s'en fut dévotement à la cathédrale écouter un sermon, car déjà le culte catholique se célébrait avec pompe dans cette localité.

Après avoir traversé la Lorraine et la Champagne, il arrive à la poste avant Troyes. Là, le maître de poste, usant de son droit d'interroger les étrangers suspects, se mit à lui faire des questions captieuses, ainsi qu'à son domestique. Avec un rire malin il leur dit : « Vous êtes Polonais, Messieurs, j'en suis bien aise, je vais vous faire causer avec un domestique polonais qui est dans ma maison ». Or, Mgr de Broglie ignorait tout de cette langue, et son domestique Michel Senlin en connaissait fort peu. « Je ne perdis pas la tête, raconte de Broglie, et c'est ce qui nous sauva. Je sors dans la cour, en faisant signe de l'œil à mon compagnon de me suivre peu après. Il le fit et je lui dis rapidement... Il faut payer d'audace. Quand ce polonais viendra, dites-lui ce que vous savez en cette langue; quand vous serez au bout de votre

science, baragouiner tout ce qui vous passera par la tête, je me charge du reste ». La conversation s'engage donc entre le polonais et le domestique de Mgr de Broglie, qui prétend ne pas s'y mêler, « n'étant pas fait, dit-il, pour parler à un domestique ». Il n'intervint qu'au moment où Senlin paraissait s'empêtrer, pour déclarer au maître de Poste avec le plus grand sang-froid : « Cet homme-là n'est point Polonais » ; ce que le quidam en question voulut bien reconnaître, en avouant qu'il était de la Bohême. Heureusement que le maître de Poste ignorait assez de la géographie pour ne pas savoir que la langue de Bohême et celle de la Pologne se ressemblent comme sœurs, et qu'on put lui persuader que ces deux pays sont fort éloignés l'un de l'autre, alors qu'ils se touchent.

Mais ce qui acheva de fixer la conviction du maître de Poste, c'est lorsque la nuit venue, au moment où la servante voulut bassiner les lits, de Broglie s'y opposa avec un méprisant dédain, en disant : « Efféminés Français que vous êtes, pour 4 ou 5 degrés de froid, vous chauffez vos lits, et nous Polonais à 24 à 30 degrés de froid, nous ne le faisons jamais ».

De Troyes à Paris, il n'y eut plus qu'un incident désagréable : une des roues de la diligence se brisa à Charenton. Or à cet endroit on était encore à deux grandes lieues du faubourg St-Germain.

Il y avait plus de dix ans que Maurice de Broglie avait quitté la France. « Revoir et embrasser ses parents, écrit-il; après une longue absence, respirer l'air de la patrie, c'est revivre... Partout on parle, on ne sait causer qu'en France ». Tout à la joie du retour, il passe gaiement les mois d'hiver 1802 à Paris; au printemps il s'en va chez son frère en Normandie, pour rentrer bientôt à la capitale, où devait se passer un grand événement : la proclamation du Concordat pour le Cardinal Caprara.

« Quand il arriva ce jour de la résurrection de l'Eglise de France, dit Mgr de Broglie, je me rends à cette Basilique de Notre-Dame, souillée pendant les orages, par la fête de la

déesse de la Raison. J'y trouve une multitude immense et beaucoup d'ecclésiastiques dans la partie supérieure de la nef. Je suis à côté de prêtres de ma connaissance ; l'on attendait depuis 9 h. le Cardinal Caprara, légat du Pape, il devait proclamer le Concordat. Interim un homme du peuple, qui était derrière nous, s'adresse à moi, pour me demander de lui montrer parmi les Evêques déjà arrivés et en grand costume, M. l'abbé de Broglie. La question m'interloque, je réponds que je ne puis montrer parmi ces pontifes la personne que l'on désire connaître. Oui, répond-on, M. l'abbé de Broglie, fils du maréchal de ce nom ; cet ecclésiastique est rentré depuis 4 mois. C'était juste mon histoire. Je dis d'un grand sangfroïd : Il y a bien un ecclésiastique fils du maréchal de Broglie, rentré depuis ce temps, mais il m'est impossible de vous le montrer parmi les Evêques... Arriva le légat qui se place sous un dais assez mesquin, sans doute pour relever la splendeur de celui des consuls. Monsignor Sala qui était de la légation s'approche des ecclésiastiques, et l'un d'eux lui dit : Voilà les Evêques constitutionnels en habits pontificaux avec les Evêques catholiques ; donc les premiers se sont retractés. Sala dit : à peu près, il y a l'équivalent. Point d'équivalent, reprit le Prêtre français, il a fallu retractation, car Pie 6 a dénoncé la constitution civile du clergé sous le nom de congeries hereseon. Sala biaise et rougit, et nous voila tous attristés. A une heure arrive le Premier Consul, vêtu très simplement avec Combacérés et Le Brun chamarrés d'or comme d'anciens maîtres d'hôtel de seigneurs. Bonaparte se place sous le dais des Consuls qui par un mouvement spontané reculent leurs fauteuils, de sorte que le sien se trouve seul en avant. Il était alors maigre et pâle. A peine assis, il jette sur l'immense assemblée un regard souverain, mêlé de noblesse et d'affection. Jamais roi n'a dit à ses sujets d'une manière plus expressive et plus digne : Je suis content de vous, mais n'ignorez pas que je suis votre maître. La cérémonie commence. Le légat chante la messe ; à l'Evangile les Evêques présents sont appelés à prêter serment de fidélité aux Consuls.

Le peuple reconnaissait de suite si c'étaient des Evêques de l'ancien régime, ou non. Voyez, disait-il comme il a bonne grâce, comme il l'a mauvaise. Quand Mgr de Boisgelin se mit à genoux pour prêter serment, Bonaparte se pencha en avant, comme s'il voulait l'écouter et le peuple disait : il écoute s'il prononce bien les paroles du serment... » de Broglie que saisit une langueur, une défaillance, est obligé de quitter l'église. Il conclut en ces termes le récit de cette mémorable journée : « Jamais Bonaparte ne montra plus qu'en ce jour son grand caractère. Il n'eut au conseil d'Etat que sa voix et celle de Portalis en faveur du Concordat. Sénat, tribunal, corps législatif, armée, tout y était contraire. Un seul homme les traîna malgré eux à Notre-Dame, pour assister et participer au rétablissement de cette religion catholique qu'un grand nombre d'entr'eux avait proscrit. Tous frémissent et obéissent : o ascendant de la forte volonté d'un seul homme ! A son retour de Notre-Dame je fus témoin de l'enthousiasme et de l'allégresse avec lesquelles le peuple cria sur toute la route jusqu'aux Tuilleries : Vive le premier Consul, vive celui qui a rétabli la religion de nos pères... »

Cet enthousiasme, de Broglie ici le rappelle, lui aussi le partageait. Ce sentiment, il l'affirme une seconde fois, datait du 18 Brumaire, et il « augmentait toujours. Ils le savent mes amis, dont quelques uns me trouvaient exagéré à cet égard, de sorte que je n'eusse pas été son prôneur avec plus de zèle, quand il m'aurait comblé de ses faveurs ». Ces lignes, il convient d'y insister, de Broglie les écrivait à l'île de Ste-Mar guerite, à l'heure où son exil lui était le plus pénible.

Ici se place un des épisodes les plus touchants de son séjour à Paris. Etant allé voir une des belles parades des Tuilleries (revue de troupes par l'Empereur), un secrétaire en second du 1<sup>er</sup> Consul lui parle avec éloge de son père, et lui insinue que « si le maréchal faisait une démarche auprès du 1<sup>er</sup> Consul, elle lui serait agréable et bien accueillie ». On délibère en famille sur la proposition ainsi faite, et qui aurait peut-être comme conséquence de « retirer du naufrage

120 mille livres de rente, qui par un bonheur inouï se trouvent n'avoir pas été vendues, mais seulement sequestrées ». Avant de pousser plus avant le projet, de Broglie va en causer confidentiellement avec un des trois consuis, Le Brun « littérateur distingué (on lui doit la meilleure traduction de la Jérusalem délivrée) bon père, bon parent, bon ami, tête excellente, cœur sensible, estimé, chéri de tout ce qui le connaît, et cette connaissance réunit à beaucoup de charme beaucoup d'utilité ». Le Brun donne à de Broglie les meilleures assurances; c'est ce qui le décide à aller trouver son père, alors âgé de 83 ans et qui depuis quelques mois était revenu de Russie, pour se fixer à Munster.

La description de son voyage à Munster, entrepris au mois d'août 1802, ne manque pas d'intérêt, et nous y voulons glaner quelques faits saillants. Un de ses compagnons de route, un anglais, qui au début avait affecté un orgueil tout britannique, finit cependant par se rendre à l'urbanité française.

« Après avoir traversé l'aride Picardie, comme je fus émerveillé, dit-il de la fraîcheur et de l'éclat de la verdure de la Flandre française et autrichienne... La Flandre et la Belgique sont un paradis terrestre, mais qui n'est pas comme le royaume de Naples, habité par des diables. Bruxelles n'avait plus que l'éclat effacé de son ancienne splendeur ». De Bruxelles il se rend à Liège « ville enfumée, qui semble être un atelier de l'enfer ». « De Liège à Aix-la-Chapelle chemin délicieux à travers le pays de Limbourg. Ce ne sont que prairies émaillées de fleurs, valons rians, villes et bourgades bien bâties. Le coup d'œil se porte sur des coteaux semés de maisons élégantes, tout respire le goût et l'aisance gagnée par le travail... Je traversai Spa qui pleure les prodiges Anglais et languit jusqu'à la paix continentale ». Il s'arrête un jour à Dusseldorf, où il revit avec émotion tous ses souvenirs de 1794, et arrive enfin à Munster. Quand il quittait son père en 1797, il avait encore « l'attitude et la réalité de la vigueur » malgré ses 75 ans. Maintenant il le

retrouve « presque aveugle, tout penché, vieilli d'un siècle... mais avec toute sa tête et toute sa sensibilité ».

Peu de jours après son arrivée, de Broglie explique au maréchal le but de son voyage. Celui-ci après quelques objections, se rend aux avis de son fils, et rédige en conseil de famille la lettre suivante pour le 1<sup>er</sup> Consul.

« Citoyen Premier Consul,

J'ai servi la France pendant 60 ans et fait 27 campagnes. Dans la guerre de sept ans où j'ai commandé en chef, j'ai soutenu l'honneur des armes françaises et obtenu plusieurs succès. En 1789 Louis 16 m'appela auprès de sa personne et me demanda conseil. Je le donnai au Roi avec loyauté et conviction, et si mon avis eut prévalu le sort de ce Prince aurait été bien différent. Sa Majesté ayant pris un parti tout contraire, je quittai la France par ses ordres en juillet 1789. Depuis lors jusqu'au 18 Brumaire, ce ne fut qu'anarchie. La terreur et les orages qui la suivirent, m'ôtèrent l'idée de rentrer dans ma patrie. Séparé d'elle par un grand intervalle, je viens seulement de m'en rapprocher, mon âge et mes infirmités ne me l'ayant pas permis plus tôt. A 83 ans je crains peu pour moi, mais beaucoup pour mon Épouse qui fait depuis 50 ans mon bonheur, et pour des enfants que je chéris. Vous pouvez, citoyen Premier Consul, adoucir mes derniers moments, en ordonnant la levée du sequestre sur ceux de nos biens qui ne sont point vendus. Ne craignant plus qu'un avenir prochain et redoutable frappe Madame de Broglie et mes enfants, je coulerai paisiblement le peu de jours qui me restent à passer sur la terre. Je prends la confiance de vous dire, citoyen Premier Consul, qu'il est d'un guerrier triomphant de réparer les torts de la fortune à l'égard du plus ancien Général de l'Europe, d'un vieux Guerrier, qui versa plusieurs fois son sang, et fit toujours des vœux pour le bonheur de la France ».

Le secret de ma mission et de cette lettre, ajoute de Broglie, fut bien gardé. Trois semaines écoulées, je me remarque pour Paris. » Rien de bien marquant dans son récit du retour à la Capitale. Notons cependant l'impression que lui fit la ville de Louvain. « Cette ville siège de la science pendant tant de siècles, ne retentit plus des arguments et des thèses; on n'y voit que de nombreuses béquilles des invalides, dont c'est une succursale. De 50 mille personnes que renfermait

cette ville riche et animée, il n'en reste qu'à peine 12. Les magnifiques collèges sont en ruines ».

Rentré à Paris de Broglie s'empresse d'aller revoir le consul Le Brun. Mais les fréquents et longs voyages de l'Empereur ne permettent d'entamer l'affaire qu'en décembre 1802. Le général Duroc, grand maréchal du palais, voulut bien s'en charger. Le 1 janvier 1803 Napoléon montre dans une réunion nombreuse chez lui la lettre du maréchal, et s'exprime avec beaucoup d'estime à son égard. Le Brun informe de Broglie des dispositions du 1<sup>er</sup> Consul et le presse vivement d'aller chercher son père. Craignant la mauvaise saison, il remet son départ jusqu'au 3 février. Bien que l'hiver eût été jusqu'alors fort doux, voilà que le froid se déclare à cette date et ne fait qu'augmenter, de telle sorte qu'on passe le Rhin sur des montagnes de glaçons, aspect qui ressemble au cahos. A Munster il trouve son père dans un état de santé tel que c'eût été « témérité de mettre en route pendant un temps si rude un vieillard, qu'une nouvelle attaque d'apoplexie réduisait à un souffle de vie. » Mais on ne le croit pas à Paris et c'est ce qui détermine de Broglie à s'y rendre sans tarder, afin de dissiper les fâcheuses impressions causées par la lenteur du retour. Toutes les préventions tombent, au point que le 1<sup>er</sup> Consul déclare à un cousin de Mgr de Broglie, Alexandre de Lametz, que le maréchal « lui a écrit une bien belle lettre, et s'il revient, affirme Napoléon, je le comblerai ».

Malheureusement la mort rendit ce retour impossible, et compromit le succès des négociations entamées pour rentrer en possession des biens sequestrés. Toutefois de Broglie ne voulut pas les abandonner : il réclame pour sa sœur, Mad. de Murât, la dot, et pour lui sa légitime. Le ministre des finances fait un rapport favorable, mais il est ajourné par le 1<sup>er</sup> Consul. Les démarches toutefois continuèrent et de divers côtés. La situation de de Broglie devenait difficile, car son congé d'absence comme prévôt de Posen, prorogé pour 3 ans allait finir, et il ne se souciait pas de quitter sa patrie.

Sur ces entrefaites, fin décembre 1804, le Pape qui était

venu à Paris pour couronner l'Empereur, daigna lui-même s'intéresser à ses affaires.

§ 2. — *Sa nomination d'aumônier à la Cour.*

Voici comment de Broglie relate cet événement qui allait décider de la nouvelle direction de sa vie. « Un matin j'étais tranquille dans mon petit logement, quand arrive un grand monsieur habillé de vert et galonné sur toutes les tailles. Il me remit une lettre de M. le cardinal Fesch par laquelle son Eminence m'annonce que Sa Majesté l'Empereur a jeté les yeux sur moi pour être un de ses aumôniers. Le Cardinal me demandait prompte réponse. Je fais verbalement celle que j'aurai l'honneur de voir son Eminence dans la journée ».

Avant de prendre un parti, de Broglie consulte divers amis qui l'engagent à agréer la proposition qui lui est faite. A sa sœur il dit : « J'accepte principalement à cause de vous, car c'est l'unique moyen de vous faire obtenir votre dot et du pain à vos enfants. Madame de Murat et son mari me dirent que cette considération ne doit pas me décider. Je réplique : Vous me dites ce qu'à votre place je dirais, et je fais ce qu'à ma place vous feriez ».

Le lendemain seulement il rencontre le Cardinal Fesch, qui lui raconte comment les choses se sont passées. A la suite des instances de Lebrun, Napoléon avait désigné de Broglie pour l'évêché de Mende. Fesch objecta la faible santé de l'abbé pour affronter le rude climat des Cévennes. « Que ne le faites-vous plutôt votre aumônier, avait repris le Cardinal. — Ma foi, vous avez raison, dit l'Empereur, c'est dit ».

Dès le lendemain (dimanche) l'abbé de Broglie entra en fonction et célébra à midi et demi la messe devant leurs majestés dans la chapelle provisoire des Tuileries.

« Quel est l'enfant qui dit la messe » ? demande Napoléon au Cardinal Fesch. « C'est votre nouvel aumônier, l'abbé de Broglie », fut la réponse. « Après la messe, son Eminence me

présente à l'Empereur qui me dit gracieusement : Je suis bien aise de vous avoir attaché à ma personne. Je fais une grande révérence et Sa Majesté aussitôt : Quel âge avez-vous ? Sire, 39 ans. Cela n'est pas possible, vous avez l'air si jeune. Votre Majesté veut-elle mon extrait baptistaire ».

Telle fut sa première entrevue avec cet Empereur, dont il avait jadis tant désiré être connu, et avec lequel il allait avoir de si cordiales relations pendant quelques années.

Le Cardinal Fesch reprocha à l'abbé de Broglie d'avoir été trop lent, en célébrant la messe ; à quoi de Broglie répartit : « Monseigneur il faut être à l'autel aussi long que la dévotion l'ordonne et aussi court qu'elle le permet ». Charmé de cette réponse, l'évêque de Verceil, homme de beaucoup d'esprit, me dit : Laissez dire, Monsieur l'abbé, et continuez comme vous avez commencé. J'ai enfin entendu une messe catholique à la Cour ».

de Broglie allait immédiatement profiter de sa nouvelle position pour intéresser l'Empereur à ses affaires de famille : la dot de sa sœur M<sup>me</sup> de Murat, et sa légitime. L'Empereur reçoit la demande et la pétition par écrit qu'il lui présente. Il en parle également au ministre secrétaire d'Etat. Malgré tout il faut passer par les lenteurs administratives.

Sa nomination comme aumônier à la cour n'était pas vue de bon œil dans certain milieu, mais personne n'osait sourciller devant lui. « Je ne tarde pas, écrit-il, à faire part à Sa Sainteté de l'état nouveau où j'étais entré. Le Pape qui m'aimait et me traitait toujours avec une tendresse paternelle, me dit : Je vous plains bien ».

Ici se place un incident qui peint bien les mœurs du temps. On devait au théâtre de St-Cloud, à l'occasion du baptême du second fils du Prince Louis, exécuter *Athalie*. Afin de déterminer le clergé à se rendre au spectacle, « on avait exprès choisi une pièce sainte ». Le Cardinal Fesch lui-même ne cache pas que l'Empereur semble désirer que le clergé vienne à la représentation d'*Athalie*.

« Monseigneur, dit de Broglie, je ne doute pas de la

disposition bienveillante par laquelle Sa Majesté a fait choisir pour le spectacle de ce soir une pièce sainte. Le Cardinal reprend : et l'Empereur pense que le Clergé ne peut que gagner en considération de se trouver auprès de lui. — Je continue : mais Mgr, si la considération ne peut que gagner ainsi, j'ajoute sans hésiter : oui ailleurs, mais non au spectacle ». Et de Broglie fait valoir un argument, qui dans les circonstances d'alors devait avoir une valeur toute spéciale. « Vous n'ignorez pas les comparaisons que font entre l'ancien Episcopat et celui d'à présent les oppositionnaires au concordat, comparaisons, je le sais, fort injustes ; mais enfin les Evêques n'allaient pas avant la révolution au spectacle, même à la cour, et si ceux d'à présent y vont en corps, vous pouvez préjuger d'avance quelle sera l'opinion publique sur cette démarche ». Il insiste encore en disant que les évêques vont poser maintenant un précédent, dont on tirera dans la suite les conséquences. Mais toute son énergie, comme son caractère tient dans la dernière phrase : « Tout l'épiscopat ira aujourd'hui au spectacle que je n'irais pas. On sait fort bien que l'abbé de Broglie, avant d'être à la Cour, non seulement n'allait pas au spectacle, mais s'était prononcé contre, même pour les laïques et je ne veux pas que l'on dise que j'ai apostasié des principes auxquels je tiendrai toujours. Cependant, Mgr, faites, je vous prie ma paix avec l'Empereur, car je n'ai ni la force, ni le dessein de lui faire la guerre ». Ainsi s'affirme en même temps que la conviction de ses principes son esprit conciliant et son désir d'aplanir les difficultés.

En cette occurrence de Broglie s'en trouva fort bien, car le Cardinal Fesch qui avait raconté cette conversation à l'Empereur, fut chargé par Sa Majesté de dire à de Broglie qu'il « l'en aimait et estimait davantage ». Les évêques furent pour le reste laissés libres d'agir comme ils l'entendaient.

Le baptême qui se fit l'après-midi du même jour donna lieu à un double incident. Le cardinal Fesch n'avait ni son rochet ni son camail ; on avait, malgré ses ordres, négligé de les mettre dans sa voiture. Pour gagner le temps nécessaire

d'aller chercher ses habits de cérémonie, il fit manœuvrer au salon les dames de la Cour, qui devaient chacune à son tour porter ce qui était nécessaire au petit prince, sous prétexte qu'elles ignoraient leur fonction.

Au baptême même le Pape verse l'eau à côté de la tête de l'enfant. Heureusement que M. Fournier, chapelain de l'Empereur, s'en aperçoit. Il avertit le Pape qui recommence l'ablution.

Au dîner que donne le cardinal Fesch aux cardinaux et aux évêques, l'évêque de Poitiers, Mgr de Pradt, traite de Broglie de barbare, parce qu'il s'était exprimé sur le compte du gouvernement britannique comme devait le faire un bon français. « Monseigneur, répond l'abbé de Broglie, je suis fort aisé à ramener, car après le plaisir d'avoir raison, j'en connais encore un grand, savoir, reconnaître mes torts, quand on me les découvre. Parlez donc, éclairez-moi. Pradt tout étonné de cette réponse, me dit : vous êtes bien heureux, M. l'Abbé, d'avoir avec de l'esprit comme un diable, la sagesse d'un ange ».

Sur la recommandation du cardinal Fesch, les évêques, un seul excepté, s'abstinrent d'assister à la représentation d'Athalie, et Napoléon approuva leur conduite en disant : « Ils ont bien fait ».

de Broglie croit utile d'insister sur ce fait pour mettre en évidence la bonté de l'Empereur et la promptitude à changer d'opinion. « Voilà, dit-il, le caractère de cet homme, quand il jugeait d'après son judicieux esprit; je l'ai vu plus d'une fois s'arrêter devant la vérité et la suivre, en renonçant à son avis précédent ».

### § 3. — *Voyage en Italie.*

« Vers le milieu du Carême le cardinal Fesch me demanda si je serais bien aise d'être du voyage que l'Empereur allait faire en Italie pour son couronnement et ne me cache pas qu'il m'adresse cette question de la part de Sa Majesté. »

Comme il accepte avec enthousiasme, le Cardinal lui dit le lendemain : « Vous serez du voyage, mais comme votre santé est faible, l'Empereur m'a recommandé de vous amener avec moi, car a-t-il ajouté, je voyage trop vite et je le fatiguerais ».

La première partie du voyage devait se terminer à Milan par le couronnement de Napoléon comme roi d'Italie, mais avant cela, de Broglie décrit son séjour à Lyon, son excursion en Piémont, berceau de sa famille, enfin sa traversée de cette belle partie de la Lombardie qui s'appelle le Verceillois et le Navarrois.

A Lyon il s'étend longuement sur les solennités qui eurent lieu à l'occasion de la double arrivée en cette ville de l'Empereur et du Pape, mais il parle avec plus de complaisance encore de ce Piémont, où tout lui rappelle les souvenirs glorieux des Broglia. « Je vis, dit-il, nos armes sur toutes ces murailles et aussi autour des églises avec notre devise : *Pour avenir*. Certes nous ferons bien de regarder si loin, ajoute-t-il mélancoliquement, car la terre ne nous a donné que des persécutions et je suis à cet égard digne héritier de mes ancêtres. Mon grand-père, un de ses frères, mon père et mon oncle ont été exilés dans le même siècle et tous pour avoir rendu de grands services à cette France qui nous traita constamment en marâtre. Nous avons perdu dans cette révolution 7 millions de biens, et moi j'en suis, après 5 mois de prison d'état, à mon second exil. » Cette réflexion sur ses malheurs reviendra fréquemment au cours de cette autobiographie, écrite nous l'avons dite, sous une impression de vive tristesse.

Il fut reçu avec allégresse dans ses beaux domaines, où depuis près d'un siècle un de Broglie n'avait plus paru.

En traversant la Lombardie, son attention se fixe sur les rizières. Il cite à ce propos le reproche fait par l'Empereur aux Italiens « de s'acharner à des travaux meurtriers : Avides que vous êtes, je devrais vous interdire cette récolte et vous faire ensemercer d'excellent grain ces belles campagnes ».

Le cardinal Fesch en se rendant à Milan, fut par l'évêque

de Verceil pressé de nommer de Broglie, mais à son insu, au siège épiscopal dans le Piémont que la démission de l'archevêque de Turin, rendrait vacant. Et de fait l'évêque d'Acqui fut nommé à Turin, et de Broglie fut désigné pour être son successeur. Une indiscretion de l'Impératrice rendit la nouvelle publique à la cour, quoique l'Empereur attendit quelques jours encore avant de la communiquer à l'intéressé lui-même. Au milieu des félicitations qui lui furent alors adressées « M. de Talleyrand seul ne me disait rien, observe de Broglie. Je pénétrai la cause de ce silence et je me dis : Nous verrons qui le rompra le premier. Plusieurs jours de suite je le voyais avec l'idée de me faire compliment et la parole mourir sur ses lèvres. Enfin il se décida et avec un effort visible, il me dit : Agréez, je vous prie, Monseigneur ma félicitation de la place à laquelle S. M. vous a nommé. Il devait effectivement en coûter à un homme de cette naissance et Evêque lui-même, mais ayant laissé tout cela de côté, de me faire compliment de ma promotion à l'Épiscopat. » Après avoir rappelé qu'au temps du Concordat il avait été sondé par Talleyrand pour accepter un siège épiscopal, de Broglie termine par ces mots : « Je dois ajouter que le même Talleyrand fit avant le Concordat un mémoire très fort pour accélérer le retour et prouver les avantages de la Religion catholique ».

de Broglie décrit le faste et l'ordonnance du couronnement de l'Empereur. Il rend hommage au bon goût des Italiens qui avec moins de deux cent mille francs avaient paré « l'énorme cathédrale plus élégamment et plus richement que ne fut ornée Notre-Dame de Paris pour plusieurs millions, quand l'Empereur y reçut du Pape l'onction impériale ».

Le jour de Pentecôte tous les Evêques du Royaume d'Italie furent appelés à prêter serment devant Sa Majesté pendant la messe dans la Chapelle du Palais. de Broglie comme évêque nommé d'Acqui, dut également s'exécuter. « Quand mon tour vint, raconte-t-il, je mis beaucoup de gravité à cet acte le plus grand qu'il y ait parmi les hommes.

puisqu'on prend Dieu à témoin de l'intention où l'on est de s'engager. Je prononçai toute la formule du serment avec lenteur et recueillement. Le soir le maréchal Mortier me dit en riant : Savez-vous que vous avez bien fait votre serment ce matin ! Vous avez eu raison, car nous étions tous là pour vous écouter et vous critiquer ».

Son séjour à Milan lui permet de connaître de plus près le Cardinal Fesch et de s'assurer, comme il le déclare lui-même, de sa piété. C'était de Broglie qui avait déterminé le Cardinal à célébrer la Ste-Messe le jour de la Pentecôte. A l'objection qu'il lui avait fait : « Je n'ai pas le temps, j'ai trop d'affaires », de Broglie avait répondu « Mgr, toutes les affaires de ce monde ne doivent porter ni retard, ni préjudice à la grande affaire du salut ». Et lui-même avait renseigné un confesseur au Cardinal.

« Au lieu de rester aux fêtes et concerts de la cour, il (le Cardinal) me proposait d'aller le soir nous promener à pied au cours ou dans les charmants environs de Milan. Là il m'entretenait, ainsi que l'abbé de Sambucy de choses pieuses ; nous parlions ensemble de la conduite des âmes, cet art des arts, de la manière d'administrer un diocèse ; quelquefois même de la perfection et des voies intérieures ».

La seconde partie du voyage se fit pour Mgr de Broglie dans des conditions moins aisées. Le Cardinal Fesch était parti pour Rome vers le milieu de juin, et lui avait, à cause des chaleurs, déconseillé de l'accompagner. Le voilà donc de la suite de l'Empereur dans la rapide tournée qu'il va faire dans son beau royaume d'Italie. « Quand on doit accompagner l'Empereur, écrit-il, il faut une santé de fer. Nulle règle ni pour le départ ni pour les heures de repos. Souvent rotis par les journées brûlantes, ou percés d'humidité toute la nuit ». Voici les principales étapes de cette randonnée impériale : Lodi, Brescia, Vérone, Mantoue, Bologne, Crémone, Parme, Plaisance et Gènes.

On arrive à Brescia la veille de la Fête-Dieu, qui à cette époque était encore fête d'obligation. Napoléon fait demander

à de Broglie, à quelle heure il pouvait lui dire la messe. A quoi l'aumônier répondit : « Dites à S. M. que je suis prêt à la lui dire depuis minuit jusqu'à midi ». Cela plut à l'Empereur qui devait le lendemain passer son armée en revue ; il fixa l'heure de la Messe à 3 h<sup>s</sup> du matin. « A 2 1/2 h<sup>s</sup> du matin, raconte de Broglie, j'arrive au Palais qu'occupaient leurs Majestés. J'attends jusqu'à 4 h<sup>s</sup>. Alors j'entends du bruit et l'Empereur paraît. Je commence la messe, après laquelle je me hâte sans longue prière pour prendre ma place dans une des voitures qui allaient partir. Elles l'étaient déjà toutes et l'on m'oublie ». Le malheur n'était pas grand, car il put commodément rejoindre le quartier général et y prendre « un bon restaurant », tandis que le déjeuner de l'Empereur s'égara, et que lui et sa suite durent rester jusqu'à 7 h<sup>s</sup> du soir sans boire ni manger.

A Mantoue il rend service à son hôte Luigi Carminati. Celui-ci du temps de la convention nationale avait adouci la prison de Mr Maret, maintenant ministre secrétaire d'Etat et qui accompagnait l'Empereur. Il s'agissait de faire remettre par son intermédiaire une pétition à l'Empereur pour l'obtention d'une grâce. Maret, qui se souvenait fort bien encore de Carminati raconta lui-même à de Broglie l'anecdote suivante. « Un jour Carminati entre dans ma chambrette ; il avait l'air triste, je lui en demande la cause, il balançait à la dire. Est-ce que ma prison est renforcée ? Non Monsieur — Est-ce que je vais partir ? — Non — Qu'y a-t-il donc ? — Grand malheur, le vin de Clos de Vougeot ne se trouve plus à Mantoue. Je fus bien content de ce que la disgrâce se bornât là. Cependant comme Dijonnais, je souhaitais avoir de ce vin et je dis à Carminati d'en faire venir à Vérone, ce qu'il exécuta ». Le séjour de Mantoue ne plut guère à de Broglie qui résume ses impressions en disant : Laissez cette ville « fort satisfaits d'ajouter à l'honneur de l'avoir vue le plaisir de la quitter ».

Bologne lui ménagea plus de satisfaction. « Rien n'égale, écrit-il, l'élégance et la richesse de la galerie couverte depuis la porte jusqu'au Palais Caprara, demeure de

S. M. Tout ce que le luxe et la grâce peuvent réunir, se trouvait au-dessus, dedans et autour de ce charmant berceau, que mille orangers, citronniers, lilas et fleurs embaumaient ». Il se plait à décrire son pèlerinage à la Madonne di St-Luca, l'image très vénérée de la Vierge, et qui d'après la tradition aurait été peinte par l'évangéliste St Luc. Il va également voir la Sainte de Bologne, Ste-Cathérine, et il en admire la merveilleuse conservation. « Je pris, dit-il, deux des doigts de sa main; ils cédèrent avec la même élasticité que ceux d'une personne vivante et se remirent de même quand je les quittai. Le visage, les mains, les pieds sont nus et rien n'annonce une personne morte, seulement la figure est un peu noire ». Mais on s'en aperçoit bien, il n'a garde d'oublier d'acter les faits et gestes de l'Empereur, car après avoir rapidement mentionné son passage à Crémone, Parme et Plaisance, il intercale ici le « sermon énergique » fait par l'Empereur à la garde nationale de Bologne. Voici le résumé qu'il en donne. « Il la harangua pendant bien une 1/2 heure, fit l'éloge de la tenue et de la beauté de cette troupe, puis ajouta qu'il apprenait avec mécontentement qu'il y eut encore en Italie des Sigisbé; qu'on voyait un beau jeune homme porter le sac, le mouchoir, l'éventail, le parasol de Madame, être à la merci d'un de ses regards aimables ou rigoureux, porter son petit chien, faire ses commissions, être en un mot son esclave; que cela était honteux pour des hommes et que le citoyen devait être prêt à servir sa patrie jusqu'en Amérique, s'il était nécessaire ».

Enfin les voici à Gênes, après avoir traversé les Alpes et être descendu par la Bochetta, suite de montagnes, dont la pente est merveilleusement adoucie.

A Gênes dont il admire les superbes basiliques et le pont de Carignan « sous lequel à 300 pieds, on voit des maisons, chef d'œuvre d'entreprise d'une seule famille noble », il est saisi par la fièvre. « J'étais comme mourant, écrit-il, quand un jour à midi on m'envoie de la part de l'Empereur l'allocution faite par le Pape après son retour de Paris en ses

états ». Malgré son mal, de Broglie se met immédiatement à traduire le document, car c'était, dit-il, la première demande de travail que lui faisait Napoléon. Sa besogne terminée, il se rend en toute hâte au palais Doria. Le préfet le voyant pâle et défait, lui en demande la cause. « Je la lui dis, raconte de Broglie. Vous avez eu bien tort de travailler en cet état; il fallait remettre à demain. Oh ! je connais, repris-je, l'Empereur, mieux que vous. Je ne voudrais pas répondre qu'il ne me demandât la traduction tout à l'heure. Je finissais ces mots que l'Empereur passe et me dit : Eh bien, ma traduction ! — Sire, la voilà. — C'est bon, dit-il, il la prend, la lit, est content, envoie la pièce au Moniteur pour être publiée. Telle est la rapidité avec laquelle on doit remplir la tâche que cet homme extraordinaire impose. Il a rayé de son dictionnaire le mot impossible; il ne connaît pas de milieu entre la santé et la maladie mortelle : avec lui il faut être cassé aux gages, ou bien aller jusqu'à l'entière extinction des forces ».

L'Empereur précipita le retour en France, car « de Turin à Fontainebleau, 200 lieues, il les fit en 80 heures, semant la route de courriers, dont un seul arriva devant lui. Il trouva Fontainebleau tellement démeublé que l'Impératrice arrivée à minuit passa la nuit sur un fauteuil, et n'eut rien à manger ». de Broglie mit moins d'empressement à rentrer à Paris. Après s'être arrêté à l'hospice du Mont Cénis, il raconte en passant l'histoire de l'abbé qui est « une miniature de celle de M. de Rancé », il arrive le 13 juillet à Nevers. En allant de Fontainebleau à Paris, écrit-il, « je n'avais avec moi que le Général Mouton. A moitié chemin, pendant que l'on relayait, des poissardes de Paris, venues là pour offrir des bouquets à leurs Majestés, m'en offrirent un, ainsi qu'à mon associé. Elles m'appelèrent mon mignon à cause de ma transparence, lui, mon vigoureux, à cause de son embonpoint. Qu'est-ce que cela, me dit le Général, qui ayant à peine vu Paris, ne connaît pas l'argot de ces dames. Alors je lui en fis toute l'histoire. Il ne revient pas d'étonnement d'apprendre

que sous les Rois Bourbons, la Reine des Dames de la Halle allait avec une députation complimenter S. M. pour la naissance d'un Dauphin, ou quelque autre événement glorieux.

De retour à St. Cloud, de Broglie demande et obtint de l'Empereur la permission d'aller se reposer à la campagne, et choisit le château de la Ronce pour lieu de villégiature, où d'ailleurs il ne séjourna que quinze jours, pour revenir à Paris.

§ 4. — *de Broglie à la Cour.*

« Pendant une année l'Empereur ne voulut que moi pour aumônier et me comblait sans cesse de nouveaux témoignages de bonté paternelle ». C'est ce qu'a soin de noter de Broglie, et ce qui d'autre part explique la parfaite cordialité de ses rapports avec Napoléon. D'ailleurs il ne fait que suivre l'ordre que lui donna le Cardinal Fesch à son départ de Milan, de ne point se séparer de l'Empereur jusqu'à son retour d'ambassade, car avait dit son Eminence : « il faut près du souverain quelqu'un qui veille aux intérêts de la religion, et la défende ».

Déjà les quelques anecdotes rapportées aux paragraphes précédents permettent d'apprécier sous un jour différent la physionomie de Napoléon, mais c'est à le connaître dans l'intimité, comme le révélera maintenant de Broglie, que ce caractère se précisera davantage. On le jugera sans doute moins autoritaire et prêt à s'arrêter devant la vérité, comme il a été dit plus haut, et à la suivre, en renonçant à son avis précédent. Il importe encore de ne pas perdre de vue que ce mémoire, de Broglie ne l'a pas comme un journal, écrit au jour le jour, mais qu'il l'a tout entier rédigé en l'île Ste-Marguerite, par conséquent au comble de sa disgrâce, et lorsque l'Empereur lui faisait éprouver toutes ses rigueurs. Son témoignage en faveur de Napoléon paraîtra d'autant moins suspect de flatterie, ou d'adulation.

de Broglie va profiter de ses rapports plus fréquents et plus familiers avec l'Empereur pour arranger l'affaire de la

dot de sa sœur et de sa légitime. « Sire, lui dit-il, aux bontés de V. M. pour moi, il est impossible que ma sœur et ma famille croient que vous ne vouliez pas accorder ce que vous m'avez si souvent promis. On imagine, je le crains du moins, que content de vos bontés personnelles, je suis égoïste ; cela me déchire et me perce le cœur. Napoléon me frappe sur l'épaule et me dit en riant : vous aurez bientôt contentement et aussitôt le rapport est signé ». M<sup>me</sup> de Murat eut donc satisfaction, mais de Fermont, le général en chef de la liquidation, trouva le moyen d'ergoter et de refuser à de Broglie sa légitime. « Nous verrons dit l'aumônier, qui est Empereur, de Napoléon ou de vous ». Et voici le piquant récit qu'il fait de sa nouvelle entrevue avec l'Empereur.

« Je vais trouver S. M., à laquelle je demande gaiement, qui est Empereur, de lui ou de M. de Fermont. S. M. répond : Je crois que c'est moi. — Sire je le croyais aussi, mais je vois bien que pour la liquidation, c'est M. de Fermont qui en est l'Empereur. Napoléon se met à rire et me dit : mais j'ai signé un décret pour votre sœur et vous, c'est une affaire finie. — Si peu finie, Sire, que M. de Fermont affirme que malgré vous je n'aurai rien, et je raconte sa chicane. Vous croyez, et je le croyais aussi que l'Empereur répondrait : Je ferai dire à de Fermont de m'obéir ; mais point du tout. Napoléon commence à se faire le défenseur officieux du fermier de caisse et il engage la discussion suivante : C'est votre faute, pourquoi avez-vous mal rédigé mon décret ? — Sire, est-ce moi qui fais les décrets impériaux ? — Mais Fermont est là pour empêcher qu'on abuse de mes bontés ! — D'accord, mais non pas pour annuler votre signature, quand vous m'aviez dit vous-même que votre intention était telle. Napoléon marche, je marche ; il parle, je réponds ; il gesticule et moi de même ; il tourne, je tourne, et cela dure pendant une vingtaine de minutes, au bout desquelles s'étant assez amusé à mes dépens, il conclut : Ce que j'ai dit, sera. Voyez Maret, et corrigez avec lui pour vous le défaut de mon décret, je le signerai de suite. Et puis il me souhaite le bonsoir très amicalement ».

Voici encore pris sur le vif un portrait de Napoléon. « Personne n'a la pensée ni l'expression rapides comme l'Empereur. Pour le suivre il faut se mettre au pas redoublé. Quand on a ce bonheur, il aime à continuer ; si l'on hésite ou si l'on balbutie, il vous laisse comme un instrument non d'accord. Jamais et j'en ai vu de forts, jamais je n'ai connu de logicien, de dialecticien pareil à Napoléon : on ne peut avec lui s'écarter une seconde de la question ; il vous ramène en deux mots : attaque, réplique ce sont des éclairs, autrement il rompt l'entretien. Je me figure deux maîtres d'escrime qui portent et parent les bottes. Il ne sait nul mauvais gré qu'on soit d'un avis différent, pourvu qu'on défende bien le sien. Il aime la discussion. C'est, m'a-t-il dit une fois, un de mes plus grands plaisirs et voilà pourquoi, je me plais tant au conseil d'État ».

A l'occasion même, Napoléon ne dédaignait pas une facétie, à preuve la malice qu'il fit à son aumônier, le lundi gras 1806. Ce jour pour la première fois il y eut à la Cour un ballet représenté par les acteurs et les actrices de l'Opéra, de Broglie qui n'était pas dans le secret, s'était rendu dans la salle dite des maréchaux, croyant y assister à un concert. « Quand je vis le piège, dit-il, il n'était plus temps d'y échapper. Je le voulus par le grand escalier des Thuilleries, mais quand l'Empereur est là, cette porte se ferme. Sortir par l'autre issue, c'était tomber au milieu des acteurs et actrices qui s'habillaient dans le salon. » Il prend donc le parti de rester, et va s'asseoir sur une banquette adossée au mur, où un triple rang de spectateurs l'empêche de voir. « Après le ballet l'Empereur me rencontre et me dit : Mgr l'évêque d'Acqui, vous êtes-vous bien amusé pour la fin du carnaval ? Je fais à S. M. une grande et silencieuse révérence. — Mais nous vous avons donné un ballet pour vous récréer ! — Sire, S. M. est un grand capitaine et quand Elle a fermé la retraite, on ne doit plus y penser. Il rit de ma réponse ».

Un autre trait qui permet d'apprécier le caractère de Napoléon, est le jugement qu'il porta contre une compagnie,

qui avait été dénoncée comme ayant lapidé de belles forêts nationales. « La commission chargée du rapport à ce sujet, raconte de Broglie, conclut à une forte restitution pour l'État. L'Empereur présent, après cette lecture finie, dit devant les accusés : Ce rapport donne des preuves évidentes du gaspillage et des torts de cette compagnie dans l'administration de ces bois. Les conclusions des commissions sont même trop douces et les coupables doivent être imposés à une somme beaucoup plus forte que S. M. fixa elle même... Après ce préambule menaçant et sévère, l'Empereur dit aussitôt : Je conclus donc que la dite compagnie ne payera . . que la moitié de la somme à laquelle les commissaires l'ont condamnée. Il fallait voir l'étonnement des auditeurs. l'Empereur en jouit et se mettant lui-même à rire, il dit : vous êtes bien surpris et vous devez l'être, mais vous allez voir que j'ai raison. La commission du Conseil d'État, comme je l'ai prouvé, par les documents et l'exposé des faits, devait être plus sévère ; car les commissaires chargés d'un rapport par le Souverain doivent conclure selon la justice, et non selon la clémence. Mais comment puis-je décider que cette compagnie ne payera que la moitié de la somme ? Parce que je suis Souverain, par conséquent le Père de mon peuple. C'est notre faute à tous de n'avoir pas mieux surveillé l'administration et l'aménagement de ces bois. Soyons désormais plus attentifs à cet égard. Mais cette compagnie fait aller des usines et des forges qui nourrissent quatre mille personnes pauvres et laborieuses. Qu'ont fait ces familles, uniquement soutenues par ce travail utile, pour être rédnites à l'aumône ? » Napoléon après avoir dit qu'il craignait, par suite d'une trop forte amende, la banqueroute de la société et partant la misère de ces ouvriers, conclut de la manière suivante : « Il vaut mieux que l'État perde un peu d'argent en punition de sa non-vigilance, que quatre mille innocents meurent de faim ».

De tous les documents que nous livre cette précieuse autobiographie, il n'en est pas de plus suggestif que le récit de la conversation que de Broglie eut avec Napoléon le jour

de Pâques 1806. Il avait dit la messe pour l'Empereur au château de Grignon. Après le déjeuner Napoléon prit son aumônier à part. « Il fut si bon, note celui-ci, si aimable que j'oubliai plusieurs fois sa qualité de Souverain et je me surpris lui disant *Vous*, au lieu de *Sire* ou *Votre Majesté*... Bientôt la conversation se porta sur des objets très importants, et il me répondit avec une bonhomie extrême. — Comment, lui dis-je, avez-vous fait, Sire, pour rendre des instruments de salut et des moyens de paix, tant d'instruments de mort? Ecoutez, me dit-il, j'ai saisi le moment favorable. J'ai vu que l'homme fatigué de secousses et d'orages souhaitait se reposer dans les jouissances paisibles du ménage et de la fortune acquise. Voilà tout mon talent et pourquoi j'ai réussi. — Il est grand et salutaire ce talent là, mais je parierais que vous aviez eu cette idée bien plus tôt; je pourrais vous montrer ce que j'ai écrit en Pologne sur V. M. Je disais qu'elle avait été en Egypte, pour échapper à sa renommée; que vous aviez voulu vous faire Souverain de la Cisalpine, mais que le terrain était encore trop mouvant; que vous êtes venu à Rastadt, de là à Paris pour tâter et connaître l'opinion publique et que vous avez par prudence ajourné le 18 Brumaire. Il sourit et ajouta : Effectivement avant l'Egypte, la poire n'était pas mûre. Son abandon m'en donnait et je continue : Mais avant votre consulat, votre premier mois de Paris dut être bien difficile, — Moi, quand j'ai mis le pied en France, j'ai vu que j'en étais le souverain. Quel coup d'œil et quelle idée! Mais encore Sire, (car vous daignez, ce semble, me le permettre) les républicains ont dû être ébahis, quand vous vous êtes déclaré Empereur?

Oh! pour ça, oui! Quand je leur révélai mon secret au Conseil d'Etat, que de mines s'allongèrent; les nigards n'avaient pas vu où je les menais; ils furent consternés, mais j'avais pris mes mesures.

Ma foi, lui dis-je, ils étaient donc bien myopes, car je le voyais depuis longtemps. Votre consulat à vie m'avait tout dévoilé ».

de Broglie, profitant de la bienveillance de l'Empereur, crut pouvoir le mettre en garde contre ses ennemis. Il lui reprocha entre autres de « courir Paris en redingote grise, à peine accompagné d'une ou deux personnes éloignées de lui de plusieurs pas ». Et insistant encore il ajouta : « Mais par exemple, vous allez bientôt donner aux Thuilleries un bal pour le mariage du Prince de Baden. Est-il donc si difficile à un méchant, à un Anglais de s'habiller en législateur, tribun, sénateur ou tel autre costume admis à votre cour ? Napoléon me regarde avec sentiment et ne répond rien. Mais deux jours après, le bal fut diminué de moitié et l'on ne put y entrer que par des billets personnels avec obligation de les présenter à la porte du salon ».

de Broglie se plaisait à la Cour ; il le reconnaît lui-même dans les termes que voici : « Doué d'un caractère heureux et gai, je m'amusaï dans cette Cour. Par des reparties rapides je coupais la parole à ceux qui parfois me harcelaient sur la religion et les mœurs. Ma méthode, quand on m'attaquait sur un article de notre foi, ou de nos pratiques catholiques, était non seulement de le professer mais encore d'ajouter : et je crois et je pratique de plus tels et tels articles. C'était arrêter les objections qui arrivaient, et cette manière m'a toujours très bien réussi ».

A ce propos citons cette anecdote charmante et qui peint bien le caractère de notre pieux aumônier. La maréchalle Soult, qui était allemande et luthérienne, lui demande pourquoi dans la religion catholique on damne tous ceux qui n'en sont pas. Écoutons la judicieuse réponse qu'il lui fit : « Madame nous ne damnons personne, loin de là ; nous voudrions sauver tout le monde, mais ce n'est pas notre faute si ceux qui ne sont pas catholiques, sont dans l'erreur. La vérité n'est pas deux, elle est une ; nous sommes dans son sein, nous voudrions y attirer tous les errants. La dame ne répondant plus, j'ajoute : et nous avons un tel désir du salut de nos frères égarés que nous donnerions volontiers notre vie pour leur retour au bercail. Moi en particulier, Madame, je

consentirais volontiers à mourir pour vous faire catholique. — C'est pour rire que vous dites cela, Monseigneur, mais si je vous prenais au mot? — Madame, je ne sais si j'en aurais le courage, mais je sais bien que je devrais l'avoir et que je serais un insensé si je ne l'avais pas. » Cette déclaration dut faire une profonde impression sur la maréchalle, car après que de Broglie eut encore insisté un instant, elle-même clôtura le débat par cette réflexion : « Il faut pourtant que cette religion catholique soit une grande religion, pour que Mgr l'évêque d'Acqui n'ayant que 40 ans, étant bien avec l'Empereur, jouissant d'une heureuse existence, avec une perspective plus belle encore, me dise qu'il est évident qu'il serait un sot, en ne donnant pas sa vie pour mon salut ».

Son prosélytisme le poussa même pendant le Carême 1806, à engager l'Impératrice à faire publiquement ses pâques. « Je dit le mot publiquement, note de Broglie, pour paraître assuré qu'elle remplissait incognito ce devoir. Vous avez raison, dit-elle, et je le voudrais, mais il (l'Empereur) ne veut pas, et la raison est qu'il ne les fait encore ainsi lui-même et je ne puis combattre sa volonté. J'en convins; mais elle m'ajouta : Je les ai faites l'année dernière à la Malmaison et je les ferai faire là cette année avec moi, à la princesse de Baden que nous allons marier. » Et de Broglie assure qu'elle a tenu parole pour elle et sa pupille.

Il n'avait gardé d'oublier la noblesse de sa naissance et en usait à bon escient, à preuve le fait suivant qu'il prend soin de raconter à plus d'une reprise dans ses écrits. L'Empereur allait en 1806 faire la clôture de la session du Corps législatif. Toute la maison Impériale était invitée à être du cortège; de Broglie fut informé par le grand écuyer qu'il n'y aurait point de place pour lui dans les voitures. Il crut donc pouvoir se dispenser d'assister à la cérémonie. « Le lendemain, relate de Broglie, avant le lever de l'Empereur, un officier de sa maison me demande pourquoi la veille je n'ai pas été du cortège. Je lui réponds par l'avis que m'avait fait donner le grand écuyer; et j'ajoute que je ne suis pas accoutumé à me

présenter pour être refusé. Ce Monsieur dit : Mais vous pouviez bien en faire l'essai et il y avait des places vacantes. Indigné de ce mot je répondis aussitôt : Monsieur pour vous parler franchement, dans ma famille on a quelquefois pris les places d'assaut, mais ce n'était pas dans les voitures. » L'officier paraît-il, trouva trop fière la réponse, mais un général aide de camp de l'Empereur, l'approuva en disant : « Mgr de Broglie a raison de répondre comme il a fait ; dans sa famille on a donné tant de preuves de bravoure ».

---

## CHAPITRE III.

---

### Mgr de Broglie, évêque d'Acqui.

1806 - 1807.

---

#### § 1. — *Son séjour en Italie.*

de Broglie fut sacré évêque par le Cardinal Caprara. La cérémonie eut lieu en l'église St-Sulpice, le 17 novembre 1805. « Dieu, écrit-il, semble m'avoir indiqué de ne pas franchir ce pas si redoutable pour le salut, en m'accablant pendant les huit jours de retraite à ce séminaire de si affreux maux d'estomac, que j'étais comme mourant. Il fallut la veille de mon ordination me donner une potion très forte, pour que je soutins le jeûne jusqu'à la fin du sacre ».

Il est à peine consacré qu'un jeune homme de 18 ans, et qui entrait à l'école polytechnique, lui demande d'être confirmé. « C'est donc par le sacrement des Evêques, note-t-il, que j'ai commencé mon épiscopat ».

Ce ne fut toutefois que peu de jours après les fêtes de Pâques 1806, qu'il se mit en route pour prendre possession de son siège épiscopal d'Acqui. Il est accompagné d'un secrétaire et de son fidèle serviteur, Michel Senlin. Après s'être arrêté un moment à Lyon, il pousse jusqu'à Turin où il va prendre les informations nécessaires pour le reste du voyage. Arrivé à 5 h<sup>s</sup> du soir à Alexandrie, le maître des postes veut l'y retenir jusqu'au lendemain, car le chemin est étroit et tortueux, et la contrée infestée de brigands. de Broglie tient bon et prétend malgré tout poursuivre sa route. On parvint vers 11 h<sup>s</sup> du soir à la porte d'Acqui. « Tout le monde,

raconte l'évêque, était couché; il fallut du temps pour entrer, et le premier mot que me dit M. Toppia, mon vicaire-général, loin d'être une félicitation, fut un reproche tendre mais sévère de m'être ainsi exposé non seulement au péril des voleurs, mais à celui de périr dans ces mauvais chemins ». de Broglie prit la chose en riant et se contenta de répondre à ces doléances, en disant : « que j'aie eu tort ou raison, j'en suis quitte; ainsi donnez-moi quelque chose à manger, car nous sommes exténués ».

Sa satisfaction hélas ne devait être que de courte durée, car bientôt il fut pris de vomissements, éprouva du dégoût pour toute nourriture, et souffrit d'horribles maux de tête. Delà « une langueur toujours croissante et rapidement à son comble ». Son état empira au point que la veille de l'Assomption il crut mourir. Déjà il avait quitté Acqui pour se réfugier dans « une vigne » (maison de campagne) sur la montagne, aux environs de Turin.

## § 2. — *Son retour en France.*

Il obtint un congé pour rentrer en France, et pendant deux mois il se fixa à Fontanières (près Lyon) « charmante habitation sur les hauteurs de Ste Foi, dans une température délicieuse avec une vue vraiment enchanteresse. » Il n'y usa d'autres remèdes que de l'air pur de la campagne, de beaucoup de fruits et de bon raisin en profusion. Mais sa migraine le met hors d'état de faire des mandements épiscopaux, et il s'en réjouit, car ainsi il est dispensé d'écrire au sujet de la guerre de Prusse. Il n'hésite pas à dire : « il m'en aurait, je l'avoue, coûté de parler des désastres de cette auguste maison qui avait été ma bienfaitrice, et je crois que les bons cœurs comprendront mon sentiment ».

Les médecins lui défendant de rentrer dans son diocèse, de Broglie écrit de Lyon à l'Empereur, pour lui demander sa translation à un autre évêché, mais en France. Or à son insu, le cardinal Fesch le proposait pour le siège vacant

d'Orléans. Sur ces entrefaites il rentra à Paris vers la fin de novembre 1806.

L'hiver se passe, on était déjà au commencement du Carême 1807, et aucune nomination n'avait paru pour l'évêché d'Orléans. de Broglie dont la santé s'était retablie, se disposait à retourner à Acqui, où déjà il avait annoncé sa prochaine rentrée, quand en mars arrive la nouvelle que Mgr de Beaumont, évêque de Gand, est nommé évêque de Plaisance, et de Broglie évêque de Gand. Mgr Rousseau, évêque de Coutances, passa à Orléans.

Ce ne fut qu'à son retour de Prusse que de Broglie entrevit l'Empereur. Celui-ci paraissait plutôt embarrassé de de n'avoir pas donné suite à la proposition du cardinal Fesch, et craignait que de Broglie ne fût mécontent de sa nomination à Gand. A l'observation que lui fit Napoléon que le climat de la Flandre lui serait peut-être pernicieux, de Broglie répondit : « J'espère, Sire, que la Flandre ne me nuira pas, car ce pays a de la ressemblance avec la Normandie où je suis né. » Mais il a soin de faire la réflexion que voici : « Ma constante maxime avec les rois a été, ou de ne pas accepter ce qu'ils offrent, ou de sembler satisfait en l'acceptant. Je ne connais rien de plus sot que d'accepter avec humeur ; c'est gâter tout ».

Plusieurs mois se passeront, avant que de Broglie ne prenne possession de son nouvel évêché, et c'est ainsi que lui-même constatera que depuis le mois de mars jusqu'à celui de novembre, il eut sur le bras la direction de deux diocèses : celui d'Acqui et celui de Gand, au moins en grande partie. Pendant cette période, il séjourne soit à Paris, soit au château de la Ronce, soit dans un autre château voisin de Fontainebleau. Nous n'indiquerons qu'en passant les principaux événements qui se sont produits à cette époque. Et tout d'abord soulignons la conversation qu'il eut chez l'Impératrice avec le fameux évêque constitutionnel Grégoire. Il évita d'entrer en discussion au sujet des prêtres assermentés, mais Grégoire désirant continuer des relations avec de Broglie,

lui écrivit peu après un billet qu'il signe « Grégoire, votre collègue dans l'Épiscopat; auquel de Broglie envoya l'accusé de réception que voici : « L'évêque de Gand a l'honneur de répondre à M. le sénateur Grégoire », et la correspondance s'en tint là.

Vers Pâques 1807 éclata la disgrâce de Madame de Chevreuse, dame d'honneur de l'Impératrice, que de Broglie apprécie de la manière suivante : « Il y avait dans cette jeune dame un fond d'esprit et de bons principes qui sans les louanges et les adulations, en auraient fait une personne aussi intéressante qu'aimable. » Vers le même temps la réhabilitation de Barbé Marbois, ministre jadis destitué par l'Empereur, mais élevé depuis à la charge de président de la Cour des Comptes, fournit à de Broglie l'occasion de faire l'éloge de la justice de Napoléon. Ici également de Broglie se plaît à rendre hommage à l'ancien consul Le Brun appelé depuis l'Empire aux fonctions d'architrésorier. « Je n'ai point connu, dit-il, de conversation plus piquante et plus aimable, de cœur plus attaché à ses amis, d'esprit plus lumineux et plus sage, de caractère plus digne d'affection et d'estime que celui de M. l'architrésorier ». C'est à lui que disait de Broglie le jour de la proclamation de l'Empire : « Vous conviendrez que nous autres royalistes, pouvons nous rengorger aujourd'hui ? — Pourquoi cela, dit Le Brun ? — Parce que nous voilà revenus après bien des excursions, d'où nous ne sommes jamais partis, à la Monarchie pour laquelle nous avons combattu, souffert, été proscrits; à laquelle il a fallu revenir comme à la seule ancre qui peut fixer le vaisseau d'un État aussi grand que la France ».

Nous passerons sous silence la bénédiction nuptiale qu'il donna à M<sup>lle</sup> Amélie de Barchy avec M. Bertier, de même que l'abjuration d'une luthérienne qu'il reçut en l'église St-Roch. Cette double circonstance lui permit de faire de l'art oratoire, et l'on sent qu'il était heureux du succès que lui valait sa facilité de parole.

Il fut le 15 août témoin du mariage du roi de Westphalie

avec une princesse de Wurtemberg. « Le prince Jérôme, observe-t-il, n'avait pas l'air plus content de cette alliance illustre, que son frère le prince Louis, quand il devint roi de Hollande ». de Broglie rappelle les paroles prononcées par ce prince en cette circonstance. « J'avais, disait-il à Napoléon, borné mon bonheur à vivre auprès de vous, à partager vos périls de la guerre, à jouir de vos triomphes et de votre renommée; mais puisque ces peuples le désirent et que Votre Majesté l'ordonne, j'irai régner ». Combien typique l'observation faite à ce propos par de Broglie : « Rien n'est plus étonnant que le contraste des vastes desseins de l'Empereur et de l'aversion de ses frères pour le sceptre, tandis que les sœurs de Napoléon eurent un chagrin désordonné de ne pouvoir être souveraine, le furent par le fait, et se désolèrent du sexe qui leur défendait de porter la couronne ».

Il nous faut insister davantage sur l'événement qui marqua cette époque, à savoir la mort de Portalis, le 25 août 1807. Voici le portrait du ministre, tracé de la main de de Broglie. « Peu d'hommes eurent un esprit plus lumineux et plus brillant, une plus belle âme, des connaissances mieux classées et plus étendues, avec une candeur, une simplicité d'enfant, avec une ignorance plus aimable de son mérite supérieur. Cette tête était remplie des plus nobles et des plus vastes conceptions et meublée d'une érudition bien digérée. Quand il prenait la parole soit préparé, soit en improvisant, c'était l'éloquence à torrents. Pour son malheur il fut trop imbu des erreurs parlementaires et dans son discours au concordat, dans ses lettres subséquentes, il énonça des principes erronés sur le pouvoir du souverain dans les affaires ecclésiastiques. Mais il avait abjuré ses torts et marchait loyalement dans la ligne des deux puissances, de l'harmonie desquelles, a dit un beau génie, dépend le repos des choses humaines. Portalis fut honoré des regrets de tout l'Episcopat, de tout le clergé de France ».

Et maintenant écoutons sa conversation avec l'Empereur à St-Cloud, le jour même de la mort du ministre.

L'Empereur lui adresse la parole en disant : « Nous avons perdu Portalis.

Oui, Sire, et Votre Majesté perd avec lui le ministre le plus dévoué, le plus fidèle, la religion un appui, un défenseur, la littérature une de ses brillantes lumières, l'Etat un utile et sage coopérateur.

Vous avez raison, dit l'Empereur.

J'ajoutai : Sire, il sera difficile à remplacer.

A coup sûr, reprit-il.

Et de Broglie de dire à l'oreille de l'Empereur : Au nom de Dieu, Sire, ne nous donnez pas un philosophe à la place de M. Portalis.

L'Empereur me regarde, sourit, me prend la main et ajoute : Soyez tranquille, vous serez content de mon choix ».

Ce dernier détail, comme ceux fournis antérieurement, prouve à quel point étaient cordiales les relations de de Broglie avec l'Empereur et celles-ci n'eurent même pas à pâtir des premières dissensions de Napoléon avec la cour de Rome. Il est bien vrai qu'un jour celui-ci répondit à de Broglie, qui à son gré avait parlé avec trop de zèle en faveur du Pape : « Mélez-vous de vos affaires ». L'Empereur se plaignit alors d'une publication entreprise par le supérieur de St-Sulpice M. Emery, et de Broglie néanmoins ne craignit pas d'en prendre la défense avec chaleur. Mais, lui demande brusquement Napoléon « s'il y avait des divisions entre la Cour de Rome et moi, que feriez-vous ? Je répondis sans hésiter : Sire, si ce malheur arrivait, nous en serions profondément affligés, mais nous saurions très bien séparer ce que nous devons à Votre Majesté, comme chef temporel de l'État, de ce que nous devons au Pape, comme chef spirituel de la religion ; j'en réponds en mon nom et en celui de mes collègues. Cette réponse plut et l'Empereur dit : J'espère que la Cour de Rome accèdera à mes vœux et que tout s'adoucirait ».

de Broglie prend occasion de cet incident pour faire remarquer une fois de plus que « Bonaparte souffrait la discussion et autorisait un sentiment opposé au sien » et il ajoute en guise

de conclusion : « Pendant douze années de règne on épuisa la louange sur les talents militaires et la gloire de l'Empereur ; pour moi je trouve que dans un si haut rang avec un caractère aussi vif, de savoir supporter la contradiction et la défense d'un sentiment contraire au sien, fait plus honneur à son amour de la vérité ».

La scène que nous venons de raconter, se passait en automne à Fontainebleau, où séjournait la Cour à cette époque. Peu de jours après de Broglie prend congé de Sa Majesté. « Je vous prie de considérer, lui dit-il, que vous ne m'avez pas nommé Evêque en France, mais en Flandres, nation plus ultramontaine que les Italiens même. Je le sais, reprit Napoléon, faites pour le mieux. Je m'en rapporte à votre zèle éclairé, à votre prudence ». C'était assurément sortir de la Cour avec la faveur du maître, comme à bon droit le constatait de Broglie lui-même.

---

## CHAPITRE IV.

---

### Mgr de Broglie, évêque de Gand.

1807-1811.

---

#### § 1. — *Heureux débuts.*

« Je commençai, n'hésite pas à dire de Broglie, la plus belle époque de ma vie publique, époque, où j'ai, je l'espère, bien mérité de la religion ».

Il voyage jour et nuit pour arriver dans son diocèse, et le voilà enfin à Menin. Il est minuit et trouve après bien de la peine à s'y reposer quelques heures et à s'y mettre en costume d'Evêque diocésain. De Menin il passe à Courtrai incognito, et de là à Gand par une « route charmante ».

« A 4 heures de cette ville, raconte-t-il, la Gendarmerie m'escorte par honneur et ainsi jusqu'à ma résidence. Une pauvre femme, dont la maisonnette touchait à la route, voyant mon équipage ainsi escorté, joignit les mains, leva les yeux au ciel et dit : Ah ! voilà des victimes qu'on amène en prison. Cela me fit rire, ainsi que mon vicaire-général. Nous ne prévoyions ni l'un ni l'autre que peu d'années après, je serais arrêté par la Gendarmerie et conduit militairement d'abord en prison d'Etat, ensuite en triste et brûlant exil ».

Les honneurs militaires lui sont rendus à son entrée en ville : toute la garnison sous les armes remplit les places et les rues. « Je fus reçu, constate-t-il, en fils de Maréchal de France ».

Après la réception chez lui des députations de la Préfecture, des Tribunaux et du Clergé, il se rend lui-même chez

le Préfet M. Faypoult, auquel il se plait à rendre hommage. « Ce magistrat, dit-il, a laissé de doux et d'honorables souvenirs dans le département de l'Escaut, qu'il administra huit années, en des temps difficiles, avec succès pour le bien de l'Etat ». Dès cette première entrevue ils prirent l'engagement mutuel, le préfet, qu'il n'agirait jamais en affaires ecclésiastiques, ou relativement à des ecclésiastiques, sans se concerter avec l'évêque, et celui-ci de même dans tout ce qui aurait rapport aux affaires, aux personnes de l'état politique, ou civil.

Il chercha dès l'abord par son attitude nette et franche, à gagner la confiance de ses prêtres, et le discours qu'il leur fit, donne la mesure exacte de son caractère et de ses intentions. « Messieurs, leur dit-il, il y a longtemps que mon cœur est avec vous. La seule lenteur des Bulles m'a empêché de me réunir plus tôt au Clergé, au troupeau qui me sont chers et dont je m'honore d'être le chef. *Neque ut dominantes in clericis*, voilà ma devise : ainsi je m'entourerai toujours volontiers de vos conseils et vous serez toujours bien reçus, quand vous viendrez me les offrir. Mais il est écrit : *Posuit episcopus regere ecclesiam Dei* : c'est donc moi qui suis le premier Pasteur et le chef ; dès ce jour et jusqu'au dernier de mon Episcopat, je gouvernerai. Si je suis, comme l'espère, fidèle à Dieu, j'ai pour administrer, grâce spéciale. J'ai voulu vous faire connaître ma résolution immuable à cet égard. Mais, comme *qui sentit commodum, sentire debet et onus*, dès ce jour la responsabilité pèse sur moi seul et non sur mes coopérateurs, tant que vous serez de concert avec moi et que vous suivrez ce que j'aurai prescrit, autorisé. C'est mon devoir d'agir ainsi et je crois vous rendre le plus signalé service, en vous déchargeant de toute responsabilité vis-à-vis du gouvernement, pour la prendre toute entière sur moi-même ». de Broglie qui n'avait alors que 41 ans et paraissait même plus jeune que son âge, avait voulu, comme il l'avoue lui-même « payer de contenance et de fermeté ; et plus encore, ajoute-t-il, quand l'extérieur n'a rien d'imposant ». Il se réjouit de l'heureux effet que produisirent ses paroles sur son auditoire.

Le diocèse de Gand au témoignage de son évêque était le plus peuplé de l'Eglise Catholique, avec ses onze cent quarante mille habitants : sur son territoire, dont le rayon n'a guère plus de quinze lieues, il y a 5 ou 6 nations différentes, observe de Broglie. Il comprenait tout l'ancien diocèse de Gand, celui de Bruges, celui d'Ypres, 150 paroisses de l'ancien Malines et 80 de l'ancien Tournay. Or, chose surprenante, on ne s'était pas occupé de ce vaste territoire lors du rétablissement du culte en 1802 ; et il ne fut érigé en diocèse que 15 jours après le Concordat.

de Broglie avait amené avec lui de France son ami, l'abbé Le Surre, et tous deux s'employaient à bien connaître l'esprit, la manière de vivre, de penser et d'agir des Gantois. « Ce fut, écrit-il, le temps le plus doux, le plus heureux de ma pauvre vie ; ma santé se trouvait assez bonne, le travail et la prière abrégeaient mes journées, je voyais la confiance s'établir entre l'Évêque et les prêtres, l'union régner, la piété fleurir dans le troupeau. Aucun nuage ne troublait la sérénité de ma vie, toute donnée au bien de la Religion et de l'État ».

« Peu de jours après mon arrivée, note-t-il encore dans ses mémoires (le 3 décembre 1807), je fis dans la cathédrale de Gand un sermon. J'avais devant moi le Préfet, tout le militaire, les autorités constituées. » Ce sermon pour le dire en passant, avait été préparé de longue date et destiné à une autre chaire. En effet, le 8 mai, de Portalis avait demandé à Mgr de Broglie de prêcher le 3 décembre à Paris, et c'était ce même sermon que l'évêque de Gand prêcha dans sa cathédrale.

Il signale aussi avec une vive satisfaction l'acquisition qu'il fit à la Noël de cette année, de l'ancien couvent des Récollets à St-Nicolas, ville, dit-il, de 12000 habitants. Il y établit un second séminaire et il se plaira à en suivre l'heureux développement, comme de même il parlera toujours avec enthousiasme de son petit séminaire de Roulers. Qu'on en juge par ces quelques lignes : « Dès le printemps 1808, il y avait là (à St-Nicolas) tout établi le beau collège qui depuis

lors a pris des accroissements si rapides et si salutaires, qu'au 1 novembre 1808 déjà 80 élèves, et quand j'ai quitté le timon, plus de cent jeunes gens étaient instruits dans la science divine et dans les sciences humaines sous d'excellents professeurs. Je n'avais pas moins d'affection pour le superbe séminaire de Roulers, établissement digne du zèle de mon prédécesseur... Cette maison admirable par la bonté des études et la piété des maîtres aussi bien que des disciples, me sera toujours chère ».

de Broglie relève encore à cet endroit de son mémoire un fait qui permet de juger comment, à l'époque de la République, une partie du clergé appréciait la prestation du serment de haine à la Royauté.

Le curé de la Cathédrale étant tombé malade, l'Évêque lui porta le Viatique. Il avait prêté serment, et de Broglie y fit allusion en l'administrant. Le curé guérit, et de Broglie lui demanda s'il était fâché, ou non, d'avoir recouvré la santé. « Il me répond, dit l'Évêque, avec l'accent de la vérité même, qu'il en est affligé, car ajoute-t-il, jamais mon âme ne fut dans une paix si douce et si profonde.

Mais, M. le curé, est-ce que vous n'aviez rien dans votre vie passée qui put vous alarmer aux approches de la mort ?

Monseigneur, sans doute, chacun a de quoi craindre à ce moment redoutable, mais je croyais avoir obtenu de Dieu miséricorde et je regrette que l'heure de ma délivrance ait été différée.

Et comment, avec votre serment de haine à la Royauté, que vous savez avoir été blâmé par le pape Pie VI avec ordre de sa part qu'on mit en règle sa conscience, instruction confirmée par le Saint-Père actuel, comment ayant fait cette faute pouviez-vous être si tranquille ?

Monseigneur, j'avais prêté ce serment de bonne foi, non sans avoir consulté des personnes éclairées. Du moment que j'ai vu la lumière et que je m'étais trompé, je suis loyalement revenu et ma rétractation fut pure et simple, voilà pourquoi j'étais si tranquille à cet égard ».

de Broglie croit utile en guise de conclusion de consigner ici ses réflexions au sujet de cet incident. « Cet aveu sincère, écrit-il, me charma de même que plusieurs ecclésiastiques non-assermentés présents à cet entretien. Mgr de Beaumont, mon prédécesseur à Gand, avait sagement et habilement fini cette division entre les prêtres au sujet de ce serment de haine à la Royauté. Je déclarai dès mon début d'Episcopat, qu'il n'y avait pas à revenir là dessus, que pour moi je ne chercherais point si l'on avait fait ou refusé ce serment, mais que dans le placement des ecclésiastiques, je n'aurais égard qu'à la piété, à la science, à la sagesse de conduite, aux mœurs irréprochables ».

On jouit réellement à la lecture de cette partie du mémoire, parce qu'on y voit la satisfaction qu'éprouvait de Broglie dans son nouveau diocèse. Hélas ! l'ère des difficultés n'allait pas tarder à sonner, et celles-ci devaient venir non pas du dedans, mais du dehors, non de ses prêtres ou de ses fidèles de Flandre, mais de Paris, et des autorités françaises. On peut facilement se rendre compte combien elle en souffrit, l'âme si sensible et si française de de Broglie, combien aussi il en pâtit dans son enthousiasme si spontané et si sincère pour Napoléon, et l'on sent chez lui l'intime conviction qu'il est victime de sournoises intrigues menées contre lui par des ennemis qu'il ignore, et dont la seule cause de succès est qu'il ne peut plus facilement atteindre l'Empereur.

## § 2. — *L'ère des difficultés.*

### I. LA CALOMNIE.

En mars 1807, alors qu'il était encore à la Cour, de Broglie fut appelé au chevet de Madame Dumas, la femme du général, alors ministre de la guerre du roi de Naples. Or, le 11 janvier 1808, de Broglie reçoit une lettre du cardinal Fesch lui ordonnant « durement, de la part de l'Empereur, d'avoir à répondre courrier par courrier sur le fait suivant : que sa S. M. le roi de Naples et le général

Mathieu Dumas avaient dit à l'Empereur à Venise, que j'avais donné à Mme Dumas (femme du général) des décisions contraires aux lois du Gouvernement ».

de Broglie n'eut aucune peine à se justifier, mais très ému de la calomnie dont il était l'objet, il en devint malade, car « depuis lors, jusqu'en juin, je fus réduit faute de pouvoir manger à l'état de squelette. » Malgré les lettres rassurantes du cardinal Fesch et de M. le secrétaire d'État Maret lui certifiant « que les préventions étaient dissipées dans l'esprit de l'Empereur, » de Broglie note mélancoliquement que « le coup était porté, » parce que « la calomnie est la mort de l'homme innocent et sensible ».

Malgré toutefois l'état si précaire de sa santé, il fait sa visite pastorale à Bruges. Il y est reçu par le vicaire-général M. de Pauw « âgé de 78 ans, mais actif comme un jeune homme, blanchi dans les emplois honorables et d'enfant de chœur de cette Cathédrale devenu supérieur du séminaire, vicaire-général sous le Gouvernement d'Autriche, présenté par les États pour évêque. » Il décrit longuement sa réception dont il consigne l'heureux souvenir dans les termes que voici : « Dès ce jour et je ne l'avais pas attendu, bon peuple de Flandres, mon cœur vous fut donné : être séparé de vous a été, sera toujours ma plus amère douleur. » Une foule qu'il évalue à 30.000 personnes, s'était portée à sa rencontre, et le vicaire-général lui fit admirer « les choses intéressantes de Bruges et notamment les tombeaux de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, et de sa fille Marie. » Il ne manqua pas de renouer de bons rapports avec le préfet de Bruges M. de Chauvelin avec lequel son prédécesseur, Mgr Fallot de Beaumont, s'était brouillé.

A son retour à Gand « la maladie de consommation devint à son comble ; » heureusement que lui vint alors en aide l'ancien évêque de Quimper, car il y avait à ce moment « quatre cent mille confirmations arriérées à faire. » « Pour sauver ma pauvre vie, ajoute-t-il, je vins dans le château de Mooreghem près d'Audenarde, contrée délicieuse dans le

printemps, qui cette année fut superbe. Pendant ce séjour je posai les premières bases de la maison d'éducation de jeunes personnes, établie à Gand le 1 novembre 1808. » Il s'agit de l'établissement des Dames de l'Instruction chrétienne dirigé par M<sup>me</sup> de Pénaranda, et pour lesquelles il obtint la maison de Doorzelle « dont les religieuses, dit-il, me cédèrent avec pensions suffisantes leur demeure ».

« A peine rétabli de la langueur qui m'avait abattu, continue-t-il, je fis mon entrée épiscopale dans la ville d'Audenarde, où je fus reçu comme les premiers fidèles dans les Actes des Apôtres les recevaient eux-mêmes... Je renouvelai bientôt après cette entrée dans Renaix, bourgade de dix mille âmes. En descendant la longue colline qui mène à cet endroit, plusieurs des habitants voulurent dételer les chevaux et traîner ma voiture jusqu'à l'église. Je m'y opposai une fois en vain; à la seconde sommation même veto de ma part. Alors un des zélanti s'écria : mais, Monseigneur, nous sommes plus dignes que les chevaux de conduire le ministre de Jésus-Christ » !

En mai 1808 eurent lieu à Gand les fêtes de la canonisation de Ste-Colette, mais sa santé ne lui permit pas d'y prendre part; cependant en juillet et août, le voilà qu'il reprend avec une ardeur nouvelle ses visites diocésaines. Il se rend cette fois à Ypres, Nieuport, Ostende et Blankenberghe. A Ypres il voit le tombeau de Jansénius, mais constate « singularité remarquable » dit-il, qu'il n'y a pas un seul Janséniste ni du clergé, ni parmi les laïques.

Notons ses impressions sur Ostende : « Je vis les ruines de cette Ostende, que Joseph II avait un instant rendu si florissante. Ostende n'était plus qu'une ville de femmes, dont les maris matelots étaient prisonniers en Angleterre. Ostende et Marseille étaient les deux plus malheureuses villes maritimes de l'Empire français. Croirait-on à cet excès de délire qu'au milieu de la misère épouvantable d'Ostende, cette année 1808, le peu de personnes aisées voulurent faire une comédie de société, sous prétexte d'amuser la ville et de produire une diversion à la tristesse générale ». L'évêque com-

battit énergiquement ce projet, et conseilla plutôt de donner aux pauvres ce qu'aurait pu produire ce spectacle. Son avis fut écouté. « Etrange manière de consoler un peuple qui meurt de faim, déclare de Broglie, que de donner une comédie de société. C'est par la commisération aux douleurs publiques, par l'aumône et par la piété que l'on guérit les maux de l'âme, ainsi que les souffrances du corps ».

A propos de Blankenberghe il rappelle l'épouvantable fléau du 20 janvier, où tout s'allia pour dévaster un territoire immense. Le vent du Nord, la marée, la pleine lune firent coalition de ravages ». Il prévoit que « dans peu d'années toute la campagne de Blankenberghe à Furnes, à Bruges, et portion de l'ancien évêché de Gand, seront de nouveau, comme ils l'ont été, domaines de l'Océan ». Mais à qui la faute d'après de Broglie, si la mer fait de nouvelles conquêtes ? Il n'hésite pas à le dire : « aux Français ». « Il y avait à Bruges, écrit-il, à Furnes, à Blankenberghe, à Ostende, des compagnies chargées de veiller à la défense des Polders (c'est le nom des terrains conquis sur la mer). On élisait des hommes d'une grande expérience, qui combattaient d'ailleurs *pro aris et focis, vel pro domo sua*. Quand la Convention nationale réunit à la France ces belles contrées, les ingénieurs des ponts et chaussées fort habiles sans doute dans leur métier, mais ignorants dans la défense contre l'Océan, furent presque exclusivement chargés des Polders. Ils allèrent de l'avant, ne consultèrent personne » et telle est, conclut loyalement de Broglie, la cause de tout le mal.

L'Evêque, malgré les absorbantes occupations de sa charge, se plaisait à rester en étroite relation avec sa famille. Laissons-lui raconter lui-même la première visite qu'il en reçut à Gand. « Une portion de ma famille vint me visiter et loger chez moi. Je leur fis un si bon accueil qu'ils s'en sont loués (j'avais alors un excellent cuisinier). J'eus pendant deux semaines trente personnes à nourrir. Je jouis du sentiment d'amitié de mon frère, de sa femme, de ma sœur et de son mari, d'une de mes nièces et de son époux. Ils me dirent tous

qu'ayant parcouru la Belgique, ils avaient entendu partout l'éloge de ma conduite et de mon administration. J'ai fait mon lit, leur répondis-je, et je crois non y reposer, mais y vivre sinon agréablement, du moins avec estime et honneur ».

Mais voilà que surgissent de nouvelles et plus graves difficultés.

## II. LES CONSCRIPTIONS MILITAIRES ET LES DÉCRETS SUR L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

On sait combien impopulaire était en Flandre la loi de la Conscription. La levée annuelle des conscrits s'était faite en mai. Celle-ci avait parfaitement réussi, puisqu'elle fut presque au pair. C'était de l'aveu de MM. les Préfets la première pareille, et ceux-ci reconnaissaient en même temps qu'ils devaient cet heureux résultat à l'intervention de l'Évêque. Celui-ci, en effet, avait suivi une autre voie que celle de son prédécesseur, ou de ses collègues. Au lieu de publier un mandement sur cet objet, il prévint « les doyens et les principaux curés, ainsi que tous les ecclésiastiques qui venaient le voir continuellement à Gand, qu'ils étaient obligés de prescrire aux pères et mères de conscrits, ainsi qu'aux jeunes gens, l'obligation de ces derniers à rejoindre le drapeau. » Il énumérait les graves inconvénients qui résultaient d'une désertion, qui n'avait le plus souvent d'autre résultat que de retarder de quelques mois le sort qu'ils cherchaient vainement à fuir.

La guerre d'Espagne ayant éclaté, outre la conscription annuelle, on en fit deux autres. « S. M. adressa sur cette guerre un message au Sénat. Le ministre des Cultes l'envoya aux évêques avec ordre de S. M. de la faire lire et publier le dimanche suivant sa réception aux messes paroissiales. » de Broglie jugea cette mesure inopportune, d'autant plus qu'il craignait que certaines expressions du message auraient mécontenté le peuple Flamand, qui faisait un commerce énorme avec l'Espagne. « En toiles seules il pouvait se monter annuellement à plus de 20 millions de francs, et ce n'était pas

l'unique branche de commerce entre les deux pays ». Que fit donc l'Évêque? Il rédigea une circulaire qu'il fit distribuer par le doyen aux curés de leur arrondissement. Malgré que le moyen employé eût produit les meilleurs résultats, le Ministre, qui d'ailleurs avait été informé par l'Évêque lui-même, réclama la publication du message. de Broglie insista en disant, que « la conscription se faisait bien et mieux que l'on n'avait espéré dans le Civil et au Ministère. » Rien n'y fit et on le menaça de la colère de l'Empereur. L'Évêque fit alors remarquer que le message n'avait plus d'objet, puisque la levée de la conscription était faite. Le Ministre ne se déclare pas satisfait, mais exigea formellement que l'ordre de l'Empereur fut exécuté à la lettre. de Broglie n'avait donc plus qu'à céder, mais il avait du moins atteint ce but, qu'au moment où cette publication se fit, elle ne pouvait plus nuire.

Cela se passait au mois de septembre, et ce même mois paraissait le second décret sur l'Université impériale, qui semblait détruire la concession faite dans le premier décret et qui était relative aux séminaires.

Déjà ce premier décret en date du mois de mars, avait soulevé les esprits. Parce qu'il y était dit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1809 « l'enseignement dans toutes les écoles de l'Empire appartient exclusivement à l'Université », on crut y voir « la résurrection du Séminaire général de Louvain par Joseph II, établissement condamné par les Evêques du pays, ceux de toute l'Europe catholique et du St-Siège ». « J'apaisai ce mouvement des esprits, raconte de Broglie, en prescrivant le silence à mon clergé sur ces objets, en déclarant que j'étais chef de la doctrine dans le diocèse et qu'on s'en rapportât à moi sur ce qu'il y avait à faire ». L'évêque rend ici hommage à la confiance que lui témoignèrent les flamands et constate avec joie qu'alors que les collèges tombaient dans plusieurs diocèses belges, aucun ne chancela dans le sien; bien plus il en ouvrit un nouveau à Poperinghe.

Mais lorsqu'en septembre à la suite du 2<sup>d</sup> décret les

esprits se furent de nouveau excités, il prit le parti d'aller trouver le grand maître de l'Université, M. de Fontanes, qu'il apprécie dans les termes suivants : « le connaître c'est l'estimer, le chérir. M. de Fontanes, illustre par ses talents littéraires et le meilleur écrivain français de ce temps, est encore plus recommandable par les qualités de son âme ». Il demande et obtient du ministre un congé pour se rendre en France. Ce fut au mois de novembre qu'il fit son voyage à Paris. L'heureuse issue de sa démarche prouve combien grande était l'influence de de Broglie, et cette influence il voulait en user pour le bien de la paix.

Reproduisons ici en entier son entretien avec le grand maître de l'Université. « Une conversation de vingt minutes avec le loyal et aimable M. de Fontanes me fournit de quoi calmer les préjugés des Flamands sur l'Université. Il convint avec moi qu'en ajoutant quelques mots au 1<sup>er</sup> article, tout serait expliqué convenablement « à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1809 l'enseignement dans toutes les écoles de l'Empire appartient exclusivement à l'Université ». Il n'y avait qu'à ajouter, disais-je « quant aux sciences profanes ». Ce peu de mots réservait à l'Eglise l'enseignement de la théologie, du catéchisme, de la morale et du dogme. Frappé de cette lumière, Fontanes s'écria : C'est Fourcroy qui a fait les plans et non pas moi. Je reconnais que l'enseignement de la religion dans toutes ses branches que vous venez d'indiquer, appartient à l'Eglise et non au Prince. Pourquoi, lui dis-je, a-t-on mis dans un autre article « que toutes les écoles de l'Empire prendront pour base d'enseignement les préceptes de la religion catholique » préceptes mot vague. Il fallait mettre « les dogmes et la morale de cette religion », alors tout était bien, tout était exact. — J'en conviens, reprit le Grand maître. — Ce sont donc là vos intentions ? — Oui certes, Monseigneur. — Mais ce droit que le décret de janvier 1808 vous accorde de choisir, de donner, d'ôter les livres des écoles, doit par conséquent se restreindre aux livres de science profane et non aux livres de piété, au catéchisme ? — Assurément, Mon-

seigneur, il en est ainsi. — M'autorisez-vous à mander ces assertions et le résumé de cet entretien dans mon diocèse, les voisins et aux Evêques de l'Empire ? — Vous ne pouvez me faire plus de plaisir ; je désire que mes intentions soient connues ». Fort de cette autorisation, de Broglie s'empressa d'informer ses collègues dans l'épiscopat, et de ramener ainsi le calme dans les esprits.

On connaît donc le but très louable de son voyage à Paris ; d'aucuns toutefois, comme l'assure de Broglie, en « avait peint peu favorablement les motifs » à l'Empereur. Napoléon était à ce moment en Espagne. On ne croyait pas qu'il allait en revenir promptement, « quand l'annonce de son retour éclata comme une bombe ». Le Ministre qui a accordé le congé à l'évêque de Gand, prend peur et lui conseille de retourner aussitôt dans son diocèse ; le Cardinal Fesch est du même avis ; tout cela pour échapper à la colère de l'Empereur. Mais de Broglie estime qu'il n'a aucune raison de s'enfuir, cette manœuvre étant inconnue dans sa famille. D'ailleurs il préfère s'exposer aux réprimandes de l'Empereur, « que de recevoir une lointaine semonce ».

« L'Empereur revint, raconte de Broglie, et je suis sincère, avec un peu moins de bienveillance qu'à l'ordinaire. Il me dit : Vous êtes ici, M. l'Evêque ? Je finis la phrase en ajoutant : Sire pour d'importantes affaires du diocèse ». « L'Empereur, constate de Broglie ne montra point d'humeur ».

L'Evêque rentra à Gand en mars 1809, et malgré une nouvelle atteinte d'une maladie de langueur, il employa le printemps et le commencement de l'été de 1809 à faire des visites diocésaines. Il laisse une fois de plus s'épancher son cœur au souvenir de l'aimable accueil que lui réservait le clergé, charmé de lui voir préférer pour y dîner et y passer la nuit, les presbytères des Curés aux châteaux des Seigneurs. « J'encourageais les timides, dit de Broglie, je réprimais les ardents, je louais les zélés selon la science et la sagesse ; je connaissais chaque doyenné, je savais la manière de le con-

duire et je m'attachais pour toujours le clergé, comme il m'attachait pour toujours à lui par ses vertus ».

Suivant l'ordre chronologique des événements, de Broglie en vient à parler maintenant de la menaçante coalition de l'Europe contre Napoléon, mais qu'il brisa par sa glorieuse victoire de Wagram. Durant cette guerre « la Belgique et la Flandre avaient été le théâtre de l'expédition des Anglais à Flessingue. L'issue incertaine de la bataille d'Eslingen semblait plutôt une défaite pour un empereur trop habitué à vaincre ». Les esprits commençaient à fermenter dans les diocèses belges. « Je fis à cette époque, raconte de Broglie, une longue tournée sur toute la partie de mon territoire, voisin des Anglais. Je vis de près leur flotte et la sagesse du clergé qui toujours fidèle à ses devoirs, contint le mouvement que l'intrigue étrangère voulait exciter dans le peuple ». Il passa par son administration quarante mille hommes, auxquels les Flamands assurèrent le ravitaillement et les moyens de transport, malgré qu'entretiens les pluies détruisaient les moissons. Une maladie contagieuse se propage dans l'armée et fauche, recensement fait, 20.000 soldats. C'est l'heure où la Flandre prodigue ses dévouements. de Broglie va visiter les hôpitaux qui regorgent de malades. Il veut se rendre compte par lui-même « si les défenseurs de l'Etat étaient bien soignés ». « L'on vit alors, écrit-il, l'héroïsme de la Charité. Non seulement les hospitaliers, mais aussi les filles dévotes et retirées s'immolèrent au salut temporel des soldats, pendant que les vertueux ecclésiastiques leur donnaient les secours, les consolations chrétiennes... Sans le zèle, l'activité, la ferveur des prêtres et des âmes pieuses, ses émules pour le salut de leurs frères, quelle moisson de plus n'aurait pas fait l'épidémie. Les préfets, les autorités, l'armée surtout l'ont reconnu, les généraux, les officiers, les soldats nous bénissaient comme leurs sauveurs... On verra combien l'Empereur apprécia cette conduite et les éloges publics qu'il nous en donna l'année suivante ». « Et pourtant, conclut tristement l'Évêque, à cette époque même, l'Empereur trompé par une

dénonciation fausse, m'avait accablé de douleur » à la suite de la disgrâce dont fut atteint son vicaire-général Le Surre. Chose étrange, lui Français, fut accusé « de n'être pas affectionné pour le Gouvernement ». L'Évêque alla lui-même plaider avec énergie sa cause à Paris. Peines perdues : il se vit contraint de renoncer à la précieuse collaboration de son fidèle ami, mais il refusa de le remplacer.

### III. L'EXCOMMUNICATION DE NAPOLÉON ET SON SECOND MARIAGE.

De même que dans la question de l'Université impériale, nous avons ici l'occasion d'apprécier la prudence éclairée, dont s'inspirait la direction de Mgr de Broglie dans les situations difficiles.

« Déjà pendant l'invasion des Insulaires en Flandre, il circulait des bruits sourds d'une excommunication, dont le Pape avait, dit-on, frappé l'Empereur. En août se répandit avec profusion un gros livre qui, contenant toutes les pièces soi-disant officielles de la cour de Rome avec celle de France, énumérait les griefs de la première contre la seconde et concluait par trois bulles d'excommunication, l'une sans nom de personnes, les deux autres nominales. La première du 10 juin, celles d'ensuite des 11 et 12 suivant portaient le nom de Napoléon ».

A l'effet de détruire l'impression que devait nécessairement produire cette publication dans un pays « plus dévoué au Pape que l'Italie », de Broglie convoque non seulement « son Conseil épiscopal ordinaire, mais encore ses coopérateurs du diocèse les plus distingués par leur mérite et leurs talents ». Tout le monde fut d'accord pour déclarer incertaine l'authenticité de ces bullés d'excommunication, et de ce fait on décida que les prières publiques pour l'Empereur devaient continuer.

Mais l'Évêque alla plus loin : il aurait, d'après lui, fallu les réciter, « quand même son excommunication serait nominale et authentique, parce que les prières publiques sont un des privilèges des rois, qu'ainsi l'on ne prie pas pour eux comme

étant de telle religion, de la catholique par exemple, mais comme étant souverain ». Et de Broglie à l'appui de sa thèse, citait l'exemple des catholiques d'Angleterre, de Prusse. et de Constantinople, priant pour des princes hérétiques, ou le Sultan. Sa décision fut unanimement suivie, non seulement en Flandre, mais en Belgique, tant l'influence de l'évêque de Gand s'exerçait utilement sur l'opinion publique.

de Broglie continuant son pieux ministère, alla donner la Confirmation dans le pays de Waes. « O délices spirituelles, s'écrie-t-il, que de parcourir la Flandre comme Évêque et pour y répandre les dons du Saint-Esprit... L'admirable piété des enfants, leur silence et leur recueillement pendant ces longues cérémonies, l'impression de foi avec laquelle ils s'humilient à la solennelle imposition des mains du Pontife et reçoivent de ses mains l'Onction sainte, et la religion des fidèles qui assistent à cette fonction divine, il y a là de quoi béatifier la foi vive d'un Évêque. Je n'ai jamais donné la Confirmation dans le diocèse de Gaud, sans me sentir comme enlevé dans le ciel ».

de Broglie insiste encore une fois dans cette partie de son mémoire sur le bonheur qu'il goûtait à cette époque, à cause de « l'accord vraiment enchanteur » qui régnait dans son administration, et de la prospérité de ses établissements religieux.

Il se plait d'ailleurs à revenir sur ce fait que le clergé lui accordait une pleine confiance, basée sur son « coup d'œil rapide et vaste de l'avenir ». Il avait tout prévu, et avait paré aux obstacles qu'on lui laissait entrevoir. « Je menais les flamands d'un pas grave, conforme à leur naturel, à leur moral, à leur physique. Loin de les brusquer comme beaucoup de Français et de les interrompre, je savais m'ennuyer du récit lourd, fastidieux, lent dont j'avais au premier mot compris le motif. Cela me laissait aussi le temps de méditer et de mûrir mes réponses et de ne pas m'engager plus loin que je ne devais. Il fallait voir le contentement des Prêtres, libres d'épancher leurs sentiments et leurs pensées à leur chef.

Ils tremblaient en arrivant ; rassurés par quelques douces paroles, ils étaient bientôt en pays de confiance et j'en obtenais souvent au-delà même de mes espérances. »

Sa santé se trouva de nouveau si ébranlée à la fin du mois de novembre, qu'il se vit obligé le 9 janvier 1810, de quitter Gand, pour se retirer avec sa tante M<sup>me</sup> de Lameth, à son château d'Henaucourt, près d'Amiens. Ce qui l'avait préoccupé avant son départ, c'était d'écrire son mandement pour le prochain carême, car il se sentait incapable de tout travail. « Comme j'exprimais cet embarras, dit-il, M. Erman-gard, président du Tribunal d'appel de Gand, me propose en riant de composer cet écrit. Je le prends au mot (cela me parut gai), il accepte et peu de jours après il m'apporte ce mandement que j'approuvé comme style, doctrine, sentiments chrétiens ; je le fais traduire en flamand, et il parut signé de moi et réussit bien dans le diocèse ». « Au sujet de ce mandement, ajoute-t-il, je ne puis taire que la même aventure arriva, lors de sacre de Louis XVI, à mon oncle l'évêque de Noyon ». Celui-ci étant tombé malade ne put rédiger le mandement qu'il avait à faire à cette occasion ; et c'est un jeune colonel qui s'en chargea à l'entière satisfaction du prélat. « Oncle et neveu, conclut de Broglie, eurent ainsi de très aimables grands vicaires de rencontre ».

Au bout d'un mois de villégiature à Henaucourt, de Broglie sentit ses forces lui revenir, mais il ne put attendre son entier rétablissement. Il lui fallut rentrer « sur la rêverie de M. le Préfet de l'Escaut, M. d'Houdetot », mais que les flamands, dit de Broglie avec une petite pointe de malice, appellent « M. Doute de tout ».

Le motif de cet urgent rappel, c'est que « parmi ses douze cents prêtres en ministère et obéissants, il y en avait deux qui ne voulaient pas chanter les prières pour l'Empereur ». Monseigneur n'eut aucun mal à les faire changer d'avis.

Un événement cette fois plus important, allait de nouveau agiter les esprits en Belgique.

L'officialité métropolitaine de Paris (1) ayant déclaré nulle la première union de Napoléon avec Joséphine, l'Empereur avait contracté mariage avec une archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise. En faveur de la validité du premier mariage on faisait valoir l'onction du couronnement reçue par Joséphine des mains du Pape, qui s'était nécessairement assuré qu'elle et son époux « étaient mariés catholiquement ». De plus « l'on soutenait que le droit de prononcer sur les mariages des Souverains appartenait aux Souverains Pontifes qui se l'étaient réservé et en jouissaient depuis un grand nombre de siècles ». Pour couper court aux discussions, de Broglie fit acte d'autorité. Il imposa silence sur cette question, parce qu'il estimait être le seul à qui il appartenait de s'occuper de cette affaire. Il publia un mandement « pour ordonner le *Te Deum* à l'occasion de ce mariage, et cette prière d'actions de grâces, ajoute-t-il, fut chantée dans les églises de mon diocèse, tandis qu'elle fut omise en beaucoup de paroisses des administrations voisines ». C'est là un fait qui prouve une fois de plus la confiance qu'il inspirait à son clergé. Se voyant obéi par tous, l'Évêque n'hésita plus à expliquer de vive voix les motifs de sa conduite. « De quel droit, dit-il à son conseil, ose-t-on donner un brevet de prévarication à l'officialité de Paris? Se fut-elle trompée, eut-elle failli, cela ne me regarde en rien, et je ne dois pas m'en mêler. Si j'avais déclaré nul un mariage, et qu'un évêque me demandât compte, à plus forte raison attaquant la validité de ma décision, je répondrais à ce collègue ce qu'il me répondrait en pareil cas, savoir que je suis chef dans mon administration, que j'ai jugé comme j'ai cru le devoir, et que si même je m'étais trompé, j'en répondrais à Dieu, mais sans que personne put infirmer et revoir mon jugement ». de Broglie examine ensuite la question du droit exclusif des papes et établit une distinction entre le fait et le droit, et conclut que si en fait les papes se sont prononcés dans les

---

(1) Tribunal ecclésiastique.

causes intéressant les princes, ce fait ne constitue pas un droit, parce que les princes, comme sujets catholiques, sont soumis à la juridiction de leurs évêques diocésains.

D'ailleurs l'archevêque de Vienne ayant confirmé la déclaration de l'officialité de Paris, et le mariage religieux ayant eu lieu en cette ville par procuration, l'attitude de Mgr de Broglie s'en trouva d'autant mieux justifiée. L'Empereur lui sut gré de sa conduite. « Se peut-il, constate-t-il avec tristesse, que tant d'actes de zèle pour l'Empereur se soient évanouis de sa pensée, et que des calomnies sans bases aient prévalu contre moi pour m'accabler, et me ravir le moyen de servir comme Pontife la Religion et l'État ». Il s'en console cependant à la pensée qu'il a fait son devoir, et qu'on doit servir sa patrie « sans aucune vue de biens, de gloire, de récompense et d'affection ».

A propos du voyage que fit Napoléon en Belgique vers la fin du mois d'avril 1810, nous ne noterons que sommairement les impressions de de Broglie (1). Des amis l'avaient averti des mauvaises dispositions de l'Empereur à son égard. Pour en avoir le cœur net, et connaissant le caractère de l'Empereur, au lieu d'attendre sa visite à Gand, il va lui-même à sa rencontre à Anvers. Son espoir ne fut pas déçu, car après les explications fournies par de Broglie, l'Empereur lui manifesta sa satisfaction, et « le désigna pour faire le trimestre suivant d'aumônier à son retour ». Le revoilà donc, comme il le dit lui-même « en pleine faveur, » et cela grâce à sa franchise et sa confiance, « procédés, déclare-t-il, qui plaisent à ce grand homme ».

Peu de jours après, l'Empereur vint à Gaud. L'Évêque aussitôt avertit son clergé qu'il devait lui remettre leurs réclamations particulières pour l'Empereur, qu'il se chargerait de les lui présenter, mais qu'il lui ôtait la parole devant S. M., puisqu'il se la réservait à lui-même et à lui seul, sachant « la

---

(1) Nous avons donné le récit détaillé du voyage de l'Empereur dans : *Académie royale d'Archéologie de Belgique*.

manière de traiter et de répondre à cet homme extraordinaire ». Il avait vu en Italie un évêque user du même système, qui avait d'ailleurs très bien réussi.

Lors de sa réception chez l'Empereur à la tête de son clergé, il insista sur la fidélité de ses prêtres au Souverain, et fit valoir leurs vertus, leurs talents et leurs mœurs.

Napoléon faisant allusion à ses discussions avec le Pape, eut soin de faire remarquer que celles-ci « n'avaient rapport qu'au temporel, et non au spirituel; qu'il était né, vivait et mourrait catholique Romain, qu'il croyait cette religion, y adhérerait, parce que c'était celle de ses pères et par conscience, ce qu'il répéta deux fois ». de Broglie prit devant l'Empereur la défense de l'Université de Louvain, et celui-ci lui en sut gré.

Une fois de plus Napoléon témoigna de son amitié pour de Broglie, puisqu'après l'audience, il l'invita à dîner, et il fut, croit-il, le premier évêque auquel échut pareil honneur, du moins quand l'Empereur était en voyage.

De Gand l'Empereur se rendit à Bruges. de Broglie se sentit trop malade pour l'y recevoir et se déchargea de ce soin sur son vicaire-général de Pauw, alors âgé de 82 ans, et à qui Napoléon « fit cadeau d'une bague avec son chiffre enrichi de diamants. Le curé de Notre-Dame invita l'Empereur à venir voir dans son église les tombeaux restaurés de Charles le Téméraire et de Marie sa fille, » ce qui lui valut une bague brillante et dix mille francs pour l'embellissement de la chapelle qui renfermait ces superbes mausolées.

#### IV. L'AFFAIRE DES DÉCORATIONS.

Le voyage de l'Empereur devait pour de Broglie avoir un fâcheux épilogue. A peine l'Empereur a-t-il quitté Bruges, qu'il est informé de la décoration conférée à son vicaire-général de Bruges; en même temps on le pria de désigner lui-même les trois curés les plus méritants de son diocèse, pour que leur soit accordée la même distinction. Chose étrange, alors qu'à cette occasion furent décorés le Préfet, le Maire et

le président du Tribunal, de Broglie quoiqu'ayant été proposé par le Préfet, n'obtint pas cette faveur. Il déclina d'ailleurs pour ses prêtres l'honneur qui leur était offert, en faisant observer que « tous les curés de son diocèse étaient si méritants, qu'il croirait leur faire tort en assignant entre eux une prééminence de bonne conduite et de services pour le Gouvernement ». L'affaire allait se compliquer, car le 4 octobre, et alors que l'évêque était à Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur lui fit savoir, que l'Empereur par décret du 15 août, l'avait créé membre de la Légion.

Nous pouvons par son autobiographie, mieux qu'on ne le fit, déterminer les motifs pour lesquels de Broglie crut devoir refuser cette décoration. Ce ne fut pas, comme on l'a prétendu, à cause des difficultés qui avaient à cette époque surgi entre Napoléon et la cour de Rome.

En principe, de Broglie estimait que cette croix devait être une marque d'honneur pour les guerriers. « Si j'eusse été militaire, disait-il, avec le nom de Broglie, j'espère que je l'aurais méritée sur le champ de bataille ». Il n'attachait plus la même signification à cette décoration, du moment qu'elle était portée par « un sénateur, un artiste, un savant, un Evêque ». Il eut fallu donner suite au projet de différencier le ruban suivant les professions.

Mais sa capitale objection était le serment, que devaient prêter ceux qui étaient appelés à devenir membres de la Légion. Voici sinon le texte, du moins le sens de la formule du serment : « Je jure de me dévouer de toutes mes facultés à la défense de l'intégrité de l'Empire, à la défense de la liberté et de l'égalité bases premières de nos constitutions, à la défense des biens nationaux consacrés par les lois de la République et de combattre par tous les moyens qui sont en mon pouvoir le retour du régime féodal ».

Voyons immédiatement avec quelle énergie de Broglie combat ces diverses propositions dans un mémoire adressé à l'Empereur.

1<sup>o</sup> *Défense de l'Intégrité de l'Empire* : « Il n'y a que

vous, Sire, qui par votre génie et vos vaillantes armées, puissiez défendre l'intégrité de votre Empire. Un évêque ne peut que défendre, c'est-à-dire maintenir en soumission, en obéissance son diocèse. Or si la seule droiture humaine défend de contracter un engagement sans pouvoir le tenir, combien plus la religion défend-elle de faire serment de faire ce qu'on ne peut pas faire ».

2<sup>o</sup> *Défense des biens nationaux* : « Un évêque ne peut davantage se dévouer à la défense des Biens nationaux consacrés par les lois de la République, la république que grâces à Dieu, Sire, vous avez abolie. Le Pape a cédé par le Concordat aux acquéreurs les biens nationaux ecclésiastiques aliénés, vendus à cette époque, mais non pas ceux qui furent aliénés et vendus depuis. Or ce que n'a pas fait le Souverain Pontife, comment un évêque pourrait-il le faire, et parmi les biens nationaux ecclésiastiques, combien ont été acquis par le domaine depuis le Concordat, quoiqu'alors ils ne fussent pas aliénés ? Cela seul suffit pour ne pas jurer d'une manière absolue de se dévouer à la défense de tous les biens nationaux ».

3<sup>o</sup> *Défense de la liberté et de l'égalité* : « Sire, soyez béni de Dieu et des hommes pour avoir abrogé cette liberté, cette égalité, furies plus funestes au monde que l'incendie et la contagion. Comment puis-je jurer de défendre ce que vous avez abrogé. Loin qu'elles soient les bases premières de nos constitutions, c'est parce qu'elles sont abolies et que l'état monarchique les remplace, que nous sommes en sécurité. Je jurerais donc un mensonge, en jurant que la liberté, l'égalité sont les bases de votre gouvernement ».

4<sup>o</sup> *Obligation de combattre le retour du régime féodal* : « Ce régime est inhérent à la Monarchie et vous en avez rétabli vous même un : ces Principautés, Duchés, Comtés, Baronies sont autant de féodalités graduelles. Combattre de tout mon pouvoir le retour du régime féodal serait combattre ce que vous avez rétabli ».

Sans doute tous les évêques de France n'avaient pas les

mêmes scrupules, et de Broglie cite le Cardinal Maury, archevêque de Paris, qui signa la formule, sans même se donner la peine de la lire.

Toutefois l'évêque de Gand en exprimant son propre sentiment, ne faisait que traduire celui de son clergé et de ses fidèles. Aussi cette décoration causa bien des ennuis au vicaire-général de Pauw, qui dès d'abord l'avait reçue avec joie. « Il vit aussitôt les physionomies se froncer, ses amis le fuir, presque tout le monde le blâmer. Surpris de cette défaveur, il en demande le motif, et on lui répond en lui montrant la formule du serment. Loyal comme était ce vénérable vieillard, il écrit sans délai au ministre des Cultes qu'il ignorait ce serment, et que sa conscience ne lui permettait de le faire qu'avec beaucoup de restrictions, qu'il indique ».

Telle était donc l'opinion publique en Flandre, et à l'appui de ce qu'il avance, de Broglie rappelle que son prédécesseur, Mgr de Beaumont, « pour avoir été décoré, et surtout pour en avoir témoigné son allégresse, était fort déchu de l'estime qu'on lui accordait ». Ce n'était pas que de Broglie se refusât de prêter un serment. Il insiste même sur ce point. Il est prêt à faire celui de fidélité à l'Empereur, ou celui du Concordat. Lorsque lui parvint la nouvelle de sa décoration, de Broglie se trouvait, avons-nous dit, à Paris. Il s'y était rendu peu après le voyage de l'Empereur en Belgique, pour remplir à la Cour ses fonctions d'aumônier. Seulement il arriva si malade à Paris, que l'Empereur le dispensa de lui célébrer la messe de dimanche à midi. Dans l'intervalle, voici qu'il doit assister aux derniers moments et aux funérailles de son excellent vicaire-général M. de Pauw. Celui-ci s'était rendu à Paris malgré les chaleurs caniculaires, parce que désigné en juin comme évêque de Bois-le-Duc, il désirait obtenir que cette nomination fut retirée; il venait aussi y apporter sa déclaration restrictive au sujet de la formule du serment, qu'il avait dû prêter pour porter sa décoration. de Broglie avait déjà en septembre pris congé de

l'Empereur, et s'apprêtait à rentrer dans son diocèse, quand il reçut, ainsi que nous le disions plus haut, le 4 octobre, avis qu'il était décoré. Sur les instances réitérées du grand chancelier de l'Ordre, M. de la Cépède, pareille distinction était échue à tous les évêques qui ne portaient pas encore l'étoile. « Mon premier mouvement, raconte de Broglie, fut d'aller de suite à Fontainebleau trouver l'Empereur, et lui faire sur cette grâce les observations que j'avais en tête ». Deux amis qui lui étaient très chers, entre autre M. Emery, directeur du séminaire de St-Sulpice, lui déconseillent cette démarche. Comme toutefois la décoration ne lui était pas encore remise quinze jours après l'avis reçu, et sachant que dès le lendemain un autre évêque avait reçu la sienne, il s'imagina que l'affaire n'aurait pas de suite, et c'est ce qui le décida à retourner dans son diocèse.

« J'y reste paisible, écrit-il, jusqu'au 17 novembre, où me parvient une lettre extraordinaire et peu courtoise de M. de la Cépède ». de Broglie qui dans ses mémoires fait preuve de tant de charité envers tout le monde, ne cache pas le peu de sympathie qu'il éprouve pour le chancelier de la Légion d'honneur. Il l'appelle « le plus grand complimenteur de l'Europe, ce faiseur de phrases, cet édenté complimentaire, tout bouffi de son emploi ».

L'Évêque s'empressa de répondre à la lettre reçue, mais dans l'entretemps la question s'échauffait; parents et amis engageaient de Broglie à ne rien exagérer. Celui-ci exposa ses scrupules de conscience touchant le serment à prêter à des personnes qu'il croit compétentes. Ou bien on n'y répond pas, ou bien on l'engage à passer outre.

C'est alors qu'il se décida à envoyer à l'Empereur lui-même le mémoire, que nous avons analysé plus haut.

« Entretemps on avait délibéré sur la punition que je méritais, note l'évêque, et mes amis m'avaient écrit qu'on me préparait un sort pénible, c'est-à-dire la prison... Qui fut alors mon sauveur et mon protecteur? Napoléon le Grand. Apaisant les juges au criminel contre moi, il s'oppose à mon

emprisonnement et dit : je ne veux pas. C'était la lecture de mon mémoire (je le sais), qui l'avait frappé. Il y avait vu toute la loyauté de mon caractère, tout mon attachement à sa personne et s'il n'approuvait pas mes raisons, il m'excusait pour le motif intentionnel qui m'avait guidé ».

L'empereur toutefois ne put s'empêcher de manifester son mécontentement au sujet de l'attitude de de Broglie, car devant sa maison réunie il déclara : « l'abbé de Broglie n'est plus mon aumônier ». Simple menace qui ne fut pas, semblait-il, suivie d'exécution, puisque l'almanach impérial de 1811 maintenait l'évêque de Gand sur la liste des aumôniers, et que celui-ci, grâce à l'amitié du Cardinal Fesch, continua à toucher comme tel son traitement, « le tout à mon insu, observe de Broglie, et sans m'en donner avis ».

de Broglie nourrit un instant l'espoir que sa conduite en cette affaire aurait eu un heureux résultat, puisqu'en janvier 1811, on lui écrivait que « le serment de la Légion était changé, et qu'on paraissait avoir eu égard à la force et à l'évidence de ses observations ». Il n'en fut malheureusement pas ainsi, parce que, dit-il, « à Paris, rire, bien diner, causer, ne pas approfondir sont les éléments de tous ces patineurs sur un terrain glissant ». Néanmoins il garda dans la suite la conviction que sans le Concile, l'orage qu'il avait cru en conscience devoir provoquer, se serait dissipé.

Son dernier acte épiscopal, celui du moins dont il parle ici, fut son mandement « demandé par l'Empereur à tous les Evêques pour des prières publiques au sujet de la grossesse de l'impératrice ». Cet écrit fut, j'ose le dire, note de Broglie, célèbre par les éloges et les critiques qu'il m'attira ». Il en cite quelques fragments qui lui étaient restés dans la mémoire.

---

## CHAPITRE V.

---

### Le Concile National de Paris.

1811.

---

Il pouvait paraître à première vue que cette partie du manuscrit allait offrir le plus d'intérêt, puisqu'il était bien connu le rôle joué au Concile par Mgr de Broglie, assisté l'eximius Vande Velde, professeur à l'Université de Louvain, « le plus savant théologien de mon diocèse, dit de Broglie, vénérable vieillard également respecté par ses lumières et chéri pour ses aimables vertus ». On éprouve une déception, quand à la lecture de ces pages, on constate la trop grande discrétion de l'auteur, et combien il cherche à ne pas se mettre en évidence. Mais en y réfléchissant bien, on voit plus nettement que jamais se dessiner le caractère de de Broglie. Il ne se rendait pas au Concile, comme on aurait pu le croire avec un esprit combattif, mais avec l'idée bien arrêtée de défendre simplement la vérité, et avec l'espoir que l'Empereur s'y soumettrait.

Après la brusque levée de ces assises ecclésiastiques, il ignore tout de ce qui s'est passé par après, et ne désirait pas le savoir. Il le déclare lui-même en termes formels : « Qu'a-t-il été fait depuis lors (c.-à-d. le 10 juillet) jusqu'au départ des Evêques en octobre, je l'ignore, et de toute l'histoire ecclésiastique, c'est ce qui m'est le plus caché. Pendant cinq mois de réclusion, je ne pouvais en rien apprendre; durant mon premier exil, j'aurais pu facilement en savoir des détails. Non seulement je ne l'ai pas cherché, mais je l'évitais. Qu'aurais-je

pu connaître par là d'utile et de certain ? Au milieu des opinions divergentes le moyen de discerner la vraie. *In dubiis abstine*, a dit le sage, ce fut aussi mon axiome »...

Il reconnaît cependant que malgré sa jeunesse d'âge et d'épiscopat, il fut élu de toutes les commissions importantes du Concile « Lancé dans cette arène, dit-il, j'y portai la droiture de mon âme et je travaillai loyalement au bien de la Religion et de l'Etat. J'ai toujours, avec le grand Pape St-Léon, regardé l'union du sacerdoce et de l'Empire comme le palladium des choses humaines ».

Mais précisément à cause de son nom les desœuvrés du faubourg St-Germain, comme il les nomme, le mettaient en tête de ce qu'ils appelaient l'opposition, également encore « en première ligne dans la défense des droits du Pape à conférer seul les Bulles épiscopales ». Or de Broglie fait remarquer que « plusieurs évêques s'étaient déclarés (sur cette question) plus énergiquement (que lui) dans les discussions publiques et particulières », et dans la surprise que lui causent les rigueurs exercées contre lui, il revient souvent sur cette observation.

Nous jugions indispensables ces préliminaires pour mieux apprécier le récit qu'il fait du Concile de Paris.

Et tout d'abord quels en furent les rétroactes, d'après de Broglie ? Le pape en juillet 1808, avait quitté Rome, plusieurs mois après l'occupation française de la ville et du patrimoine de St-Pierre. Après avoir un certain temps usé de lenteur dans l'expédition des Bulles aux évêques nommés par l'Empereur, le Souverain Pontife avait fini par les leur refuser. D'où vacances de nombreux sièges épiscopaux, tant en France qu'en Italie. Pour obvier à cet inconvénient, Napoléon « réunit dans l'hiver de 1809 à 1810 une commission ecclésiastique composée de deux cardinaux, d'un archevêque et de plusieurs évêques ».

Ceux-ci devaient par écrit répondre à diverses questions, mais dans l'intention de l'Empereur, ces réponses devaient demeurer secrètes. Malheureusement il y eut des indiscretions,

et ainsi le public se mêla d'approuver ou de critiquer le sentiment de ces évêques. Ceux-ci excipèrent de leur incompetence, n'ayant aucune mission pour décider si par suite du refus du Pape, les suffragants pouvaient être ordonnés par le Métropolitain, et celui-ci par le plus ancien évêque de la province, mais ils « finirent par dire qu'un concile national pourrait s'occuper d'une question si majeure ».

D'après de Broglie, et il a soin de dire qu'il écrit en historien impartial, l'idée du concile national a donc été mise en avant par ces Evêques eux-mêmes. Cette solution il la condamne, car « en fait de discipline générale, dit-il, après trois cents ans de possession, quant aux bulles, droit et possession confirmés par le 5<sup>e</sup> Concile de Latran et le Concile de Trente, il n'y a manifestement qu'un Concile œcuménique qui puisse modifier, changer, abroger un droit ecclésiastique pareil ». Par conséquent de la part de ces évêques, c'était à la fois une fin de non recevoir et un moyen de se décharger de toute responsabilité.

Mais l'Empereur pendant l'hiver de 1810 à 1811, insiste à nouveau et réunit la même commission, et celle-ci conclut une seconde fois à la convocation d'un Concile national. Alors les évêques domiciliés à Paris prirent peur, et avec ceux que leurs affaires avaient appelés en cette ville, ils se réunirent au nombre de vingt. « Ils-minutèrent une lettre collective de leur part, accompagnée d'une individuelle de chacun au Pape, pour lui représenter les inconvénients et malheurs du refus prolongé par lui des Bulles aux prêtres nommés évêques par l'Empereur. Ils demandèrent et obtinrent de lui l'envoi d'une députation en leur nom au Souverain Pontife, afin d'obtenir les institutions canoniques ».

de Broglie prend ici ouvertement la défense de Napoléon, qui dans ce conflit ne pouvait mieux s'adresser qu'aux évêques, et « qui avait choisi pour consultants des Pontifes illustres par leur science et leur capacité ». Il compare sa conduite à celle du duc d'Orléans, régent pendant la minorité de Louis XV, et qui, dans un cas semblable, « réunit un

comité de laïcs et de prêtres, en excluant tous les évêques ».

Dans l'entretemps plusieurs de ces évêques, qui avaient fait partie de la commission, cherchent à dissuader l'Empereur de tenir le concile projeté. Mais celui-ci tient de plus en plus à l'idée qui lui a été suggérée, et par circulaire du 25 avril 1811, adressée à tous les évêques d'Italie et de France, il convoqua le concile pour le 9 juin de cette même année. « L'objet de cette convocation était que le concile aurait à s'occuper de la question des institutions canoniques, refusées par le Pape aux évêques nommés par l'Empereur en France et dans le royaume d'Italie, et à trouver les moyens d'empêcher la plus longue viduité des églises vacantes ». de Broglie était à Bruges, quand lui parvint la circulaire, dont la lecture éveille en lui de noirs pressentiments. Il règle l'administration de cette vaste portion de son diocèse pour sa prochaine absence et rentre à Gand dans le même but. Il fit une dernière tournée de confirmation dans le pays d'Alost. « Bon peuple, excellent clergé du pays d'Alost, écrit-il à ce propos, recevez ici le gage de mon affection et du souvenir tendre que vous gardera toujours votre Évêque, pour les sentiments de respect et de tendresse avec lesquels vous l'avez accueilli, à cette clôture de sa vie active ».

Il part pour Paris, mais le plus tard possible, note-t-il, et n'y arrive que le 5 juin. Il voulait user de prudence, à cause de ses difficultés antérieures, à propos du serment de la Légion d'honneur, et ne pas se mêler aux conciliabules qui se tenaient déjà avant la réunion du concile. « Déjà beaucoup d'entre les évêques avaient déclaré nettement qu'on ne pouvait se passer des Bulles du Pape pour l'ordination et l'institution des évêques nommés. Messeigneurs avaient déclaré que leur testament était fait, et qu'ils défendraient leur chef le Pape ». de Broglie observe aussi que « déjà l'opinion de Paris s'était prononcé avec chaleur pour le Pape, et non seulement parmi les fervents et les zélanti, mais parmi les classes livrées aux plaisirs, au tourbillon, aux affaires ». Il ajoute : « Jeune évêque, je regardais, j'écoutais, je laissais

parler et agir mes anciens, et je ne jetai d'abord aucun gage dans une arène qui s'annonçait orageuse ». Il fait le minimum de visites, ne rendant même pas celles qu'il a reçues, et se contente d'aller chez le cardinal Fesch et le ministre des Cultes.

L'ouverture du concile fut remise au 17 juin, à cause du baptême du roi de Rome, auquel de Broglie, en sa qualité d'aumônier de la Cour, fut invité d'assister. Il y voit la preuve que l'Empereur ne lui avait pas retiré ses bonnes grâces.

Déjà s'étaient tenues chez le cardinal Fesch, qui y fut proclamé Président par acclamations, des réunions préliminaires en vue de régler certains détails d'organisation. A la première de celle-ci, l'évêque de Nantes qui revenait de Savonne, fut invité à faire connaître le résultat de la députation auprès du Pape. « Messeigneurs, dit-il, j'éprouve une véritable joie d'avoir à vous apprendre que Sa Sainteté nous a promis d'accorder des Bulles aux évêques nommés par l'Empereur, soit pour l'empire Français, soit pour le royaume d'Italie. Le Nantais ajouta que le Pape avait exprimé de la manière la plus paternelle et la plus sentimentale, son affection pour le clergé de France et d'Italie et surtout pour l'église Gallicane. Alors les 100 évêques réunis de s'écrier : Dieu soit béni, la cause est finie, il n'y a plus besoin de concile ; on nous réunissait, parce que le Pape refusait les Bulles, il les accorde. Allons à Notre Dame chanter le *Te Deum* (avec l'autorisation de l'Empereur) et retournons dans nos diocèses proclamer la paix de l'Eglise ».

Néanmoins le 17 juin commença le concile, et de Broglie en décrit la magnifique cérémonie d'ouverture. « Les évêques deux à deux, la mitre en tête, et revêtus de la chapé pontificale, allèrent de l'archevêché de Paris processionnellement à Notre-Dame, assistés chacun d'un ecclésiastique. On avait suivi comme de droit pour le rang l'ordre d'ordination épiscopale. Rien n'était plus imposant que cette marche et cette ordonnance lente, grave, majestueuse et touchante. Les Pères du Concile entrèrent dans l'Eglise en cet ordre et se rangèrent

dans les deux rangs des stalles canoniales. La messe solennelle fut chantée par S. E. le Cardinal Président. Tous les Evêques allèrent deux à deux à la communion de la main du Cardinal. Les laïques témoins dirent que ce moment fut attendrissant. Suivit le serment de soumission et d'obéissance au Pape, selon la formule de Pie IV, d'après le décret du St-Concile de Trente ». de Broglie note à cet endroit la remarque faite à ce propos par une personne qui se tenait dans une travée de l'église, mais dont il ignore le nom : « Oh ! pour le serment de cette cérémonie, on peut être tranquille, puisque Mgr de Broglie le prête » ! allusion écrit-il, « à mes observations sur celui de la légion d'honneur ».

Après ces préambules, on s'attend donc à lire dans le mémoire l'histoire détaillée du Concile. Celle-ci tient en une ligne : « le Concile commencé le 17 juin, fut dissous par décret impérial le 10 juillet. Ainsi sa durée fut à peine de trois semaines ».

Et pourquoi cette discrétion ? de Broglie nous en donne la raison suivante : *Periculosæ plenum opus alex tractabit et incedet per ignes suppositos cineri doloso* celui qui écrira l'histoire du Concile national, tenu à Paris en 1811. Il en conclut que « la prudence seule me dicterait de m'en abstenir. Il faut donc ici virer de bord et carguer nos voiles au souvenir d'une telle tempête ».

Comme nous le disions au début, Mgr de Broglie s'interdit même de chercher à savoir ce qui s'était passé après la levée du Concile. Avant comme après le concile, il insiste sur la prudence qui caractérise sa conduite, sans doute pour nous permettre de penser que son énergie à défendre les droits du Pape s'alliait parfaitement à la modération, dont il prétendait ne pas se départir. Il le fera remarquer dans la suite : « Unanimes avec nous tous au Concile (car les calius eux-mêmes n'osaient pas énoncer au Concile une opinion différente) à défendre le droit du Pape sur les bulles épiscopales » ni lui, ni les deux autres évêques qui furent emprisonnés avec lui « n'avaient marqué par des actes publics éclatants ».

D'autres, fait-il remarquer, avaient « à grands cris en congrégation générale demandé la délivrance du Pape, seule démarche qui parut pouvoir blesser.... moi par la faiblesse de ma position et de ma voix, je n'aurais pu même en le voulant, me faire entendre en congrégation générale ».

---

## CHAPITRE VI.

### La prison de Vincennes.

12 juillet-17 décembre 1811.

de Broglie a longuement détaillé l'histoire de sa captivité. Nous croyons pouvoir écourter ce récit, dont nous ne retenons que les traits saillants, et ceux notamment qui aident à faire mieux comprendre ce douloureux épisode de sa vie.

#### § 1. — *Arrestation et premiers jours de détention.*

Il fut arrêté dans son domicile, rue de Grenelle, à 3 1/2 h<sup>e</sup> du matin le 12 juillet. On lui donne un quart d'heure pour s'arranger, on saisit tous ses papiers, et on lui dit qu'on le conduit à la police pour être interrogé. Peu après on l'informe qu'il va directement au donjon de Vincennes « comme prévenu de pratiques contre la sûreté intérieure de l'Etat ». Il y fut enfermé au 4<sup>e</sup> étage.

On jugera de l'état d'esprit de Mgr de Broglie par les paroles qu'au lendemain de son arrestation, il adressa à M. de Breval, auditeur auprès du Conseil d'Etat. « Vous voyez, Monsieur, les vicissitudes humaines. Depuis six ans aumônier de l'Empereur, traité par ce grand Prince avec considération, estime et bontés particulières, me voici prisonnier d'Etat.

J'ai une prière à vous faire, c'est que si l'Empereur a contre moi un mécontentement fort (dont j'ignore les motifs) vous demandiez à S. M. de me faire fusiller sans délai. Je ne crains pas la mort; dans ma famille on l'a souvent cherchée, trouvée, bravée sur le champ de bataille, mais périr ici à petit feu! Je n'en ai pas pour 15 jours à vivre, tant ma santé est

détruite ». Il regretta ces paroles, car il l'avoue dans son mémoire : « Je n'ai sans doute pas bien fait de parler ainsi, mais ce fut un premier mouvement soudain, irréfléchi, et j'espère que Dieu ne me l'aura nullement imputé ».

Il paraît se complaire dans l'analyse de son état d'âme, et énumère longuement les souffrances morales qui sont la résultante de sa captivité. Contentons-nous de les indiquer brièvement. C'est 1° la perte de la liberté qui équivaut à l'esclavage ; 2° le mortel silence de la prison joint au complet désœuvrement ; 3° l'ignorance de tout ce qui se passe au dehors et la violente séparation d'avec ce qu'on aime (1) ; 4° l'espérance qui sans cesse s'éveille, mais qui toujours est déçue ; 5° l'énergante persuasion que la prison ne finira plus ; 6° un mal étrange qu'il appelle « la fièvre chaude de la liberté » ; 7° enfin et surtout la privation des Sacrements de l'Eglise, et de l'assistance à la messe, même le dimanche (2).

A tous ces maux il n'y a qu'un remède : la religion ; un calmant : l'abandon à la volonté de Dieu, et le pieux Evêque, dont le caractère d'une exubérante activité lutte incessamment contre l'abattement physique qu'explique sa chétive santé, nous donne ici un magnifique exemple de chrétienne résignation dictée par l'énergie de sa volonté.

On se rend facilement compte de ce que cette situation avait de pénible et par la description de sa cellule, et par le traitement qu'on lui fit subir. « C'était, dit-il, pendant les grands jours de l'été, et les premières clartés de l'aurore me montrèrent la nudité de mon sépulcre. Un grabat que le pauvre aurait trouvé mesquin et dur comme une planche, une table en ruines et inscrite du nom de l'infortuné, mon prédécesseur (3), deux chandeliers de cuivre, une longue planche

---

(1) Ici encore de Broglie a des souvenirs émus pour son cher diocèse de Flandre.

(2) Il y avait jadis des aumôniers dans les prisons d'Etat, note Mgr de Broglie, mais la révolution de 1789 les supprima.

(3) Lorsque de Broglie vit le nom de ce prisonnier qu'il avait connu et qui resta plusieurs années dans le donjon de Vincennes, il dit au commandant : « triste augure pour moi que de succéder à cette personne ».

mal rabotée étendue sur ma tête, des mouchettes rouillées, une cruche d'eau, un pot de chambre. Par un raffinement (j'aime à le croire involontaire) on m'avait donné les matelas, les couvertures les plus usées, les plus sales; dans ce grabat je doute qu'un grossier matelot, un soldat y eut voulu s'étendre ».

Et plus loin il ajoutera : « Étouffé dans cette fournaise étroite, n'ayant pour respirer que ces étroits soupiraux appelés meurtrières, et qui le sont réellement de là vue qu'ils affectent, et de la distraction dont ils privent; brûlé là par un soleil ardent depuis son lever jusqu'à son coucher; exposé à l'obscurité si je fermais ces lucarnes, à l'éblouissement si je laissais la lumière darder sur les murailles, ne sachant quelle attitude prendre et quel tourment éviter pendant les neuf premiers jours de cette entière solitude, c'est à ces fatales heures de l'après-dîner que j'ai le plus souffert ».

Quant à la manière dont il y fut traité, on s'en fera une idée par le fait suivant : « j'aurais pu dire, écrit-il, ce raffinement inouï de rigueur par lequel ne recevant aucune nouvelle de ma famille sur les demandes que je faisais des objets nécessaires, je restai plus d'un mois dans une ignorance absolue. J'en requiers la cause au commandant, qui me répond peu civilement : c'est votre faute. Tant que vous parlerez en mal de votre santé, vos billets ne passeront pas. Je fus renversé d'une telle réponse, et je repartis sans colère extérieure : Monsieur, vous auriez pu me le dire plus tôt. Je ne ferai aucune remarque sur cette étonnante prohibition de ne pouvoir même mander si l'on est malade, ou non, de sorte que si vous le devenez jusqu'à la mort, personne de votre famille, ni de vos amis ne le savent et ne peuvent agir pour vous sauver ».

Il n'a garde toutefois de se plaindre de ses gardiens, dont un surtout fut sensible et bon.

« Je conserverai toute ma vie, dit-il, reconnaissance et sentiment à ce brave homme, qui fidèle à ses instructions, les adoucissait par des mots et des regards bienveillants. Je voyais la part qu'il prenait à mes peines, et qu'il n'omet-

tait rien de ce qui lui était permis, pour les adoucir ». Il ajoute encore ce détail : « Par une ouverture dans la porte on passait à mon valet de chambre et à moi notre détestable nourriture, comme dans les loges des fous ».

§ 2. — *Adoucissements à la situation.*

Après neuf jours de dure détention, une grande consolation devait enfin lui échoir. « Tandis qu'aucun de mes parents, de mes amis, écrit-il, n'avait même la velléité de partager mon sort déplorable, l'attachement et l'amitié l'inspirèrent à Michel Senlin, mon valet de chambre. Déjà 14 ans de fidèles services, sa vie exposée pour sauver la mienne dans les périls des voyages, ses soins vigilants pendant mes longues et fréquentes maladies, et plusieurs genres d'infortune dont il avait été inséparable, me prouvaient son affection et sa fidélité à toute épreuve. Il la couronna d'une manière héroïque et sublime, en demandant aussitôt après ma prison, de la partager. Étonnée et dans l'admiration d'une telle démarche, la police lui fit des remarques et des objections fortes pour combattre ce dessein. On lui observa par intérêt pour lui, que son maître était tombé de la faveur du Souverain dans sa disgrâce, et que celle-ci pouvait être longue; que lui Senlin, étant père de quatre enfants, ne devait pas les délaisser, ainsi que son épouse qu'il aimait. A tout, sa réponse fut : Mon maître m'a fait du bien pendant qu'il était heureux et riche, ce n'est pas dans son malheur et sa ruine que je l'abandonnerai ». Le ministre de la police accorde donc au domestique de rejoindre son maître, mais en lui faisant bien comprendre qu'il identifiait son sort avec le sien.

« Donc après 9 jours de réclusion, continue de Broglie, les gonds bruyants de ma porte s'ouvrent, et Senlin entre, amené par le commandant du donjon. Il s'attendrit jusqu'aux larmes, en voyant le maître et le domestique se jeter dans les bras de l'un de l'autre, et baignés des pleurs du sentiment, s'y livrer avec transport. Jamais on ne vit de scène plus

touchante ». Senlin lui apprit qu'il avait quatre compagnons d'infortune : son théologien Van de Velde, Mgr de Hirn, évêque de Tournai, M. du Vivier, théologien de de Hirn et l'évêque de Troyes, Mgr de Boulogne. Une circonstance toute fortuite lui permit un jour d'entrevoir M. Van de Velde. A l'heure où quotidiennement il lui était permis de se promener sur la plateforme du donjon, (il fallait pour y atteindre, grimper 80 marches), il se fit qu'on ouvrit la petite porte de sa cellule. « A la vue de ce vieillard, dit-il, si riche de vertus chrétiennes et sociales, si zélé pour la saine doctrine, qu'il défendit en perdant ses emplois, en étant exilé lors des troubles de la Belgique et des impies innovations de Joseph II, à cette vue les larmes de l'attendrissement me saisirent. Il me demanda et je lui donnai ma bénédiction, et je déplorai d'être la cause innocente du malheur de ce saint et savant docteur. Il semblait pressentir sa destinée ; sa famille avait les mêmes pressentiments, quand je voulus l'amener avec moi à ce fatal concile. Il ne céda que par obéissance et en gémissant ».

de Broglie renseigne également comment lui et ses deux collègues supportaient leur captivité. « Doué d'une santé forte et d'une résignation admirable, l'Evêque de Tournai soutint cette terrible épreuve, sans éprouver de maladie, et son courage modeste et simple édifiait les gardiens, excitait à l'amour du Seigneur. Troyes d'un caractère et d'un sang bouillant comme le soleil de son pays (Avignon), Troyes accablé par une maladie de poitrine, éprouvait de violents orages d'âme. Moi d'un caractère très vif et d'une extrême sensibilité, je n'étais pas la proie de moindres orages. Notre ressource commune était la prière et l'union à Jésus crucifié ». de Broglie peu de temps après l'arrivée de son domestique, devint malade au point qu'il se crut au terme de ses souffrances sur la terre. C'était sa même maladie de langueur qui reprenait, et à laquelle le médecin ne voyait d'autre remède efficace que la délivrance. Van de Velde fut également très gravement malade durant sa réclusion.

L'arrivée de son valet de chambre fut pour de Broglie un

premier soulagement. « Je n'ai jamais connu, affirme-t-il, d'homme plus simplement courageux. Pendant les cinq mois que nous sommes restés ensemble au donjon, il n'a pas laissé échapper un murmure, une plainte. Nous avons reparté la journée et comme mis en coupe réglée : à telle heure la prière, ensuite la lecture, puis la conversation et quelques amusements innocents ».

Senlin ne lui avait pas seulement apporté le charme de sa société, il put lui fournir encore de quoi s'occuper en prison. Il avait en effet emporté avec lui le livre de compte et de dépense de la maison épiscopale, et en outre un crayon. Le livre avait encore des feuillets blancs, et de Broglie les mit aussitôt à profit. Il consacra une heure par jour à l'analyse des fables de Lafontaine. Le concierge du donjon, M. Fauconnier, qui avait une bibliothèque, lui avait passé un recueil de ces fables. Il mit d'ailleurs très aimablement ses livres à la disposition de de Broglie, qui appréciait vivement sa bienveillance. « Jamais, avoue-t-il, je ne peindrai le plaisir que j'éprouvais alors... En voyant cet aimable enfant de la nature, ce favori des grâces,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

et joncher sa route de fleurs, comme lui-même l'a dit de l'aurore, en jouissant de ce mélange de sublime et de tendresse, de ce laissé aller inimitable, de ce bonheur d'expression, de ce coloris gracieux et suave et de ces simplicités si remplies d'esprit (mais qui jamais définira le talent de Lafontaine), l'idée de ma prison s'évanouissait ».

Il passa ainsi en revue bien les deux tiers des fables. « Je ne connaissais pas alors, constate-t-il ingénument, le prix et le charme de ce travail sur Lafontaine ; je le connus ensuite par le jugement des experts en littérature. Hélas, et cela même devait plus tard m'être enlevé ». Sa provision de papier blanc allait s'épuiser, et il s'en désolait. Il était déjà « résolu d'écrire en interligne la suite de cet ouvrage, toujours au crayon, à travers la liste de choux, de carottes et des autres

achats inscrits sur le registre ». Heureusement, en octobre, une rame de papier lui fut remise par le commandant, et dès lors, il se décide à faire œuvre plus utile. Il commentera les Saintes Écritures, car par respect pour elles, il n'avait pas voulu entamer ce travail, parce qu'il aurait dû l'exécuter sur un cahier indigne de le recevoir. Il commence ses commentaires « par la pastorale de Ruth, si touchante et si remplie de charmes, que même les hommes du monde en font l'objet de leurs poésies ».

Une nouvelle satisfaction devait lui être accordée, mais de Broglie ne précise pas exactement l'époque, où il en put jouir pour la première fois. « Ne connaissant, dit-il, dans les grands malheurs de secours que ceux de la religion, j'avais à mon interrogatoire même, demandé que l'on me laissât venir ma chapelle épiscopale, qui renfermait tout ce qui est nécessaire pour offrir le saint Sacrifice de la messe. Ce n'est pas l'usage, avait été la première réponse, et je languis longtemps avant l'accord de cette demande ». Or « voilà qu'un jour — et de Broglie ne fixe pas autrement la date — le commandant et le médecin arrivent, apportant ce trésor. Ma reconnaissance fut réelle et sincère pour M. le ministre de la Police, qui m'accordait cette grâce. Comme elle fut pure, intime et douce la joie de pouvoir m'enivrer du calice du salut, et manger le pain des anges. On n'exprime pas ces jouissances de l'âme et du cœur. Il y a dans ces jouissances quelque chose d'ineffable et de divin que la parole ne peindra jamais... ». « C'était tellement cette nourriture d'immortalité que désirait mon âme affamée, continue de Broglie, que les tempêtes apaisèrent à l'entrée du Dieu de toute consolation, et qu'un calme ineffable suivit ces orages impétueux, qui m'avaient jusqu'alors agité. Je dis depuis lors jusqu'à ma sortie, la sainte messe les dimanches et fêtes d'obligation, autant que ma santé ruinée me le permit ». Il ne la célébra pas plus souvent, dit-il, « à cause de l'étrange local où j'étais, et qui ressemblait si peu à une église ». Les gardiens du donjon, aussi souvent qu'ils le pouvaient, venaient assister à la messe de Mgr de Broglie.

Ce ne fut que le 10 novembre qu'un notable adoucissement fut apporté à la détention des cinq prisonniers d'État. Ils furent alors mis hors du secret.

§ 3. — *Incidents divers.*

Nous interromperons ici la suite des événements pour signaler quelques faits particuliers consignés par Mgr de Broglie. Il fait l'éloge de la garnison de Vincennes, à laquelle s'ajoutaient beaucoup de conscrits qu'on exerçait. « Je les voyais dès l'aube du jour marcher à la manœuvre. Jusqu' alors je les aurais plaints, maintenant j'enviais leur sort, en les voyant au retour de l'exercice courir comme des écoliers hors de classe, évaporer bruyamment leur joie tumultueuse, et comme des fourmis dans leur vaste enceinte, car à cette hauteur les hommes semblent des hochets... Louange aux officiers qui exerçaient ces jeunes novices de la gloire : ni colère, ni mauvais traitements contre eux. Louange à cette jeunesse et à la garnison de Vincennes; pendant cinq mois, ni mes collègues ni moi, nous n'avons entendu un jurement... Au contraire, nous voyions en ces soldats une gaieté expansive, mais innocente, nous les entendions chanter dans leurs casernes *l'adoremus in aeternum* et les autres chants de l'Eglise. Pas une querelle entre eux, pas une démarche folle, ou blâmable, vis à vis des personnes du sexe qui habitaient cette vaste enceinte ».

« Le 15 août ce fut la fête du bourg de Vincennes, une foule immense, que je n'exagère pas, en la portant à 30 mille personnes au moins, vint dans ce bois et les environs se réjouir à toutes sortes de jeux. C'était un spectacle charmant que celui de tout ce peuple en liesse, et cette gaieté de tant de personnes qui, selon toute apparence, ne rient pas tous les jours de l'année. Cette fête dura trois jours, pendant lesquels nous fûmes consignés dans nos chambrettes, de peur, nous dit-on, que du haut de la plateforme, on ne put voir le nombre des prisonniers et les reconnaître ». Ce qui était une crainte vraiment ridicule et qui eut pour conséquence de priver les prisonniers de leur promenade habituelle sur la plateforme.

de Broglie s'est plu à décrire l'imme nse horison, qui s'offre aux regards du haut du donjon. « Paris, dit-il, se déploie devant moi dans toute sa magnificence, ce Paris que j'habitais la veille encore, et que peut-être je ne devais plus habiter ; ce Paris dont les folies, les crimès, les scandales sont immenses comme l'étendue, ce Paris dont Pierre le Grand disait au duc d'Orléans régent : Si cette ville m'appartenait, j'y mettrais le feu aux quatre coins. Il est impossible que ce colosse n'écrase tôt ou tard les Rois de France. Prophétie réalisée dans le même siècle. On ne découvre nulle part un plus beau paysage, que celui des environs de Vincennes. Ce ne sont que villages, maisons riantes, châteaux, palais séparés par de riantes campagnes, des bois superbes, des prés dans toute leur parure. Il est peu de points de vue plus grandioses et plus gracieux. Je m'étonne que les dessinateurs et les peintres n'en aient point fait une suite de tableaux, et si j'avais eu ces talents, je me serais recréé ».

La plateforme du donjon offrait encore une autre particularité, et de Broglie ne pouvait faire faute de la mentionner : ce sont « des inscriptions sans nombre à grande peine incrustées dans la pierre dure. On en lit de 1672, 80, 1700 etc. On sait que dès lors le donjon était le réservoir des larmes des infortunés. Sur quoi je me rappelle le mot de Jean de Verth, général autrichien, fait prisonnier des Français après plusieurs batailles et combats heureux contre nous. Quand il sortit, on lui demande ce qu'il pensait de cette prison. Comme il y avait été avec l'abbé de St-Cyran, le patriarche du Jansénisme et qui passait alors pour un Saint, Je pense, dit Jean de Verth que c'est un singulier pays, où l'on met les Saints en prison, tandis qu'on laisse libre ceux qui ne le sont pas. Sur les cheminées nombreuses qui dominent la plateforme, je vis inscrites des sentences latines et françaises, les unes d'espoir de délivrance, les autres de tristesse ; les unes payennes, les autres chrétiennes, car nous étions là *animalia pusilla cum magnis*, et ce filet contenait toutes sortes de poissons. Notre premier soin à l'heure de la promenade soli-

taire était d'aller lire ce que nous appelâmes la gazette du donjon ».

Grâce à une de ces inscriptions, de Broglie put empêcher un suicide. Voici comment il raconte le fait. « Un jour je lis sur plusieurs cheminées et sur les murs même, l'inscription latine suivante : Dimanche prochain, si l'on ne m'a pas rendu la liberté, j'imiterai l'exemple de Caton. A peine j'eus remarqué ces paroles menaçantes et l'affectation avec laquelle elles étaient répétées, que je conclus un des prisonniers veut attenter à ses jours. De retour de la promenade, je dis de quoi il s'agit au gardien, en lui expliquant ce que c'était que Caton et l'imitation de son exemple. Ce gardien actif et vigilant prend ses jambes à son cou, descend quatre à quatre l'immense escalier et rend compte au commandant de ma remarque. Celui se hâte d'aller à la découverte. Il était temps, car l'individu de la famille de Caton avait déjà fait sur l'escalier une chute singulière et suspecte. Il fut plus de deux semaines à s'en rétablir, et gardé nuit et jour, il dit dès le premier : je ne sais qui a révélé mon projet ; la nuit prochaine je l'aurais réalisé... » Le prisonnier en question était un jeune Anglais, désespéré d'être mis au secret.

Malgré la tristesse de la situation, il y eut parfois une note divertissante. « Nous eûmes, c'est de Broglie qui parle, pendant plus de trois mois une comédie singulière et quotidienne. Le commandant du château avait un cheval qui errait sans frein dans ces vastes cours et les environs de Vincennes. Cet animal livré à la seule nature et que personne ne soignait, loin de devenir sauvage, s'apprivoisa tellement qu'il faisait la cour aux soldats pour avoir du pain ; il les suivait comme un chien, entraînait dans leurs chambrées, montait (je l'ai vu) jusqu'au 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> étage et descendait sans gêne les escaliers. Les conscrits s'en amusaient, le harcelaient, le caressaient et lui, se prêtait à leurs plaisanteries. Voici le merveilleux. En même temps et dans la même cour s'élevait un ânon, d'abord gros à peine comme un rat, délaissé de sa mère et tout à fait libre. Il est incroyable quelle amitié s'établit entre ces deux

animaux, ils étaient presque inséparables. Ils se témoignaient leur affection par des sauts, des courbettes, un langage plus expressif, qu'agréable. Le cheval avait pris son petit ami sous sa haute protection. Voulait-on le tourmenter, le mentor accourait au galop d'un bout à l'autre de cette enceinte; il hennissait, se cabrait, rusait jusqu'à ce qu'on eut laissé son pupille, qui ne manquait pas de l'appeler à son secours.... Avec le régiment qu'on exerçait, partit à la fin d'août ce cheval familier, et l'ânon se trouve seul. Il était sorti des langes de la première éducation, en état de se défendre tout seul. Il n'y manqua pas, et comme son Mentor, il montait, descendait les escaliers, et jouait avec les soldats restés. Ils l'encapuchonnaient quelquefois de leurs capottes et le déguisaient de mille manières, sans qu'il en montrât de l'humeur. Quand les chiens venaient l'attaquer, il faisait avec eux des parties admirables, des retraites savantes et des charges hardies, au grand divertissement de la garnison, qui riait aux éclats et pour la distraction des prisonniers même ».

Pour achever cette série d'incidents, de Broglie cite la visite faite vers la fin de Septembre par les Conseillers d'Etat MM. Dubois et Corvetto, qu'il avait jadis rencontrés à la Cour. Ils venaient faire leur inspection annuelle, et interroger les prisonniers. « Je fis, dit de Broglie, l'exposé de ma conduite et par le méthode de la synthèse, je partis du Concile, où j'exprimai combien peu j'avais mérité la rigueur de mon sort, pour remonter à 6 années de zèle, d'attachement si public, si déclaré pour l'Empereur, pour la Religion et pour l'Etat.... M. Corvetto aurait, (je lus dans ses regards), voulu m'exprimer avec plus de sentiment toute la part qu'il prenait à mon sort, mais il fut retenu par des considérations de prudence. Comme parmi les questions à répondre, il fallait dire, si l'on avait, ou non, à se plaindre du traitement éprouvé dans la prison, je ne parlai qu'en bien du chef et des subordonnés.... Ils m'en surent beaucoup de gré, et comme l'on peut croire, ne m'en traitèrent pas plus mal ».

Est-ce à la suite de cette inspection que de Broglie reçut

sa rame de papier ? On peut le croire, puisque celle-ci eut lieu fin septembre. Or ce n'est qu'au commencement d'octobre que ses pétitions antérieures, mais vaines, à ce sujet furent enfin favorablement accueillies. Comme nous le disions plus haut, les fables de Lafontaine furent abandonnées, et de Broglie passa des heures bien douces, dit-il, à commenter divers passages de l'Écriture. Il insiste sur la consolation que lui fit éprouver la lecture des Livres saints, et il rappelle à ce propos « que M. de la Harpe entré dans les prisons de Robespierre, encore à demi chrétien, sans avoir jamais été tout à fait impie, lut à la prière d'une dame toute l'Écriture sainte, et que cet écrivain fameux y trouva le germe de sa conversion solennelle ».

Le 10 novembre il y eut un gros événement. Nous laissons ici la parole à de Broglie pour en narrer le détail. « La porte de notre cachot s'ouvre et le commandant dit : Vous êtes hors du secret. J'en éprouvai beaucoup de joie et l'instant d'après, voilà Monseigneur de Tournay, de Troyes, qui émigrent de leurs tannières, mon vieux théologien et celui de l'Évêque de Tournay qui se réunissent à nous. *O qui complexus et gaudia quanta fuerunt !* Oui, je l'avoue, ce moment eut pour moi bien du charme. J'ai pour l'Évêque de Tournai une tendre affection, qu'il paie d'un parfait retour ; sans être très lié avec celui de Troyes, j'ai toujours eu pour lui une estime fondée sur ses qualités et ses talents, et il me traitait de même, malgré l'infériorité des miens. Quelle fut aussi ma joie de revoir incolumis ce vénérable docteur Van de Velde, la gloire et l'ornement de la Flandre, et victime de ma persécution. Nous nous jetâmes au cou les uns des autres, et des bannis après une longue proscription, n'ont pas plus de joie à se revoir ».

Quoique la situation des cinq prisonniers se soit ainsi améliorée, cependant et contrairement à leur attente, ils ne purent pas recevoir leur famille, car à la demande qu'ils en firent, il leur fut répondu : Votre secret n'est pas levé, vous êtes seulement en réunion. Un des agents de la police leur

fit même entrevoir la possibilité d'un changement dans leur position. « Vous pourriez bien, leur dit-il, changer de siège, ou devenir chanoine de St-Denis ». Le canon de Paris leur apprit, le 11 novembre, le retour de l'Empereur qui revenait de Hollande, et ils surent en même temps que celui-ci s'occupait de leur affaire.

§ 4. — *La démission imposée.*

Le 22 novembre, les trois évêques furent mandés successivement par M. Jansé, auditeur au conseil d'État. De par S. M. ils étaient invités à donner leur démission de leurs évéchés respectifs. Le débat qui surgit entre l'auditeur et de Broglie est trop important pour l'écourter. Nous le reproduisons tel qu'il figure dans les Mémoires de l'Évêque.

« J'observai à M. Jansé, que j'étais au donjon exlex, par conséquent incapable d'un acte valide; qu'ayant voulu refaire mon testament, le commandant me montra dans le code civil Napoléon, que je n'en avais ni le droit, ni le pouvoir; attendu qu'un prisonnier d'Etat est en cette situation déchu par le fait, du droit de citoyen à ces égards. M. Jansé me dit avec un ton doctoral : M. l'Évêque, le gouvernement vous autorise à donner votre démission. Quoi, Monsieur, c'est une dispense qu'il me donne, mais toute dispense est en faveur, et celle-ci est en ruine. D'ailleurs, on peut à volonté profiter ou non d'une dispense, ce n'est pas une obligation. Je puis m'en tenir à la loi, et la loi prononce que prisonnier d'État, je ne peux faire aucun acte valide; donc que je ne puis pas plus donner ma démission, que faire mon testament. L'auditeur interloqué par cet argument insoluble, dit que l'Empereur le voulait ainsi. Alors suivait la question de fait, à laquelle j'opposai les fins de non recevoir que voici. Si S. M. ne veut plus, comme le dit la lettre de son ministre des Cultes, que je gouverne mon diocèse, je me sou mets à cette volonté; ce serait folie de lutter contre. Mais, Monsieur, vous ne persuaderez jamais aux Flamands la liberté de ma démission, datée de la prison de Vincennes. Ils croiront ou que je ne l'ai pas donnée,

ou que si je l'ai faite, l'acte est nul. Ils ont pour eux le code, formel à cet égard. Ils continueront donc et ils devront continuer à me regarder comme évêque, et le but du gouvernement ne sera pas rempli. Mettez-vous à leur place; penseriez-vous autrement, et la seule date de l'acte ne porte-t-elle pas la démonstration du manque de liberté, c'est-à-dire de sa nullité formelle? L'auditeur ne sachant que répondre à de tels arguments; voulut faire le théologien. Je le remis à son rang, par l'observation que même ma démission donnée, cela ne suffirait pas pour que je cessasse d'être évêque de Gand, que la démission d'un évêque à l'Empereur n'était que temporelle, c'est à dire prévoit seulement le traitement et supplément pécuniaires, mais n'empêche pas d'être évêque au spirituel; que pour cesser de l'être, il fallait non seulement que la démission fut donnée à l'autorité compétente, c'est-à-dire au Pape, mais 1<sup>o</sup>) que le Pape l'eût reçue, 2<sup>o</sup>) acceptée, 3<sup>o</sup>) en conséquence eût proclamé un autre évêque en consistoire; 4<sup>o</sup>) lui eût donné des Bulles; 5<sup>o</sup>) que le nouveau promu les eût reçues; 6<sup>o</sup>) les eût présentées au Chapitre diocésain, qui l'eût installé dans la Cathédrale. Tant que toutes ces formalités indispensables n'auront pas été remplies, je resterai, malgré ma démission temporelle et spirituelle donnée, même en liberté, évêque de Gand. Vous êtes donc, Monsieur, et le gouvernement aussi, bien loin de compte, si vous ou lui, vous êtes imaginé que ma démission actuelle me fait cesser d'être évêque de Gand. Quand je vous parle ainsi, Monsieur, c'est d'après les principes canoniques, universellement admis. Bien plus, je parle comme l'Empereur s'est exprimé à Laeken, à Anvers, où il a dit, en 1810 au chargé de Malines, que M. de Pradt, archevêque, nommé par lui, n'était pas en règle, vu qu'il n'avait pas ses Bulles et qu'il n'était point installé capitulairement; qu'ainsi c'était aux vicaires-généraux du Chapitre à gouverner, sede vacante, et que M. de Pradt n'avait point de pouvoir *ad hoc*. (Il cite encore deux exemples analogues). Le Gouvernement a donc lui-même reconnu la vérité et l'évidence de ces principes.

L'auditeur ne savait pas un mot de tout cela, il ouvrit de grands yeux et restait merveilleusement ébahi ».

de Broglie cite après cela le cas du Cardinal de Retz, qui fut aussi obligé de démissionner en prison, démission qui pendant sept ans fut considérée comme nulle, et qui ne fut admise comme valide, que lorsque elle eut été renouvelée par le Cardinal remis en liberté. « Ce fait, Monsieur, continue de Broglie, s'est passé sous Louis XIV, grand roi dans son temps et certes très absolu, nullement à comparer à Napoléon quant à l'étendue des états et de la puissance, ni du génie, mais certes prince puissant aussi, et longtemps le dominateur de l'Europe. Tant il est vrai que toute entreprise contre des principes consacrés et certains ne peut avoir force de loi. Je parle ici comme fidèle et dévoué sujet de l'Empereur, et j'ai dû faire toutes ces remarques, à cause du serment de fidélité que je lui ai fait, serment qui m'oblige à l'avertir des fausses mesures, auxquelles on voudrait l'entraîner, et à ne rien omettre pour opérer le bien, pour empêcher le mal de l'Etat. Je conclus en affirmant de science certaine que ma démission datée de la prison, mettrait nécessairement le schisme et la division dans le diocèse de Gand, dont la plus grande partie du clergé ne croirait pas à la légitimité de cet acte, si même quelques uns y adhèreraient. Par la peine que j'ai eu à contenir tous les esprits depuis plusieurs années orageuses, je pressens quel sera le résultat funeste de la démarche que vous me proposez. Privé depuis plus de quatre mois de la liberté, brisé dans mon existence publique, mis hors de la société du genre humain, traité certes avec une rigueur imméritée, je n'éprouve dans mon âme et mon cœur, aucun sentiment d'aversion, bien moins encore de haine contre les ennemis, qui m'ont calomnié près d'un souverain que je chéris. Et je me croirais coupable de ne pas réclamer, protester contre une mesure aussi fautive que nulle. Je vous demande donc un sursis et de pouvoir écrire mes raisons invincibles ».

L'auditeur le lui accorde, et de Broglie se met aussitôt à l'œuvre, mais à peine a-t-il ébauché une demi page, que le brave

Jansé l'arrête, en disant : « M. l'Evêque, j'ai en tort de vous laisser faire une protestation. Mes instructions portent de vous demander, oui ou non, votre démission; ainsi je ne puis ni laisser subsister ce que vous écrivez, ni vous laisser écrire davantage ». Sur ce, il s'empare du papier et le jette au feu.

Maîtrisant son indignation, l'évêque lui dit « d'un sang-froid de commande : Monsieur, c'est par trop fort aussi de vouloir emporter de haute lutte une décision si majeure. Encore si l'on avait quelques jours de réflexion et le moyen de consulter; mais gagner de vitesse un parti de ce genre, cela n'est pas moins inouï qu'extraordinaire. Je ne puis me décider en ce moment ».

L'auditeur congédia alors l'évêque, en lui disant qu'il rendrait compte exact et mot à mot de ce qui s'était passé.

On conçoit l'abattement d'esprit de de Broglie après cette entrevue. Celle-ci avait eu lieu à l'heure de son repas. « Rentré dans mon cachot, ajoute-t-il en guise de conclusion, car on nous avait séparés les uns des autres pour cette expédition, on imagine si je puis manger,

« et souvenez-vous bien  
qu'un dîner rechauffé jamais ne valut rien ».

La fermeté dont il avait fait preuve le matin, hélas! il ne la maintint plus l'après-midi, car à peine une heure et demie s'était-elle passée que l'auditeur, de retour au donjon, fit de nouvelles instances auprès de de Broglie, pour le contraindre à démissionner.

« M. l'Evêque, lui dit-il en l'abordant, vous avez demandé du temps pour réfléchir. Je vous en ai laissé.

— Pas beaucoup, et dans l'état d'extermination, où ma santé jointe au jeûne que vous m'avez imposé, me réduit, qu'est-ce qu'une heure de temps? Plusieurs y suffiraient à peine.

— Je vous exhorte de nouveau à donner votre démission et je ne vous cache pas que le refus sera pris très au criminel par l'Empereur.

— Monsieur, personne surtout en ma situation, ne désire moins de déplaire à l'Empereur, mais une considération de ce genre n'est pas suffisante pour me déterminer. Il faut servir les Rois pour leur bien et non pour la faveur. Reste donc à savoir si le bien de la Religion et de l'Etat me permet de consentir à votre démarche.

— Tenez, M. l'Evêque, depuis votre retraite d'ici, M. de Boulogne, Evêque de Troyes, a donné sa démission. Vous n'avez certes à objecter rien à ses grands talents et à sa science théologique.

— Quant aux grands talents oratoires, je reconnais Mgr de Troyes pour le premier orateur de France, mais pour la science théologique, ce n'est pas tout à fait de même. La pente de ses études et de ses recherches l'a porté beaucoup plus vers la littérature profane et sacrée que vers la théologie scolastique et morale. Mais enfin, Monsieur, quelle est la formule de sa démission épiscopale ?

— L'auditeur la lui remet, l'évêque la lit, et à genoux, il se met en prières au grand étonnement de Jansé.

« C'a toujours été ma coutume, déclare-t-il, de prier le Seigneur de me donner lumière en circonstances difficiles surtout ».

Après une demi-heure de réflexion, il conclut en suivant mot à mot la formule de Mgr de Troyes : « Moi je donne la démission de l'évêché de Gand ».

Comme il date cette pièce du donjon de Vincennes, l'auditeur exige qu'il remplace le mot donjon par château, comme d'ailleurs l'avait également fait Mgr de Boulogne.

de Broglie indique ici les motifs qui le déterminèrent à céder. « Je me rappelai la parole du sage : on ne doit pas en vain lutter contre le torrent. S'il s'agissait d'une démission en liberté, ce serait autre chose ; mais ici c'est une démission, étant prisonnier d'Etat. Cet acte est nul, au texte de tous les codes, et en particulier du code civil de Napoléon. Se briser, se détruire, mettre le comble à l'indignation contre moi pour un tel acte, ce ne serait pas courage, mais exagération. C'est

me fermer toute voie au retour, toute sortie de cette crise terrible. En restant au donjon, je ne puis être d'aucune utilité ni pour l'Église, ni pour l'État. Donc mon refus aurait pour le diocèse de Gand un résultat funeste, et non un résultat utile. S'il est un moyen de revenir au gouvernement de mon Église, c'est en sortant d'ici. Tant que j'y serai, cette Église sera veuve. Il est possible et probable que cette démarche amène ma liberté, et alors j'aurais les moyens de dissiper les préventions, que l'autorité a prises contre moi. *Ne quid nimis* : rien de trop ; il me parut l'être de lutter et de résister inexorablement, après avoir sans crainte énuméré tous les inconvénients, toutes les nullités de l'acte en question fait comme prisonnier d'État ».

La détention se prolongea environ un mois encore, après lequel on laissa aux évêques le choix, d'ailleurs très restreint, de leur lieu de bannissement. Mais avant d'aborder le récit de son exode, de Broglie donnera encore quelques détails intéressants sur la vie commune, que vont mener les cinq prisonniers, depuis la levée du secret.

§ 5. — *Un mois de vie commune.*

Aussitôt réunis, les cinq prisonniers délibèrent pour savoir, dit de Broglie, « si notre chambrée (c'était le terme bourgeois) ferait ordinaire ensemble. C'était mon avis, mais Tournai et Troyes ne le voulurent pas, et je m'adjoignis mon bon théologien ». « Entre notre clôture au secret et notre réunion, la différence de situation était qu'au lieu d'une tourrelle, nous avions une vaste salle pour nous promener et de plus la liberté d'aller les uns chez les autres. On avait délogé divers prisonniers, pour concentrer en nous seuls ce 4<sup>e</sup> étage ».

de Broglie définit leur vie de la manière suivante : « Oraison mentale, lectures, conversations théologiques et littéraires, discussions intéressantes, entretiens graves ou légers suivant la disposition de notre humeur, abrégeaient nos journées ». Il y avait une formelle divergence entre le caractère de l'évêque de Tournai et celui de l'évêque de

Troyes : « leurs opinions, leur manière de parler et d'agir, ainsi que de voir, rien n'était en harmonie ». « Tournai, dit de Broglie, assez original, plein de saillies, nous récréait souvent; Troyes avait un autre genre d'originalité, une énergie dans la parole qui rappelait le tour vif et brillant de son style oratoire. J'étais leur centre et nulle collision n'aura lieu malgré la dissonance des humeurs ».

« Tournai et autres, ajoute-t-il encore, profitèrent de ma chapelle et de mes ornements épiscopaux, pour célébrer la sainte messe les jours de dimanche et des fêtes d'obligation, et pour lors Mgr Hirn convint et sentit que j'avais bien fait de demander ce sans quoi nous aurions été privés de la douceur des consolations religieuses ».

Quant à leur état physique après ces quatre mois de réclusion, voici comme de Broglie l'apprécie. « Troyes me dit : mon cher collègue, vous êtes vieilli de 20 ans. J'aurais pu lui répondre : et vous de 40; il ressemblait à une poule cuite, ridée. Pour Tournai, il était frais comme une rose, propre comme un lapin, radieux comme s'il avait gagné le gros lot à la loterie. O l'excellent homme, d'une vertu gaie, d'un courage simple, d'une société sûre et charmante. M. Du Vivier était gai comme son patron (1), Van de Velde était affaibli sans être attristé. C'était Troyes et moi qui étions les plus abattus, et soit dit en vérité, rien de plus simple, vu notre mauvaise santé réciproque et l'excellente des autres ».

Ce qui surtout fut l'objet de l'admiration de de Broglie, ce fut « la solidité des estomacs et de l'appétit flamands. M. du Vivier et Van de Velde mangeaient avec la même régularité qu'ils faisaient tous leurs exercices spirituels. Van de Velde et lui malgré les variantes de notre diner, depuis

---

(1) Voici l'éloge qu'en fait de Broglie dans ses mémoires : « ecclésiastique illustre dans les combats glorieux de l'Eglise de Belgique contre les innovations hétérodoxes de Joseph Second; secrétaire du cardinal de Malines, par ses écrits et son zèle, il soutint les principes catholiques et mérita bien de l'Eglise de Dieu, dans laquelle il fut persécuté comme M. Van de Velde ».

2 h<sup>s</sup> jusqu'à près de 4, sans règle fixe, soupaient tout de même à 7 1/2 h. au plus tard. Et que mangeaient-ils? Des piles de beurrées à la flamande avec des bons morceaux de viande. Chaque matin à 7 heures, il fallait que le thé au lait de Van de Velde fût prêt, et il soupirait après son déjeuner, comme un écolier, ou bien une jeune pensionnaire ».

de Broglie juge cette période de son séjour au donjon en ces termes : « Il coulait assez doucement ce mois de réunion. Je travaillais sur l'Écriture sainte, ainsi que le docteur Van de Velde. Mes collègues se faisaient, disaient-ils, scrupule d'écrire sur du papier, marqué du timbre du donjon. Quant à mon docteur et moi, nous en profitions agréablement ».

Nous voici au dernier incident de sa captivité. « Dès le 23 novembre, lendemain de notre démission, note de Broglie, le commandant était venu nous demander officiellement de choisir le lieu de notre exil ». Mgr de Hirn choisit Strasbourg, sa ville natale, et Mgr. de Boulogne, Lyon. de Broglie leur prédit qu'ils n'auraient ni l'un ni l'autre; quant à lui, il fixe son choix sur Rouen, ou Tours, évitant de désigner les endroits de la France, où étaient dispersés les membres de sa famille. Après trois semaines d'attente, l'évêque de Troyes fut informé qu'il ne pouvait se rendre à Lyon, mais qu'il avait à choisir entre Valogne et Domfront, deux localités de la Normandie. Il opta pour Domfront, mais fut de fait envoyé à Falaise, également en Normandie. Quelques jours après, ce fut le tour de de Broglie de prendre pour résidence Sémur ou Beaune. Il écarta immédiatement Sémur, pour avoir été le lieu d'exil des trois cardinaux Appezoni, Piètro et Gabrielli, avant leur incarcération au donjon de Vincennes. Il accepta donc Beaune, en disant au chef de division à la police, M. Desmarets, qu'il préférerait Beaune, parce que plus peuplée et mieux habitée que Sémur. L'évêque de Tournai fut exilé à Gyen à 15 lieues d'Orléans.

---

## CHAPITRE VII.

---

### Le Bannissement.

---

#### A. — Beaune.

---

13 décembre 1811 au 6 mars 1812.

---

#### § 1. — *Le voyage à Beaune.*

« Vous partirez demain sans gendarme, avait déclaré à Mgr de Broglie le chef de division à la police; en vous abstenant de paroles sur le Gouvernement et de toute correspondance ecclésiastique avec le diocèse de Gand, vous y vivrez tranquille ». Voulant faire preuve immédiate de soumission, Mgr de Broglie offrit à cet agent de lui faire passer toutes ses lettres, mais celui-ci refusa en disant : « votre correspondance est entièrement libre ». Sa joie d'être remis en liberté n'était cependant pas sans mélange, car il n'était pas encore à ce moment statué sur le sort de M. Van de Velde. M. de Broglie ressentait une profonde douleur d'avoir à quitter ce vénérable vieillard. « Je ne meséparai, dit-il, qu'avec une grande tristesse et un extrême serrement de cœur du bon M. Van de Velde, que j'embrassai en pleurant, et je lui dis que cette séparation gâtait la douceur de ma délivrance ». Il fit de pressantes instances en sa faveur auprès de M. Desmarests, qui lui promit d'y donner la suite désirée.

Michel Senlin avait, non sans peine, obtenu de devancer d'un jour la sortie de son maître, pour aller réunir les affaires de Mgr de Broglie, laissées à Paris dans l'appartement qu'il y occupait. Le 13 décembre les portes de sa geole s'ouvrent

définitivement, et, raconte-t-il, « l'on m'emballa dans ma voiture avec mon portefeuille ouvert, où le Commandant laissa le manuscrit au crayon sur les fables de La Fontaine, et les trois cahiers à la plume estampillés du donjon. Jusqu'à Charenton le jeune adjoint, qui m'avait avec M. Pasques conduit à Vincennes, m'accompagne », mais arrivé à cet endroit, il est laissé à son entière bonne foi. Le voyage dura quatre jours et en voici l'itinéraire : Vincennes, Charenton, Lieusaint, Montereau, Sens, Auxerre, Dijon, Beaune.

Notons avec de Broglie quelques incidents et impressions de route.

A Lieusaint, de Broglie rencontra son jeune domestique, « le pauvre et bon François », comme il l'appelle, et qui était le neveu de Michel Senlin. « François se jette à mes pieds, dit-il, et me témoigne sa joie de me revoir, avec une effusion qui tenait de la folie. Il en avait montré l'accès bien plus fort, quand son oncle entra soudainement dans ma demeure de Paris. Ce bon jeune homme ne pouvait suffire aux impressions de son allégresse, et pendant 36 heures le sentiment ne lui laissa que la moitié de sa raison ». Et de Broglie de faire cette réflexion : « qu'importe que l'un soit maître et l'autre domestique ! le dévouement et l'amitié ne connaissent point de classes, et ce bon François me sera toujours cher ».

La liberté dont il jouissait, lui procurait de telles jouissances qu'il allait, déclare-t-il, « d'enchantement en enchantement pendant toute cette route de 84 heures ». Les déjeuners, dîners, soupers lui semblaient exquis, et un sentiment de bienveillance et d'allégresse lui embellissait les personnes, les villes et les paysages.

A Sens il admire de nouveau « cette superbe église, aussi élégante d'architecture que bien soignée ». A Auxerre il faillit rencontrer son cousin, Alexandre de Lameth, préfet à Turin, et dont il se plait à faire l'éloge. Un accident arrivé à sa voiture l'obligea « à s'arrêter à un village, nommé par antiphrase « la chaleur, » car c'est le canton le plus froid de la Bourgogne. Jamais équipage ne s'était arrêté là, et notre résidence d'une nuit y fit événement ».

Voici maintenant ses dernières impressions de voyage :  
« Le lendemain je traverse Dijon et ses environs délicieux. Ses abords et surtout la route de cette ville à Beaune sont vraiment enchantés. Ils me parurent tels, quoique nous fussions au commencement de l'hiver. Je fus ébahi de trouver là une plaine de vignobles ; je n'en avais jamais vus que sur les coteaux et sur le penchant des montagnes. Le célèbre Clos de Vougeau borde la route. Puisse-t-il recouvrer la réputation dont il jouissait, quand c'étaient les Bénédictins de Cîteaux qui en avaient la propriété. A Nuits, nous goûtâmes du bon vin de ce nom, et nous arrivâmes sur le déclin du jour à Beaune ».

Là pas d'embaras du choix d'hôtellerie, car comme le remarque notre voyageur, « il n'y en a qu'une seule bonne, située tout contre et en dehors de la porte de Paris ». La femme qui la tient, « joint au talent d'excellente cuisinière une conversation agréable et le meilleur ton ». Elle eut bientôt fait de deviner quel hôte elle recevait. « C'est au moins un évêque, dit-elle, s'il n'est même cardinal ». de Broglie raconte à ce propos, qu'il avait jadis été de même reconnu à Bruxelles, dans « une auberge tout au plus de seconde ligne, » lors d'un voyage en diligence de Paris à Munster. Ceci lui rappelait « l'idée d'un auteur allemand, qui dit : il y a dans les personnes de qualité un air de noblesse. que toute la puissance du malheur ne peut effacer ». Et il ajoute mélancoliquement : « C'était pourtant une grande puissance de malheur que près de six mois de prison d'État, au secret, et l'extermination d'une santé déjà très ruinée ».

## § 2. — *Le séjour à Beaune.*

Pour juger de la satisfaction qu'éprouva de Broglie à Beaune, il suffira de ces quelques lignes extraites de ses Mémoires : « Aimable ville de Beaune, vous me serez toujours chère par l'esprit de religion, qui règne dans vos citoyens, par la cordialité, la douceur et la bonhomie spirituelle, qui distingue votre société ». Et plus loin : « Je n'ai jamais vu

dans aucune ville un esprit public plus estimable, plus de sagesse dans les opinions, un ton de société plus agréable et plus décent, plus de sûreté dans le commerce de la vie, des mœurs mieux réglées, et surtout un sentiment de religion et de piété plus général et plus louable ». Et encore ceci : « Sans les regrets de n'être plus avec mes chers Flamands, rien n'eut manqué à mon bonheur... Je ne fus nulle part aimé comme à Beaune, et nul séjour aussi ne me fut plus aimable et plus attachant ».

Sa première visite fut pour le Curé de l'endroit. Nous lui laisserons raconter cette première entrevue. « Ce fut un samedi, il allait à l'église, et me reçoit bien. Je lui dis que j'étais un étranger, dont l'intention était de se fixer à Beaune. J'avais les cheveux si courts (costume de prison), qu'il ne me prit pas pour un ecclésiastique. A sa demande d'où je venais, et à ma réponse : d'après de Paris ; le curé : Pourriez-vous me donner des nouvelles des trois évêques mis au donjon de Vincennes, à l'époque du Concile national ? Je les connais tous les trois, fut ma réplique et je sais que Messieurs de Tournay et de Troyes doivent avoir, il y a peu de jours, quitté le donjon, pour aller en exil. Et Mgr de Broglie, Evêque de Gand, quel a été son sort ? Personne n'est plus en état que moi de vous donner de ses nouvelles, car c'est lui qui vous parle. L'étonnement du bon pasteur fut grand, et sa joie non moindre. Il s'occupe aussitôt de me trouver une demeure et trop pressés l'un et l'autre à cet égard, (d'ailleurs au sortir d'un donjon, tout logement paraît magnifique) je m'établis d'abord fort à l'étroit ».

Après le Curé, c'est au Sous-Préfet qu'il rend visite : il est sous sa surveillance, et désire suivre ponctuellement ses instructions. « Je lui prédis, observe-t-il, que ma seule crainte et mon seul péril seraient de la part de mon diocèse, dont il était possible, et même probable, qu'il me viendrait des lettres sur ma démission, pour en savoir les détails et sur ce que mon cher troupeau devait faire en ces circonstances. Je ne puis ni prévoir, ni parer, ajoutai-je, ce grave inconvénient, qui pourra

facilement aggraver mon sort actuel. Le moyen que je dénonce à la police ceux qui m'écriraient de mon diocèse, et d'autant moins, que ne sachant pas la défense de communiquer ecclésiastiquement avec lui, on serait innocent de le faire ».

Il ne cessa d'avoir les meilleures relations avec le Sous-Préfet, qui était un « homme honnête et bon ». Celui-ci d'ailleurs par écrit et de vive voix donna au Préfet d'excellents témoignages sur le prélat, au point que celui-ci accorda à de Broglie « toute latitude de son département à parcourir, au lieu du miriamètre, auquel il avait été restreint ».

Il va également saluer le maire, « un ex-député à la Convention nationale, mais qui ne vota point la mort du Roi ; fut révolutionnaire de bonne foi, ne fit point d'actions censurables dans un parti si riche en blâme, et revint du républicanisme avec la même bonne foi qu'il avait adopté ».

Il s'établit définitivement chez une veuve de près de 50 ans, noble, d'une santé faible et qui avait avec elle sa fille, jeune encore, qu'élevait une gouvernante. « Nulle demeure, remarque de Broglie, ne convenait mieux à un évêque exilé, la maison touchait presque l'église ». « Privé de longtemps, dit-il, du bonheur d'une église voisine, je ne peindrai jamais la joie et les délices que me causait son voisinage... Il faut avoir été sevré de ces consolations religieuses, pour en savourer toute la douceur ineffable ». Et le pieux évêque traduit avec une sainte allégresse les douces impressions de cette fête de Noël, célébrée à Beaune.

Il se vit bientôt entouré de l'estime général. « Je n'aurais jamais diné chez moi, dit-il, si j'avais accepté toutes les invitations qu'on me faisait, et chaque maison qui me recevait, regardait ce jour comme un jour de gala ». Mais à quoi il fut très sensible, c'est à l'affection qu'on témoigna et à l'accueil qu'on fit à son valet de chambre, Michel Senlin. « Pour avoir été mon compagnon de malheur, écrit-il, pour s'être dévoué si courageusement à ma prison, il fut invité partout où je l'étais, et l'on lui témoigna l'estime que l'on faisait d'une action si magnanime pour son pauvre maître ».

de Broglie note lui-même la conséquence de cet heureux changement dans sa situation. « Mon caractère assombri par tant de revers, revint à sa naturelle gaieté; je m'épanouis comme une plante qui retrouve l'air vital, dont elle était privée, et je fus, je crois, fort aimable, parce que je voyais que j'étais aimé ». Il s'étend longuement sur les charmes tout particuliers qu'offrait la société de ces familles si chrétiennes à Beaune, et aussi sur leur serviabilité. Beaucoup de pères et de mères de famille vinrent spontanément lui faire offre d'argent, et comme il refusait, parce que rien ne lui manquait, ils le priaient du moins de ne pas s'adresser à d'autres, lorsque le cas viendrait à se présenter.

Il cite quelques maisons qu'il fréquentait plus assidûment, et où la conversation se portait volontiers sur la piété. « Ces braves gens, observe de Broglie, m'écoutaient avec une attention, un plaisir extrêmes, et comme j'eus toujours beaucoup d'attrait pour cette sorte d'entretien... ce m'était un charme de voir germer ces affections et s'accroître la volonté de servir le Seigneur ». Il se fit donc là promptement quelques amis intimes, et en les nommant au cours de ses mémoires, il a soin d'ajouter : « Je les conserverai toujours. L'amitié n'a point de date, et quand le cœur est donné, c'est sans retour ».

Il rend de même hommage au clergé local, dont il loue le zèle et les vertus, et dont il apprécie les aimables procédés à son égard. « A peine arrivé, raconte-t-il, M. Drouin, premier vicaire, vint me trouver et me dit : Monseigneur il est possible que vous manquiez d'argent; j'ai 25 louis à vos ordres et vous me les rendrez, quand vous pourrez. L'offre et surtout la manière m'attendrirent. Je le lui témoignai affectueusement et si je n'acceptai pas, c'est que je ne manquais plus encore ».

« Ils s'écoulaient doucement et sans nuages, observe-t-il plus loin, mes jours si longtemps agités par la tempête. Je m'étais abstenu de toutes les fonctions ecclésiastiques en public. Je me bornais à dire la messe comme un simple

prêtre, le tout d'après le conseil du Sous-Préfet ». Celui-ci d'ailleurs se félicite de la soumission de l'illustre banni. « Il n'omet pas (de dire au Préfet), note de Broglie, avec quel zèle j'avais constamment parlé de l'Empereur et rappelé les services immenses qu'il avait rendus à la société, et surtout à la France, par le 18 Brumaire et l'extinction de l'anarchie. Quelques personnes de la société n'étaient pas tout à fait sans préjugés quant à ce grand Prince. Plusieurs fois on m'a dit : quand vous seriez comblé de ses bontés, vous n'en parleriez pas avec plus d'enthousiasme et de sentiment ».

« Déjà commençait le printemps, lisons-nous dans ses mémoires, peintre brillant de la nature. Son réveil et tout l'enchantement des prés, des bois, des fleurs qui ressuscitent et colorent la campagne des plus riants atours, ce réveil qui chaque année me charmait, devait avoir celle-ci pour moi bien plus de charmes ; car la belle saison après de longs malheurs est comme un paysage riant après un désert ».

Malgré le calme dont il jouissait, l'évêque ne pouvait se défendre contre de pénibles pressentiments. « Je l'ai dit vingt fois : je suis ici trop content et trop fortuné, je crains un orage ; ma vie n'étant qu'une succession de rapides joies et de longues douleurs ». C'est même par peur que l'aveu de sa satisfaction ne lui portât malheur, qu'il se garda de décrire à sa famille et à ses intimes « le repos et la douceur de son séjour à Beaune, pour se contenter de leur dire qu'il n'y était pas mal ».

### § 3. — *Nouvelle arrestation.*

« Je dînais en ville, raconte de Broglie, quand on vient me chercher à 5 h. du soir, en me disant que M. le Sous-Préfet me demande chez moi. Cela me déplut et commença mon pressentiment sinistre, car c'était l'heure du dîner de ce magistrat, et jamais il ne m'avait fait visite à telle heure. Je quitte la société. A mesure que j'approche de la maison, je vois la foule augmenter. Cela redouble mes inquiétudes. Elles cessèrent pour faire place à l'affreuse vérité, quand à mon

entrée dans mon appartement le Sous Préfet me dit : Monseigneur, voilà un officier de gendarmerie, qui a à vous parler. Il me remet à lire un ordre qui portait : M. Garbé, lieutenant de la gendarmerie, aura à faire parafer par Mgr de Broglie, ancien évêque de Gand, tous les papiers qui sont chez lui, et à les envoyer sans examen à la police. Cela fait, il conduira à sa nouvelle destination, en partant le lendemain matin, Mgr de Broglie prévenu de manœuvres séditeuses ».

Entre l'évêque et l'officier de gendarmerie s'engage aussitôt le dialogue suivant :

« Monsieur (dit de Broglie), vous êtes militaire. Donnez-moi votre parole d'honneur de me dire la vérité, si cela vous est permis.

Il me le promet ainsi.

— Est-ce en prison d'État que vous devez me conduire ?

— Non, Monseigneur, du moins je n'ai point d'ordre pareil.

— Savez-vous où je vais, et pouvez-vous me le dire ?

— Vous allez à Draguignan, chef-lieu de la préfecture du Var ; là M. le Préfet me donnera pour vous des instructions ultérieures, s'il y a lieu. Mais j'espère que vous n'irez point en prison d'État, car j'ai prié son Excellence le Ministre de la police de ne me point donner cette commission, s'il s'agissait de cela. J'avais même demandé qu'on chargeât un autre que moi de votre déplacement. »

Il se vit dépouillé de tous ses papiers, même de ceux que la police lui avait laissés précédemment, de son commentaire sur les fables de Lafontaine et de son cahier sur l'écriture Sainte rédigé au donjon de Vincennes. A toutes ses objections il n'y avait qu'une réponse, à savoir « que l'ordre portait de saisir tous ses papiers sans examen ». de Broglie ne cacha point combien il fut sensible à pareille rigueur.

« Le Sous-Préfet présent à ce triste spectacle, en gémissait et retenait avec peine ses larmes, et déclara devant moi, devant l'officier de gendarmerie et autres témoins obligés, toute sa douleur et tout son étonnement de mon sort funeste.

Hélas, ajoutait-il, quand je vous donnais à dîner, il y a si peu de jours, que j'exprimais à M. le Préfet mon contentement de votre conduite, je ne m'attendais pas plus que vous à cette catastrophe ». Et dans la suite le Sous-Préfet persévéra à témoigner en faveur de de Broglie. Personne, pas même le clergé, ne fut admis à rendre visite à de Broglie. La veuve chez qui il avait ses appartements, était morte peu de temps auparavant. Sa fille âgée de quinze ans, et à qui de Broglie donnait des leçons, de même que la gouvernante et la belle sœur de la défunte, qui habitait la maison, purent seules s'approcher de lui.

Ce qui rendait à de Broglie ce nouvel exil particulièrement pénible, c'est qu'il fit avorter un double projet, dont la réalisation était dans les vœux de l'évêque. D'abord l'union d'une nièce, qui lui était très chère, avec un jeune homme habitant Beaune, et honoré d'une charge importante; ensuite la société de sa tante, M<sup>me</sup> de Lameth, sa seconde mère, comme il l'appelle, et qui s'était décidée à venir le rejoindre, malgré ses 80 ans. Déjà son appartement avait été retenu chez une charmante famille amie.

« Le lendemain 6 mars, note de Broglie, à 5 h<sup>s</sup> du matin je m'embarque dans une voiture, avec l'officier et mon pauvre François, qui ne voulut jamais m'abandonner ». Nous apprendrons plus tard, pourquoi son fidèle Michel Senlin n'était pas cette fois avec lui.

Quelques amis avaient tenu, malgré tout, à faire à l'Evêque leurs adieux, entre autres un des vicaires, « l'aimable et excellent abbé Matthey », qui s'était levé à 3 h<sup>s</sup> du matin, pour lui donner cette preuve d'attachement. « Il ne fut pas le seul, ajoute de Broglie, la bonne gouvernante, la jeune personne, sa femme de chambre et M. Gattey, marchand, furent témoins de mon triste départ. Tous pleuraient. Je n'avais pas envie de rire non plus, comme l'on peut croire, mais fils de militaire, élevé dans les revers et les injustices, dont fut payé pour ses victoires mon excellent père, le maréchal de Broglie, j'ai toujours su opposer à l'infortune un regard sans terreur ».

## B. — L'île Ste-Marguerite.

### § 1. — *En route vers l'inconnu.*

Ce nouveau et lamentable voyage, commencé le 6 mars, ne se termina que le 15. Il voyageait de compagnie avec le lieutenant de gendarmerie Garbé et son domestique François. « Mon estomac, dit de Broglie, s'était fermé, comme de coutume dans mes chagrins, je ne pouvais prendre presque aucune nourriture ». En cours de route son état empire : « Je déperissais à vue d'œil ; je ne voyais la nourriture que pour la repousser, et j'ignorais si je pourrais fournir le reste de ma triste carrière. Peut-être, et ma santé toute anéantie m'en donnait bien le droit, peut-être aurais-je agi sagement de rester malade en route, mais la marche oblique et tortueuse me fut toujours inconnue ». Ce qu'il souffrait moralement, surtout aux premières heures de cette triste excursion, il nous le révèle par ces mots : « Il me faudrait être poète tragique pour peindre le flux et le reflux, et toutes les tempêtes de l'âme et du cœur, auxquelles j'étais en proie. Je lisais et relisais le chapitre 29 du troisième livre de l'Imitation de J.-C., dont le titre est : de quelle manière dans le feu de la tribulation on doit invoquer et bénir Dieu ».

Indiquons d'abord l'itinéraire suivi par les voyageurs : Beaune, Chailli, Macon, Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Draguignan, Cannes.

de Broglie ne tarda pas à lier connaissance avec son compagnon de route, et à l'apprécier comme il méritait de l'être. Lui-même donc nous apprend, que M. Garbé était un bon officier, ayant « la modestie d'un brave. Il avait fait 18 campagnes et n'était que lieutenant, parce que trop modeste ». Il projetait de se retirer du service pour s'établir. « Je l'exhortai, ajoute de Broglie, à revenir à la religion. Je ne l'ai point abandonnée, fut sa réponse ; pratiquée, c'est autre chose, mais le peut-on, comme je l'aurais voulu, dans le tumulte des camps et l'absence des ministres religieux ». Et

plus loin il dit encore : « Il était si touché de mes malheurs, si persuadé de mon innocence qu'il versait des larmes sur la rigueur de mon sort ». de Broglie résumera son jugement de la manière que voici : « bon cœur, âme sensible, homme d'une société douce, aimable et sûre ».

Il n'est donc pas étonnant que l'évêque, dont le cœur avait besoin de s'épancher, lui proposa « d'écouter le raccourci de son histoire ».

Nous passons nécessairement sur les détails de ce voyage manquant d'importance, pour nous attacher uniquement à ceux qui complètent le récit. C'est ainsi que nous ne tardons pas à apprendre le motif de ce déplacement si subit et si regretté.

« Je hasardai, raconte de Broglie, de demander à M. Garbé, s'il soupçonnait la cause de ce nouveau désastre.

— Vous devez, me dit-il, le connaître mieux que moi.

— Vous devez juger ainsi, et toutefois je vous assure que j'ignore le pourquoi d'un traitement si rude.

« Le jour n'est pas plus pur que le fonds de mon cœur. »

— Quoi, reprénait-il, est-ce que vous n'avez pas eu de correspondance ecclésiastique avec le diocèse de Gand, pendant votre séjour en Bourgogne ?

— Non, Monsieur. Cela m'eût été bien facile, et jamais le gouvernement ne l'aurait su, mais j'avais promis de m'en abstenir ; jamais je n'ai manqué de parole.

— C'est pourtant pour cela que vous êtes changé d'exil ».

Cette déclaration de l'officier provoque chez l'évêque un étonnement, et il n'hésite pas à lui exposer la réserve de sa conduite à Beaune et ses sentiments vis-à-vis de l'Empereur.

Garbé fut à ce point touché de ses paroles, qu'il lui promit de faire valoir ses moyens de défense à la police, dès qu'il serait retourné à son poste.

Quoique de Broglie ne le dise pas expressément, il est assez probable que ce qui éveilla les soupçons du Gouvernement, ce fut le voyage à Gand de son valet de chambre, Michel Senlin, et c'est parce que celui-ci n'était pas encore

rentré lors de son arrestation à Beaune, que ce fidèle serviteur lui manqua pendant le trajet, ce qui aggrava encore son chagrin. Voici l'explication que donne de Broglie du retour de son domestique en Flandre.

« Il était allé voir sa femme et ses enfants à Gand. Ce voyage m'a depuis été bien reproché; les malheureux ont toujours tort. Cependant quel tort y avait-il de laisser mon valet de chambre, profiter de l'entière liberté dont il jouissait, d'aller où il voudrait? Avant de partir du donjon, j'avais moi-même demandé s'il pourrait après notre sortie, ne pas m'accompagner et rejoindre sa famille. Assurément, fut la réponse, il est libre comme l'air. Senlin avait fait aussi cette question à la police de Paris; il avait expressément demandé, s'il pouvait aller à Gand revoir sa femme, et par occasion, vendre ou retirer mes meubles et effets de la Maison Episcopale. Même réponse affirmative, et qu'il n'avait rien à risquer par ce voyage. Donc trois semaines après mon arrivée à Beaune, je consens au désir que Senlin m'exprimait de faire cette course. J'eus une grande peine à m'y résoudre. Un sentiment sombre m'en détournait. Je retardais sans motif le jour de son départ; il insiste, je cède. Il me quitta, j'étais attendri et déjà sombre d'inquiétude. Par la singulière négligence d'une de mes parentes, qui lui promet de m'annoncer son arrivée à Paris et son départ presque aussitôt pour Gand, je fus près d'un mois, sans avoir la moindre nouvelle de Senlin. J'en éprouvai beaucoup d'alarmes, et ma société de Beaune la partageait, tant Senlin lui était cher par son attachement pour moi, et par la bonne conduite qu'il avait tenue dans cette ville. Son voyage se prolongea plus qu'il ne comptait. On ne vend pas aisément en l'absence d'un maître banni d'un séjour, leurs effets à leur prix. Il semble que je pressais vivement Senlin de revenir, au moment de ma nouvelle arrestation. Je sus qu'il devait arriver à Beaune dans peu de jours. Il me fallut partir sans l'attendre ».

Notons encore ici comment de Broglie insiste auprès de

son compagnon de route sur les relations particulières qu'il avait eues avec l'Empereur, sa bonhomie dans son intérieur, les anecdotes qui prouvent la confiance, l'affection et l'estime qu'il lui accordait. « Et c'est là, continuait de Broglie, ce qui me rend plus amère la rigueur de mon sort, quand je me rappelle combien je fus bien traité par ce grand homme. Pouvais-je m'attendre à ce renversement, à cette brisure, lorsque pendant six années les nuages, que l'on éleva plus d'une fois contre moi dans l'esprit de Napoléon, se dissipèrent toujours au premier entretien ? Je n'ai pu périr que faute d'avoir été entendu... Oh ! qu'ils ont été industrieux pour me perdre, ceux qui m'ont privé d'un éclaircissement, qui eut sauvé mon innocence ». Telle est sa ferme conviction, et c'est ce qui empêche l'affection qu'il porte à l'Empereur, de choir. Elle le déterminera dans la suite à écrire lui-même à Napoléon, pour lui donner des explications, qu'il espérera convaincantes.

L'intérêt que lui porte désormais M. Garbé, semble adoucir quelque peu l'amertume du départ. « Nous cheminions, dit de Broglie, commodément dans ma si douce voiture, dont M. Garbé ne se lassait pas de faire l'éloge. Je l'avais achetée, quand je devins aumônier de l'Empereur, pour être en mesure de faire avec toute la vitesse de sa volonté les voyages, jour et nuit, auxquels quiconque l'approche, doit s'attendre tous les jours, car l'Empereur ne connaît que deux états : la santé, ou la maladie mortelle. Avec lui sous peine d'être laissé là, il faut aller jusqu'au dernier soupir. C'est la méthode des santés inaltérables. Mon pauvre père, qui la conserva telle jusqu'à 80 ans, était cruel pour moi sans le vouloir ; il exigeait de ma faible santé un travail qui l'épuisait ».

Son passage à Avignon éveille en lui le souvenir du Pape Benoit XIII. « Il n'est pas dans l'histoire de caractère de vieillard plus ferme, plus opiniâtre, plus absolu »... il se rappelle « les lenteurs et les maux produits par le grand schisme d'Occident... les horreurs auxquelles fut en proie le comtat venoissin, vrai paradis terrestre, à l'exorde de la révo-

lution... l'admirable éloquence de l'abbé Maury pour défendre ce patrimoine de l'Eglise romaine ».

Ce n'est qu'à Aix, dont il visita les eaux minérales, que de Broglie parvint à apprendre sa destination pour l'île Ste-Marguerite, mais l'officier de gendarmerie l'assura que ce n'était plus une prison d'Etat, comme du temps du masque de fer. « Je me sentis, avoue-t-il, déchargé d'un poids énorme, car j'avais toujours en point de mire le Château d'If, près de Marseille, et de l'autre côté, Fenestrelle, horribles séjours. Je prédis seulement à mon guide que les insupportables chaleurs de ce climat me consumeraient, comme celles d'Acqui, dont l'Empereur m'avait ôté pour sauver ma vie ».

Enfin le voilà rendu à Draguignan. « Est-il possible, observe-t-il, de placer ainsi le chef-lieu d'un département, loin de la grande route et sans aucun motif, sinon que M. Murain, président du Tribunal de Cassation, est natif de Draguignan. Voilà comme l'influence d'un individu gâte les décisions de l'autorité ».

A l'hôtel où il est descendu, il doit décliner son nom à un brigadier de gendarmerie, chargé d'inscrire les voyageurs arrivés dans les auberges. Mais de Broglie, toujours poursuivi par la même hantise, se figure que ce sont des soldats envoyés avec de nouveaux ordres, pour l'enfermer dans une prison d'Etat.

Quelque temps après, survient le maire sans écharpe, qui l'interpelle, en disant : N'êtes-vous pas M. Maurice de Broglie ?

— Monsieur, pourquoi me demandez-vous cela ?

— C'est de la part de M. le Préfet.

— Là, plus de réplique. *Ego sum, Domine.*

— Eh bien, au lieu d'aller chez lui à 7 h., vous ne devez vous y rendre qu'à 9 h.

— Pourquoi cela, Monsieur, je suis épuisé de fatigue et de maladie, et j'ai besoin de repos.

— C'est égal, Monsieur, c'est l'ordre de M. le chevalier Préfet.

« Je cède, dit de Broglie, à cette chevalerie, et je me résigne à mon sort ».

Chez le Préfet, M. le Roy, l'entrevue fut plutôt cordiale. de Broglie, aumônier, l'avait rencontré à la Cour le dimanche quand, petit auditeur, il pouvait à peine ce seul jour se faire voir par le souverain.

« Le préfet du Var me communique aussitôt les ordres du Ministre de la police à mon sujet. Je lui promets d'y être fidèle, et sur ce que toute correspondance par écrit m'était interdite, sinon par le canal du préfet, je l'assure que j'aurais moi-même demandé cet assujettissement; que je voulais me l'imposer en sortant du donjon, et que si la police y avait consenti, l'on n'aurait pu me punir pour une correspondance ecclésiastique, que je n'avais pas eue avec le diocèse de Gand ».

A ses protestations d'innocence, le Préfet répondit par l'assurance de s'employer autant qu'il pourrait, à l'adoucissement de sa situation et à sa délivrance. Mais en même temps qu'il plaidait sa non-culpabilité, de Broglie disait fièrement : « La religion et le sentiment d'une conscience sans reproche, comme évêque et comme sujet, me donne la force de supporter jusqu'au bout mon accablante destinée ».

De Draguignan à Cannes la route est triste, ce sont des montagnes et des précipices, mais, dit-il, « j'aimais cette contrée, dont l'aspect sauvage était d'accord avec les tristesses de mon cœur ».

Le lendemain de son arrivée à Cannes, il va entendre la messe à l'église, huchée sur une montagne raide et fort élevée. C'était le dimanche de la passion. « Je demande au curé quelle est la manière de faire le Carême; il me le dit, et s'attendrit de ma situation. En ce peu de mots, en quelques minutes, je jugeai M. Pascal (nom de cet estimable pasteur) pour un homme d'esprit et un bon cœur ».

« Sur les onze heures du matin, continue de Broglie, je m'embarque dans un batelet par une mer houleuse et mugissante, par un temps sombre et pluvieux, et malgré des vagues qui fondaient sur notre nacelle comme des montagnes.

M. Garbé et mon François trouvaient la promenade peu gracieuse; pour moi, déjà si naufragé, je voyais la menace d'un naufrage de plus avec une entière indifférence. J'en serais fâché pour vous deux, disais-je à mes compagnons, et puis j'ajoutais : Me voilà comme S. Jean l'Évangéliste, lorsqu'il fut conduit dans l'île de Patmos. Il est vrai, suivant la tradition, qu'il y resta 7 années, perspective peu riante. Il nous fallut par la pluie gravir le môle raide et mal pavé. Arrivés chez le commandant, M. Garbé lui remet ma chétive personne et les instructions à mon sujet. Alors seulement j'eus la certitude de ne pas aller dans la prison du masque de fer. Savez-vous, M. le Commandant, pourquoi l'on m'amène ici ? — Non Monseigneur. — Ni moi non plus ! »

§ 2. — *A l'île Ste-Marguerite.*

« Quand je vis la nudité de ma demeure et la grande nullité de la société de cette île, en comparant cet état à la charmante société de Beaune, en gémissant sur l'inutilité de l'innocence et sur la rigueur d'un traitement inouï, j'avoue que pendant les premiers jours, la vie me fut horriblement pesante ». Telles les premières impressions de Mgr de Broglie. Tout d'ailleurs conspirait pour lui rendre ce séjour très pénible. En premier lieu, le climat même de l'île. « Dès le 15 de mars, jour de mon arrivée, la chaleur était égale à celle de Paris au commencement de Juin. On ne connaît ici l'hiver que dans les romans et les poèmes. Il faut quelqu'un de ces ouragans qui soulèvent les flots, pour amener ce que les glacés provençaux appellent du froid, et ce que dans toute l'Europe on appellerait de la fraîcheur. Les arbrisseaux croissent en décembre, janvier, février; en mars l'herbe était haute comme dans nos belles prairies à la S. Pierre ».

Mais à un autre endroit il parle de son lieu d'exil comme d'une « terre aride et desséchée quant à la rosée du ciel », ou bien comme d'une « terre déserte, sans chemins et sans eau, où l'horrible sécheresse dévaste tout ».

Quant aux habitants, voici le tableau qu'il en fait. « Hor-

mis le commandant (de l'île) qui s'y plaît par raison et non par goût, et l'aumônier qui n'y reste que parce qu'il lui plaît, chacun porte sa rude croix. Ce sont des vétérans blessés à la guerre, et dont la paie moindre d'un sou que celle des troupes de ligne, ne suffit pas à les nourrir suffisamment ». Mais ce qui l'afflige davantage, c'est « l'indifférence religieuse de presque tous ces habitants et les défauts grossiers d'une soldatesque si malheureuse ici-bas, qu'elle devrait chercher en Dieu son unique consolation. Quel sort pour un évêque que celui d'entendre les chants de l'ivrognerie, les querelles, les blasphèmes, et de ne pouvoir même prêcher contre ces vices. Cependant au milieu de l'ivraie si générale, quelques épis germent et murissent. Il est attendrissant de voir de vieux soldats pratiquer, tête levée, la religion et de jeunes conscrits assister fréquemment au Saint Sacrifice, venir dans la journée prier le Dieu de miséricorde, édifier par leur recueillement et montrer que dans les conditions les plus exposées, on peut faire son salut ».

Comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, de Broglie était arrivé dans l'île quinze jours avant Pâques. La description qu'il donne de cette fête dans son lieu d'exil, peint bien les tristesses de son âme. « La Résurrection de J.-C. ne m'apporta pas dans ma situation l'allégresse spirituelle au même degré que je l'éprouvais annuellement.

Ce beau temps pascal, dont les offices respirent la joie spirituelle, ces fêtes qui enlèvent jusqu'au ciel l'âme et le cœur chrétien, la renaissance de la nature qui semble ressusciter avec son Créateur, les chants en harmonie avec les transports de l'Eglise, tout dans ce temps de Pâques, revit, charme, enchante, rend heureux le fidèle, et moi séparé de mon Epouse, n'ayant pu faire la pâque avec mes enfants et leur distribuer le pain de vie, je disais avec les Israélites à Babylone : Comment chanter le cantique du Seigneur dans une terre étrangère.. ? Au souvenir des joies de ma bonne Flandre pendant ces fêtes, au contraste de ces époques de piété avec le sommeil des chrétiens qui m'environnent ici, les larmes coulaient de mes yeux... »

Le Commandant, dont il a été question plus haut, était M. Moré. « Le voir, dit de Broglie, et m'attacher à lui, fut l'affaire du premier coup d'œil. Ce brave officier joint aux talents militaires un esprit aimable et gai, un excellent cœur »,

M. Chauve, aumônier du fort, était « un vertueux prêtre, un cœur sensible, une âme bonne, ayant la science de son état voilée par une grande modestie ». « Sa société, ajoute de Broglie, a été, elle est encore pour moi d'un grand adoucissement. ».

L'arrivée de cet aumônier avait coïncidé avec celle de l'évêque, car la révolution avait fait délaisser la petite église du fort, et celle-ci, grâce aux incessantes démarches du commandant, s'était rouverte enfin le jour même, où de Broglie débarquait dans l'île. « Ce chef et l'état-major, constate de Broglie avec joie, viennent assidûment les dimanches et fêtes à la messe au son du tambour, avec une escouade qui entoure l'autel. On bat aux champs à l'élévation ».

Dans la suite, il fit chez le chirurgien-major de la garnison, la connaissance d'une amie de sa fille, et lui voua d'autant plus de sympathie, qu'elle aussi avait eu beaucoup à souffrir. Car ce qui contribue fort à l'amitié, observe de Broglie, « c'est la communauté du malheur ».

Le régime auquel il était soumis, ne manquait pas de rigueur, car, quoique une décision du ministre de la Police statuât, qu'il avait pour ébat l'île entière, défense lui fut faite dans la suite de recevoir des visites du continent. Aussi l'autorisation demandée par sa propre sœur d'aller le voir, fut-elle inexorablement refusée.

Il n'est pas étonnant que dans un tel milieu, de Broglie ait eu à lutter contre la tristesse et l'ennui. « Ni bibliothèque, dit-il, ni livres quelconques, pas un adoucissement, pas un palliatif à situation si morne. Point assez de santé pour vivre en reclus et passer ses journées en prières, en contemplations, le souvenir du passé si triste, le présent si maussade, l'avenir menaçant et d'une durée incertaine... Puissent tous ceux qui

ne m'ont pas trouvé assez de courage dans cette épreuve, ne l'éprouver jamais ; c'est la seule vengeance que je permette de leurs jugements critiques et amers ».

Ce désœuvrement pesait à son âme active. « Je vainquis, dit-il, par l'écriture et la lecture l'ennui que je n'avais jamais connu jusqu'alors, car le bon curé de Cannes me prêta, et me fit prêter des livres. La religion, la prière, la fréquentation de la Sainte Eucharistie adoucirent mon sort, et ma santé, quoique déjà bien brisée, pouvait remplir ces devoirs ». « Je célébrai la sainte messe, aussi souvent que le permettait ma langueur, mais à mesure que les chaleurs augmentèrent, mes forces s'affaiblirent, mon estomac donna sa démission. A peine maintenant puis-je, et non pas toujours, m'unir au Dieu d'amour, les jours de dimanche. Cette privation fréquente m'est bien amère ». Une fois installé dans l'île, son premier soin fut d'écrire sa défense, et il la fit transmettre au ministre de la Police par l'entremise du Préfet. « Je présentai, écrit-il, et je fis valoir les preuves de mon innocence, et de n'avoir pas eu cette correspondance ecclésiastique avec Gand, pour laquelle j'étais puni. Je demandai que la punition cessât. L'on ne me fit aucune réponse ».

de Broglie note ici un fait qui ne manque pas d'importance. Son domestique Senlin « fut interrogé sur son séjour à Gand. Il répondit par écrit littéralement, et mot à mot, ce que j'avais affirmé, savoir que je n'avais eu de Bourgogne aucune correspondance ecclésiastique avec le diocèse de Gand, et que je lui avais expressément défendu de se mêler en rien de telles affaires. Nous étions à 250 lieues l'un de l'autre, et nous n'avions pu nous concerter, pour cette incroyable autant qu'heureuse identité, non seulement de faits, mais de paroles ». En même temps l'évêque presse sa famille et ses amis de faire tous leurs efforts pour le faire « sortir de la fournaise avant la canicule ». « Je prévoyais, dit-il et il ne fallait être bien perspicace, que l'Empereur ne tarderait pas à partir pour l'armée, pour la guerre, et qu'alors ma délivrance était immensément ajournée ». Il en fut comme il l'avait prévu, et

Napoléon partit le 9 mai, sans que rien n'eût été changé à sa situation.

Toutefois l'arrivée de celui qu'il appelle son « ami et compagnon d'infortune », Michel Senlin, apporta quelque adoucissement à l'ennui de son sort. de Broglie ne précise pas la date de son retour, mais fournit quelques détails intéressants à son sujet ». Il avait, dit-il, affirmé mon innocence de ce qu'on m'imputait, savoir cette correspondance avec le diocèse de Gand. Il m'apportait des espérances que ma demeure ici serait de peu de durée, avec des nouvelles de ma famille. Il m'ajoutait qu'un des courtisans lui avait dit tenir de la bouche de l'Empereur même : je ne sais pourquoi l'on me fait faire tant de mal à l'abbé de Broglie, il m'a témoigné beaucoup d'attachement ». Ces paroles firent impression sur le pauvre banni, qui résolut de s'adresser directement à l'Empereur. « J'écrivis, note-t-il, à ce grand Prince, une lettre simple, sentimentale, où je lui rappelais avec les bontés qu'il avait eues pour moi, la reconnaissance solennelle par laquelle je les avais reconnues, mes mandements et écrits publics, où j'avais célébré ses victoires, ses talents supérieurs, les services qu'il avait rendus à la France, à la société par le 18 Brumaire et la substitution de la monarchie à la république. Je terminais par la demande de ma liberté. Cette lettre est-elle arrivée à l'Empereur, j'en doute fort. Il y aurait eu, je crois, égard ».

Vers le milieu de juin, il parut que les affaires ecclésiastiques allaient se pacifier en France. En effet, de Savone le Pape était transféré à Fontainebleau. On lui avait fait une belle réception, deux ministres de l'Empereur étaient venus officiellement lui rendre visite. Il était entouré de cardinaux et d'évêques, et il occupait le même logement, que celui qui avait été réservé au Souverain Pontife pour les fêtes du couronnement de Sa Majesté. On crut donc « que la délivrance du chef de la religion annonçait assez, que les victimes de sa cause participeraient au bien-être, qu'éprouvait sa Sainteté ».

Peu de temps après, en juillet, le préfet du Var « fit très obligeamment à mon insu, déclare de Broglie, la demande

que je fusse transféré dans un climat meilleur pour ma santé. Afin de donner plus de force à cette démarche, il chargea préliminairement M. le Commandant de cette île de lui dire franchement son avis; il consulta de même le chirurgien-major sur ma situation corporelle. L'un et l'autre déclarèrent ce climat ravageur de ma santé ruinée. Le préfet envoya et appuya fortement ses déclarations auprès du Ministre de la Police, et parut ne pas douter du succès », Malheureusement tous ces efforts furent vains. « Toute cette perspective probable et riante (de la délivrance) s'évanouit comme un songe, tant je suis destiné, écrit de Broglie, à n'avoir aucun bonheur sur la terre. Je l'ai dit, il y a longtemps, l'homme le plus fortuné pour cesser de l'être, n'aurait qu'à me prendre pour associé de sa carrière ». Mais ces espérances sans cesse déçues ne parviennent pas à l'abattre, car il l'affirme courageusement : « il faut porter et non traîner sa croix, et ne pas perdre par les murmures le mérite du sacrifice ».

Pour achever l'analyse de cette dernière partie des Mémoires, il suffira de rappeler la description, que donne ici de Broglie de l'île St-Honorat, voisine de l'île Ste-Marguerite, et de noter outre les escarmouches avec les Anglais, l'une des conséquences de la guerre de Russie, à savoir la libération de la Pologne.

« Les Anglais, raconte-t-il, firent en juin et juillet de fréquentes promenades dans nos parages. On tira sur eux des batteries de l'île et de St-Honorat. Des embarcations se mirent en mer et parurent menacer cette triste demeure. Le commandant et sa faible garnison étaient sur leurs gardes, prêts à recevoir vigoureusement le perfide insulaire, qui n'osa rien tenter. Nous vîmes des remparts un beau combat du brick français le Renard contre un brick anglais, supérieur de construction, d'équipage et d'artillerie. L'anglais fut tellement désarmé que nous l'aperçûmes à la remorque d'un vaisseau de ligne de sa nation, qui venait, mais en vain, à toutes voiles avec une frégate, pour secourir leur compatriote, et s'emparer du français qu'il ne prit pas, et dont le courage fut célébré dans le Moniteur ».

La libération de la Pologne, en même temps qu'elle sou-  
lève son enthousiasme, éveille en lui des sentiments d'amers  
regrets.

« Elle sortit alors de ses entraves la Pologne, écrit-il dans  
ses mémoires, elle brisa ses fers et reparut toute radieuse à  
la liberté. Un tel éclat de victoire, cette délivrance de la  
Pologne, toujours amie de la France, aggravèrent ma peine de  
n'être pas, comme je le pouvais, retourné à Posen, pour en  
être nommé évêque par le Roi de Prusse en 1805, et d'avoir  
préféré les trompeuses amorces que m'offrait la France, à la  
solide et belle existence que m'offrait Frédéric Guillaume III,  
fils de mon bienfaiteur... Je serais devenu cette fois sénateur  
du Royaume de Pologne, et j'aurais été acteur, témoin heureux  
de la délivrance de cette fière et noble nation... Neveu de ce  
comte de Broglie, qui laissa dans ce pays de si beaux et hono-  
rables souvenirs, qui soutint jusqu'à l'extrémité l'indépen-  
dance de la Pologne, combattit le honteux traité de 1756 et  
le premier partage de ce royaume en 1769... à qui plus qu'à  
moi pouvait-il appartenir de célébrer le grand événement de  
la Pologne régénérée ? »

Cette situation imméritée, dont il souffre, est rendue plus  
pénible encore aux souvenirs des grandeurs passées. Il exhale  
une dernière fois sa plainte en ces termes énergiques : « je l'af-  
firme sans hésiter : attaquer de front une batterie à mitraille,  
emporter à la tête de la colonne le chemin couvert d'une ville  
assiégée, monter à l'assaut sur la brèche, aller à l'abordage  
d'un navire ennemi, risquer la contagion et la peste dans un  
hôpital, braver un naufrage dans les fureurs de l'Océan,  
paraître devant un tribunal avec péril d'être condamné à mort  
sans être coupable, tout cela me paraîtrait un lit de roses, en  
comparaison de l'état d'ennui, de nullité, d'oisiveté qu'il me  
faut souffrir ».

Mais le pieux évêque ne veut pas s'en tenir là, et c'est  
par un acte admirable de soumission à la volonté de Dieu,  
qu'il achève ses mémoires.

« Il le faut supporter toutefois, Seigneur, et fort de votre

grâce, avec vos sacrements, la prière, la résignation, l'union à Jésus souffrant, je souffrirai, j'ai déjà souffert tout ce luxe de peines, non sans secousses, mais en adorant les décrets de la divine Providence, qui m'anéantit, m'immole et m'éteint dans la plus grande sève de mes facultés intellectuelles et morales. J'aime de tout mon cœur le Dieu, qui me soumet à ces peines amères. Je m'attache tout entier à la croix de mon Sauveur J.-C., qui m'a aimé jusqu'à donner sa vie pour moi. Puissé-je devenir un saint et ne me glorifier plus qu'en Jésus crucifié. Ainsi soit-il, ainsi soit-il ».

\* \* \*

Mgr de Broglie nous donne pour dater son mémoire une double indication. Il y est dit d'abord : « Voici bientôt 6 mois de clôture ici ». Or nous avons vu qu'il arrive à l'île Ste-Marguerite le 15 mars. Ces six mois nous mettent donc en septembre. De même encore à la dernière page il résume la longue suite de ses malheurs par ces mots : « Telle est ma vie depuis 14 mois ». Si l'on tient compte que ses souffrances ont commencé à Vincennes, c.-à-d. en juillet 1811, nous voici de même au mois de septembre 1812. C'est à cette date par conséquent, que s'arrête l'autobiographie. Nous n'en avons retenu que les détails les plus saillants, ayant eu surtout en vue de mettre en plein relief cette noble et belle figure, qu'est Mgr de Broglie, XIX Evêque de Gand.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
AVANT-PROPOS . . . . .	3
CHAPITRE I. <i>L'enfance de Maurice de Broglie et la Révolution de 1789 (1766-1801)</i> . . . . .	5
§ 1. Ses premières années. . . . .	5
§ 2. Les relations avec le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II . . . . .	9
§ 3. La prévôté de Posen. . . . .	12
CHAPITRE II. <i>Retour en France. — Aumônier à la Cour (1802-1806)</i> . . . . .	16
§ 1. Voyage de retour et séjour en France . . . . .	16
§ 2. Sa nomination d'aumônier à la Cour . . . . .	23
§ 3. Voyage en Italie. . . . .	26
§ 4. de Broglie à la Cour. . . . .	33
CHAPITRE III. <i>Mgr de Broglie, évêque d'Acqui (1806-1807)</i> . . . . .	41
§ 1. Son séjour en Italie . . . . .	41
§ 2. Son retour en France . . . . .	42
CHAPITRE IV. <i>Mgr de Broglie, évêque de Gand (1807-1811)</i> . . . . .	48
§ 1. Heureux débuts . . . . .	48
§ 2. L'Ère des difficultés : I. La Calomnie . . . . .	52
II. Les Conscriptons militaires et les décrets sur l'Université impériale . . . . .	56
III. L'excommunication de Napoléon et son second mariage . . . . .	61
IV. L'affaire des décorations . . . . .	66
CHAPITRE V. <i>Le Concile national de Paris (1811)</i> . . . . .	72
CHAPITRE VI. <i>La prison de Vincennes (12 juillet au 17 décembre 1811)</i> . . . . .	79
§ 1. Arrestation et premiers jours de détention . . . . .	79
§ 2. Adoucissements à la situation . . . . .	82
§ 3. Incidents divers . . . . .	86
§ 4. La démission imposée . . . . .	91
§ 5. Un mois de vie commune. . . . .	96
CHAPITRE VII. <i>Le Bannissement; A. Beaune (13 dec. 1811-6 mars 1812)</i> . . . . .	99
§ 1. Le voyage à Beaune . . . . .	99
§ 2. Séjour à Beaune. . . . .	101
§ 3. Nouvelle arrestation . . . . .	105
B. <i>L'île Ste-Marguerite</i> . . . . .	108
§ 1. En route vers l'inconnu . . . . .	108
§ 2. A l'île Ste-Marguerite . . . . .	114

---